Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada
Canada

Indicateurs canadiens pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies



16 novembre 2026

Division de la recherche sociale, Direction générale des politiques stratégiques et de service

Indicateurs canadiens pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en commandant en ligne ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2025

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF
Nº de cat. Em17-4F-PDF
ISSN 2819-8271

Table des matières

Table des matières ..... **i**

Liste des tableaux ..... **iv**

Liste des graphiques ..... **v**

Liste des abréviations ..... **xi**

Historique des versions ..... **xii**

Introduction **1**

Notes générales 2

1. Article 5 : Égalité et non-discrimination **5**

1.1 Discrimination de tout type 5
1.2 Discrimination fondée sur une incapacité physique ou mentale 6
1.3 Discrimination fondée sur l'apparence physique 7
1.4 Discrimination fondée sur l'âge 8
1.5 Discrimination fondée sur le sexe 9
1.6 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre 10

2. Article 9 : Accessibilité **11**

2.1. Utilisation d'Internet 11
2.2 Raisons de ne pas utiliser Internet 12
2.3 Besoins de modification du domicile satisfaits 13
2.4 Besoins en matière d'aides et d'appareils fonctionnels satisfaits 14
2.5 Obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics 15
2.6 Obstacles à l'accessibilité liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions 16
2.7 Obstacles à l'accessibilité liés à la communication 17
2.8 Obstacles à l'accessibilité liés à l'utilisation d'Internet 18

3. Article 10 : Droit à la vie **19**

3.1 Perception positive de l'avenir 19
3.2 Avoir un but à atteindre dans la vie 20
3.3 Faible degré de satisfaction à l'égard du niveau de vie 21
3.4 Faible degré de satisfaction à l'égard des réalisations dans la vie 22
3.5 Insatisfaction à l'égard de la vie 23

4. Article 16 : Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance **24**

4.1 Violence entre partenaires intimes (VPI) depuis l'âge de 15 ans 24
4.2 Symptômes compatibles avec le trouble de stress post-traumatique (TSPT) résultant de la violence entre partenaires intimes (VPI) 25
4.3 Violence physique par un partenaire intime 26

4.4 Violence psychologique ou exploitation financière par un partenaire intime 27
4.5 Agression sexuelle dans l'enfance avant l'âge de 15 ans 28
4.6 Agression physique dans l'enfance avant l'âge de 15 ans 29
4.7 Victime d'incident(s) criminel(s) 30

5. Article 19 : Autonomie de vie et inclusion dans la société 31

5.1 Avoir un fort sentiment d'appartenance à leur quartier 31
5.2 Avoir un fort sentiment d'appartenance à leur ville 32
5.3 Faire confiance aux personnes du voisinage 33
5.4 Se sentir isolé des autres 34

6. Article 20 : Mobilité personnelle 36

6.1 Nécessitant des aides ou des appareils liés à la mobilité 36
6.2 Avoir des besoins insatisfaits en matière d'aides ou d'appareils liés à la mobilité 37
6.3 Être confiné à la maison 38
6.4 Raisons d'être confiné à la maison 39

7. Article 24 : Éducation 40

7.1 Fréquentation des établissements d'enseignement 40
7.2 Niveau d'études atteint 42
7.3 Abandon des études 43
7.4 Mesures d'adaptation scolaires 44
7.5 Exigences et besoins satisfaits en matière de mesures d'adaptation scolaires 45
7.6 Expériences d'intimidation à l'école parmi les étudiants ayant une incapacité 46

8. Article 25 : Santé 47

8.1 Incapacité de se procurer des médicaments d'ordonnance en raison des coûts 47
8.2 Autoévaluation de l'état de santé général comme étant bon, très bon ou excellent 48
8.3 Autoévaluation de l'état de santé mentale comme étant bon, très bon ou excellent 49
8.4 Besoins insatisfaits en matière de physiothérapie, de massothérapie et de chiropractie 50
8.5 Besoins insatisfaits en matière de services de counseling 51
8.6 Recevoir de l'aide ou des soins pour un problème de santé de longue durée ou une incapacité 52

9. Article 27 : Travail et emploi 53

9.1a Taux d'emploi, 2021 53
9.1b Tendances du taux d'emploi, 2022 à 2025 54
9.2 Inactifs 56
9.3 Aptitude au travail 57
9.4 Emploi à temps partiel 58
9.5a Taux du travail autonome 59
9.5b Répartition du travail autonome 60
9.6 Tendances du revenu d'emploi, 2015 à 2024 61
9.7 Ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) 63
9.8 Avancement professionnel 64
9.9 Avantages sociaux 65

9.10 Violence verbale, sexuelle ou physique au travail 66
9.11 Discrimination sur le marché du travail 67
9.12 Mesures d'adaptation en milieu de travail 68
9.13 Emploi par profession 69

10. Article 28 : Niveau de vie adéquat et protection sociale 70

10.1 Avoir les transferts gouvernementaux comme principale source de revenus 70
10.2a Taux de pauvreté, 2020 72
10.2b Tendance du taux de pauvreté (MPC de base 2018), 2015 à 2023 73
10.2c Tendance du taux de pauvreté (MPC de base 2023), 2020 à 2024 75
10.3 Avoir des besoins insatisfaits en matière d'aides ou d'appareils fonctionnels en raison du coût 77
10.4 Insécurité alimentaire des ménages 78
10.5 Statut de mode d'occupation des ménages 79

11. Article 29 : Participation à la vie politique et à la vie publique 80

11.1 Personnes ayant voté aux élections fédérales de 2019 80
11.2 Personnes ayant voté aux élections provinciales qui ont eu lieu avant la fin de l'année 2020 81
11.3 Personnes ayant voté aux élections municipales ou locales qui ont eu lieu avant la fin de l'année 2020 82
11.4 Adhésion ou participation à un parti ou organisme politique 83

12. Article 30: Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports 84

12.1 Participation à un organisme sportif ou récréatif 84
12.2 Participation à un organisme culturel ou éducatif 85
12.3 Loisirs actifs 86
12.4 Loisirs passifs 87

Liste des tableaux

Tableau 7.1 : Exigences et besoins satisfaits pour les mesures d'adaptation scolaires courants, étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, 2022 45

Tableau 9.1 : Exigences et besoins satisfaits pour les 5 mesures d'adaptation les plus couramment requis en milieu de travail, travailleurs ayant une incapacité âgés de 25 à 64 ans, 2022.....68

Tableau 10.1: Statut de mode d'occupation des ménages selon le statut d'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus, 2021 79

Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination de tout type au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 5

Graphique 1.2 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur une incapacité physique ou mentale au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2020 6

Graphique 1.3 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur l'apparence physique au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 7

Graphique 1.4 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur l'âge au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 8

Graphique 1.5 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur le sexe au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 9

Graphique 1.6 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité/l'expression de genre au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 10

Graphique 2.1 : Proportion de personnes n'ayant pas utilisé Internet à des fins personnelles, selon la sévérité de l'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022.....11

Graphique 2.2 : Raisons les plus courantes de ne pas utiliser Internet à des fins personnelles, selon l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022.....12

Graphique 2.3 : Proportion de personnes ayant des besoins de modification du domicile satisfaits, selon la sévérité de l'incapacité et l'âge, personnes ayant une incapacité liée à la mobilité âgées de 15 ans et plus, 2022 13

Graphique 2.4 : Proportion de personnes dont tous les besoins en matière d'aides et d'appareils fonctionnels ont été satisfaits, selon le type d'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022 14

Graphique 2.5 : Proportion de personnes ayant rencontré des obstacles à l'accessibilité liés à divers éléments dans les espaces publics, selon la sévérité de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022 15

Graphique 2.6 : Proportion de personnes ayant rencontré des obstacles à l'accessibilité liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions, selon la sévérité de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022 16

Graphique 2.7 : Proportion de personnes ayant rencontré des obstacles à l'accessibilité liés à la communication dans différentes situations, selon la sévérité de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022 17

Graphique 2.8 : Proportion de personnes ayant rencontré des obstacles à l'accessibilité liés à l'utilisation d'Internet pour différentes activités en ligne, selon la sévérité de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022 18

Graphique 3.1 : Proportion de personnes ayant une perception positive de l'avenir, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2016.....19

Graphique 3.2 : Proportion de personnes ayant un but à atteindre dans la vie, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2016 20

Graphique 3.3 : Proportion de personnes ayant un faible degré de satisfaction à l'égard de leur niveau de vie, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2016 21

Graphique 3.4 : Proportion de personnes ayant un faible degré de satisfaction à l'égard des réalisations dans la vie, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2016 22

Graphique 3.5 : Proportion de personnes insatisfaites à l'égard de leur vie, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020.....23

Graphique 4.1 : Proportion de personnes ayant subi de la violence entre partenaires intimes (VPI) au cours de leur vie depuis l'âge de 15 ans, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2018.....24

Graphique 4.2 : Proportion de personnes ayant déclaré des symptômes correspondant au TSPT résultant de la VPI, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus qui avaient subi la VPI au cours des 12 derniers mois, 2018.....25

Graphique 4.3 : Proportion de personnes ayant subi de la violence physique de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2018.....26

Graphique 4.4 : Proportion de personnes ayant subi des violences psychologiques ou des exploitations financières par un partenaire intime au cours des 5 dernières années, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2019 27

Graphique 4.5 : Proportion de personnes ayant subi une agression sexuelle avant l'âge de 15 ans, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2019 28

Graphique 4.6 : Proportion de personnes ayant subi une agression physique avant l'âge de 15 ans, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2019 29

Graphique 4.7 : Proportion de personnes qui ont été victimes d'incident(s) criminel(s), selon le statut d'incapacité et le type d'infraction, personnes âgées de 15 ans et plus, 2019 30

Graphique 5.1 : Proportion de personnes ayant un fort sentiment d'appartenance à leur quartier, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus 2020 31

Graphique 5.2 : Proportion de personnes ayant un fort sentiment d'appartenance à leur ville, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 32

Graphique 5.3 : Proportion de personnes ayant déclaré faire confiance à la plupart des personnes de leur voisinage, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020.....33

Graphique 5.4 : Proportion de personnes qui se sentent souvent isolées des autres, selon la sévérité de l'incapacité, le genre, et l'âge, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022 34

Graphique 6.1 : Proportion de personnes ayant besoin d'aides ou d'appareils liés à la mobilité, selon l'âge et le genre, personnes ayant des incapacités physiques âgées de 15 ans et plus, 2022.....36

Graphique 6.2 : Proportion de personnes ayant des besoins insatisfaits en matière d'aides ou d'appareils liés à la mobilité, selon l'âge et le genre, personnes ayant des incapacités physiques âgées de 15 ans et plus, 2022 37

Graphique 6.3 : Proportion de personnes qui se considéraient confinées à la maison en raison de leur condition, selon la sévérité de l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022.....38

Graphique 6.4 : Raisons d'être confine à la maison, selon le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022 39

Graphique 7.1 : Proportion de personnes ayant fréquenté des établissements d'enseignement, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 à 29 ans, 2016 and 2021.....40

Graphique 7.2 : Le plus élevé niveau d'études atteint, selon le statut d'incapacité, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2021.....42

Graphique 7.3 : Proportion de personnes ayant mis fin à leurs études en raison de leur état, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, 2022.....43

Graphique 7.4 : Proportion de personnes ayant requis des mesures d'adaptation scolaires, selon la sévérité de l'incapacité, étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, 2022 44

Graphique 7.5 : Proportion de personnes ayant été victimes d'intimidation à l'école, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, 202246

Graphique 8.1 : Proportion de personnes qui n'ont pas pu se procurer des ordonnances en raison des coûts, selon la sévérité de l'incapacité et l'âge, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022 47

Graphique 8.2 : Proportion de personnes ayant déclaré avoir un bon, très bon ou excellent état de santé général, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 à 64 ans, 2020.....48

Graphique 8.3 : Proportion de personnes ayant déclaré avoir une bonne, très bonne ou excellente santé mentale, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 49

Graphique 8.4 : Proportion des personnes qui ont eu des besoins insatisfaits en matière de physiothérapie, de massothérapie et de chiropractie au cours des 12 derniers mois, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant requis de physiothérapie, de massothérapie ou de traitements chiropratiques, 2022 50

Graphique 8.5 : Proportion de personnes qui ont eu des besoins insatisfaits en matière de services de counseling au cours des 12 derniers mois, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant requis des services de counseling, 2022.....51

Graphique 8.6 : Proportion de personnes qui ont reçu du soutien ou des soins pour un problème de santé de longue durée ou une incapacité au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2018 52

Graphique 9.1a : Taux d'emploi, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2021 53

Graphique 9.1b : Tendances du taux d'emploi, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2022 à 2025.....54

Graphique 9.2 : Taux d'inactivité, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2021 56

Graphique 9.3 : Proportion de personnes aptes à travailler, selon l'âge et le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans qui étaient sans emploi ou inactives, 2022.....57

Graphique 9.4 : Taux d'emploi à temps partiel, selon le statut d'incapacité et le genre, travailleurs âgés de 25 à 64 ans, 2021.....58

Graphique 9.5a : Taux du travail autonome, selon le statut d'incapacité et le genre, travailleurs âgés de 25 à 64 ans, 2021.....59

Graphique 9.5b : Répartition du travail autonome, selon le statut d'incapacité, travailleurs autonomes âgés de 25 à 64 ans, 2021 60

Graphique 9.6 : Tendances du revenu médian d'emploi, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus employées à temps plein pendant toute l'année, 2015 à 2024.....61

Graphique 9.7 : Taux NEET, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 à 24 ans, 2021 63

Graphique 9.8 : Proportion de personnes ayant de bonnes chances d'avancement professionnel, selon le statut d'incapacité et le sexe, employés âgés de 25 à 64 ans, 2016 64

Graphique 9.9 : Proportion de personnes ayant accès à des avantages sociaux, selon le statut d'incapacité, employés âgés de 25 à 64 ans, 2016 65

Graphique 9.10 : Proportion de personnes ayant fait l'objet de violence verbale, sexuelle ou physique au travail, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes employées âgées de 25 à 64 ans, 2016 66

Graphique 9.11 : Proportion de personnes ayant subi une discrimination au travail à cause de leur état, selon le genre, employés ayant une incapacité âgés de 25 à 64 ans, 2022 67

Graphique 9.12 : Répartition par profession, selon le statut d'incapacité, employés âgés de 25 à 64 ans, 2021 69

Graphique 10.1 : Proportion de personnes dont les transferts gouvernementaux constituent la principale source de revenu, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2024 70

Graphique 10.2a : Proportion de personnes vivant sous le seuil officiel de pauvreté au Canada (la mesure fondée sur un panier de consommation de l'année de base 2018), selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 72

Graphique 10.2b : Proportion de personnes vivant sous le seuil officiel de pauvreté au Canada (la mesure fondée sur un panier de consommation de l'année de base 2018), selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, de 2015 à 2023 73

Graphique 10.2c : Proportion de personnes vivant sous le seuil officiel de pauvreté au Canada (la mesure fondée sur un panier de consommation de l'année de base 2023), selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, de 2020 à 2024 75

Graphique 10.3 : Proportion de personnes ayant des besoins insatisfaits en matière d'aides et d'appareils fonctionnels en raison du coût, selon la sévérité de l'incapacité et l'âge, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans ou plus, 2022 77

Graphique 10.4 : Proportion de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, 2024 78

Graphique 11.1: Proportion de personnes ayant voté lors des élections fédérales de 2019, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 18 ans et plus, 2020 80

Graphique 11.2: Proportion de personnes ayant voté aux élections provinciales qui ont eu lieu avant la fin de l'année 2020, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 18 ans et plus, 2020 81

Graphique 11.3: Proportion de personnes ayant voté aux élections municipales ou locales qui ont eu lieu avant la fin de l'année 2020, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 18 ans et plus, 2020 82

Graphique 11.4: Proportion de personnes ayant adhéré ou participé à un parti ou organisme politique au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 83

Graphique 12.1: Proportion des personnes ayant participé à un organisme sportif ou récréatif au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020 84

Graphique 12.2: Proportion des personnes ayant participé à un organisme culturel ou éducatif au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020.....85

Graphique 12.3: Temps moyen consacré dans une journée à des loisirs actifs, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2022.....86

Graphique 12.4: Temps moyen consacré dans une journée à des loisirs passifs, personnes âgées de 15 ans et plus, 2022 87

Liste des abréviations

CDPH	Convention relative aux droits des personnes
ECI	Enquête canadienne sur l'incapacité
ECR	Enquête canadienne sur le revenu
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EPA	Enquête sur la population active
ESEPP	Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés
ESG	Enquête sociale générale
NEET	Ni en emploi, ni aux études, ni en formation
QII	Questions d'identification des incapacités
TSPT	Trouble de stress post-traumatique
VPI	Violence entre partenaires intimes

Historique des versions

Version 3.0 (actuelle)

- **Date :** 16 novembre 2026
- **Description :** Troisième version du rapport publiée incluant 76 indicateurs, dont 1 indicateur élargi et 5 indicateurs mis à jour

Version 2.0

- **Date :** 10 décembre 2025
- **Description :** Deuxième version du rapport publiée incluant 75 indicateurs, dont 8 nouveaux indicateurs et 42 indicateurs mis à jour

Version 1.1

- **Date :** 7 mars 2025
- **Description :** Correction apportée à 1 indicateur

Version 1.0

- **Date :** 18 décembre 2024
- **Description :** Première version du rapport publiée incluant 68 indicateurs

Introduction

Le présent rapport fournit des indicateurs pour certains articles de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies. Ces indicateurs sont fondés sur des données canadiennes.

Le Canada a ratifié la CDPH le 11 mars 2010. La CDPH est un traité international relatif aux droits de la personne. Elle vise à promouvoir et à protéger les droits, les libertés et la dignité des personnes handicapées afin de leur assurer une pleine participation à la société sur un pied d'égalité avec les autres. La CDPH exige de toutes les parties à la convention qu'elles veillent à ce que les personnes ayant une incapacité jouissent pleinement des droits de la personne et des libertés fondamentales sans aucune discrimination fondée sur l'incapacité. Cela comprend la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes qui garantissent une reconnaissance égale devant la loi et une protection égale en vertu de celle-ci.

Le personnel d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) a préparé le présent rapport. Les données de Statistique Canada constituent la base des indicateurs, y compris les données de l'Enquête Canadienne sur l'Incapacité (ECI) et d'autres enquêtes. À mesure que de nouvelles données seront disponibles, les indicateurs existants seront mis à jour ou de nouveaux indicateurs seront ajoutés.

Le rapport comprend des indicateurs pour les articles suivants :

- Article 5 - Égalité et non-discrimination ;
- Article 9 - Dccessibilité ;
- Article 10 - Droit à la vie ;
- Article 16 - Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance ;
- Article 19 - Autonomie de vie et inclusion dans la société ;
- Article 20 - Mobilité personnelle ;
- Article 24 - Éducation ;
- Article 25 - Santé ;
- Article 27 - Travail et emploi ;
- Article 28 - Niveau de vie adéquat et protection sociale ;
- Article 29 - Participation à la vie politique et à la vie publique ;
- Article 30 - Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports.

Notes générales

Genre et Sexe[1] **:** Le genre désigne l'identité personnelle et sociale d'une personne en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement homme ni femme). La mesure du « genre » diffère de celle du « sexe » qui figure dans certaines parties du présent rapport. Les catégories « hommes » et « femmes » utilisées dans le terme « genre » renvoient au genre déclaré par les répondants, qui peut être différent de leur sexe assigné à la naissance et/ou de celui qui figure dans leurs documents juridiques actuels.

En 2018, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le ministère de la Justice du Canada ont formulé des recommandations visant à moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre. En conséquence, Statistique Canada a indiqué qu'à partir de 2021, la variable de genre devrait être utilisée par défaut dans la plupart des tableaux et analyses de données standard du recensement. Afin de se conformer à ce changement, les indicateurs basés sur les données d'enquêtes plus récentes (qui incluaient une variable de genre) présentent les résultats par « genre » plutôt que par « sexe ».

Certains indicateurs du présent rapport sont basés sur des enquêtes qui n'incluaient pas de variable de genre. Dans ce cas, les données sont présentées par sexe, qui fait référence au sexe assigné à la naissance et comprend les catégories « hommes » et « femmes ». Les indicateurs utilisant les données d'enquêtes qui comprenaient une variable de genre sont présentés par genre et utilisent les catégories « hommes » (qui comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres) et « femmes » (qui comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres). Dans la plupart des enquêtes comportant une variable de genre, les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et tableaux. Cette mesure a été prise afin de protéger la confidentialité de leurs données, étant donné qu'ils constituent un échantillon très restreint.

Arrondissement : Par souci de simplicité, la plupart des estimations rapportées ont été arrondies au pourcentage sans décimales le plus près. Cela offre une perspective large sur les personnes ayant une incapacité.

Questions d'identification des incapacités (QII) : Les données d'enquête utilisées pour élaborer les indicateurs présentés dans ce rapport s'appuient sur les QII pour identifier les personnes ayant une incapacité. Les analystes ont élaboré ces questions entre 2010 et 2012. Les questions fournissent une mesure de l'incapacité basée sur le modèle social de l'incapacité, qui tient compte de l'interaction entre les difficultés fonctionnelles d'une personne et les obstacles auxquels elle est confrontée dans sa vie quotidienne, entraînant des limitations d'activité. Le modèle social de l'incapacité reconnait :

- que l'incapacité est relative à une personne et au degré de difficulté que cette personne rencontre quand elle tente d'accomplir certaines tâches ;
- le niveau de déficience d'une personne ;

[1] Guide de référence sur l'âge, le sexe à la naissance et le genre, Recensement de la population, 2021

- l'existence potentielle d'un problème de santé ;
- l'environnement de la personne est un facteur principal dans la détermination de l'incapacité.

Populations cibles pour les sources de données utilisées dans le présent rapport :

- Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) 2017 et 2022 : La population visée par l'ECI 2017 & 2022 incluait toutes les personnes âgées de 15 ans et plus (respectivement au 10 mai 2016 et au 11 mai 2021, jour du recensement), et qui ont répondu avoir « parfois », « souvent » ou « toujours » de la difficulté à l'une des questions sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire complet des recensements de la population de 2016 et 2021. Ceci inclut les personnes qui vivaient dans des logements privés de part et d'autre des 10 provinces et des 3 territoires. L'enquête excluait les personnes vivant dans des établissements institutionnels, des bases militaires des Forces armées canadiennes, des réserves des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs.
- Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2015-2024 : Cette enquête est menée à l'échelle du Canada, tant dans les provinces que dans les territoires. Elle couvre toutes les personnes vivant au Canada, à l'exception des personnes vivant dans les réserves et d'autres peuplements autochtones dans les provinces, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent moins de 2 % de la population.
- Enquête sur la population active (EPA) 2022-2025 : La population cible de l'EPA comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus dont le lieu de résidence habituel est au Canada, y compris les résidents non permanents (RNP) - c'est-à-dire les personnes titulaires d'un permis de travail ou d'études, leurs familles, les demandeurs d'asile, les personnes protégées et les groupes apparentés - ainsi que les résidents permanents (immigrants reçus) et les personnes nées au Canada. L'EPA exclut les personnes vivant dans les réserves, les membres à temps plein des Forces armées régulières et les pensionnaires d'établissements (notamment les personnes détenues dans les pénitenciers et les patients d'hôpitaux et d'établissements de soins infirmiers). Les estimations nationales de l'EPA sont calculées à partir des données de l'EPA recueillies dans les provinces.
- Enquête sociale générale (ESG) :
    - ESG - Enquête sur l'emploi du temps 2022 : La population cible de ce cycle comprenait toutes les personnes âgées de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement ou sur une réserve des Premières Nations, mais qui réside dans l'une des 10 provinces canadiennes.
    - ESG - Identité sociale 2020 : La population cible de ce cycle comprenait toutes les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans l'une des 10 provinces du Canada, à l'exception des personnes vivant en établissement ou sur une réserve des Premières Nations.
    - ESG - Sécurité des Canadiens 2019 : La population cible de ce cycle comprenait toutes les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires du Canada, à l'exception des personnes vivant dans des institutions.
    - ESG - Les soins donnés et reçus 2018 : La population cible de ce cycle comprenait toutes les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans l'une des 10 provinces du Canada, à l'exception des personnes vivant dans des institutions.

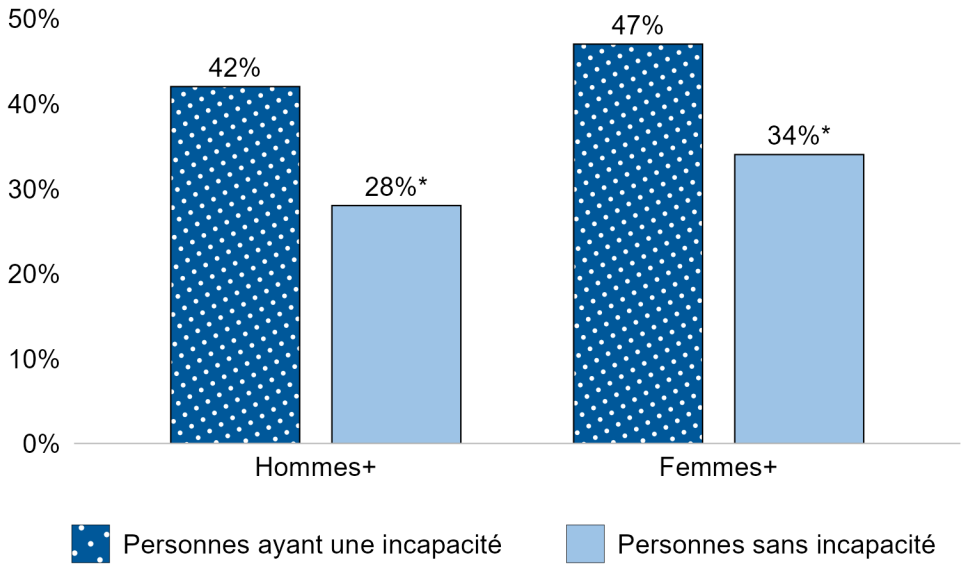
  - ESG - Les Canadiens au travail et à la maison 2016 : La population cible de ce cycle comprenait toutes les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans l'une des 10 provinces du Canada, à l'exception des personnes vivant dans des institutions.

- Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) 2018: La population cible de cette enquête comprenait l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans l'une des 10 provinces ou des 3 territoires du Canada, à l'exception des personnes vivant en institution.

1. Article 5 : Égalité et non-discrimination

1.1 Discrimination de tout type

Graphique 1.1 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination de tout type au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : Par « tout type de discrimination », on entend le fait de traiter les répondants différemment, de manière négative ou défavorable en raison de leur race, de leur âge, de leur religion, de leur sexe, etc.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre hommes et femmes sont statistiquement significatives pour les personnes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

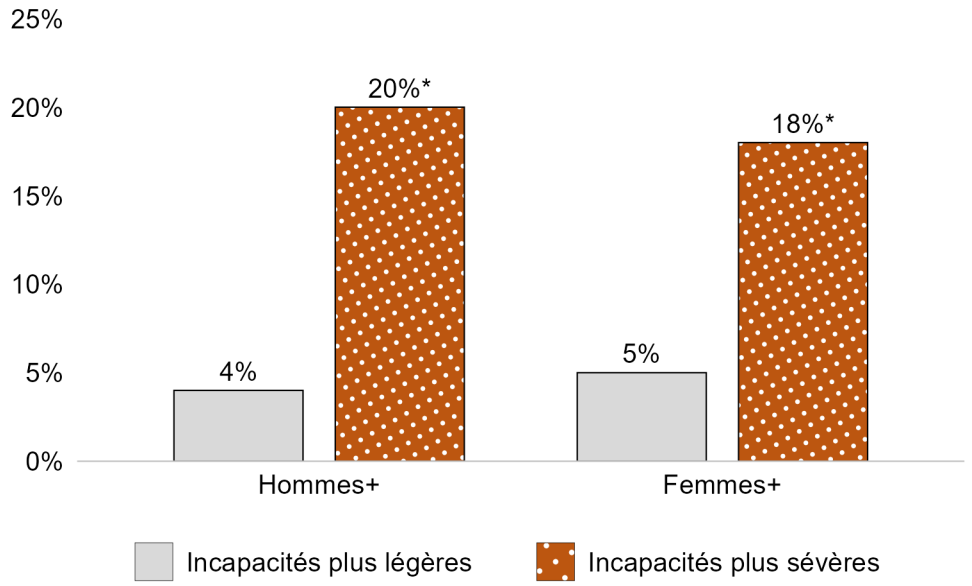
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Au cours des 5 années qui ont précédé la pandémie de COVID-19, les hommes ayant une incapacité étaient 1,5 fois plus susceptibles que les personnes sans incapacité d'être victimes de toute forme de discrimination (42 % contre 28 %). De même, les femmes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les personnes sans incapacité d'être victimes de toute forme de discrimination au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19 (47 % contre 34 %).

En général, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes de discrimination indépendamment de leur statut d'incapacité.

1.2 Discrimination fondée sur une incapacité physique ou mentale

Graphique 1.2 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur une incapacité physique ou mentale au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants si, au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, ils ont été victimes de discrimination ou été traité injustement par d'autres personnes en raison d'une incapacité physique ou mentale.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Pour les 2 niveaux de sévérité, les différences entre hommes et femmes ne sont pas statistiquement significatives ($p<0,05$).

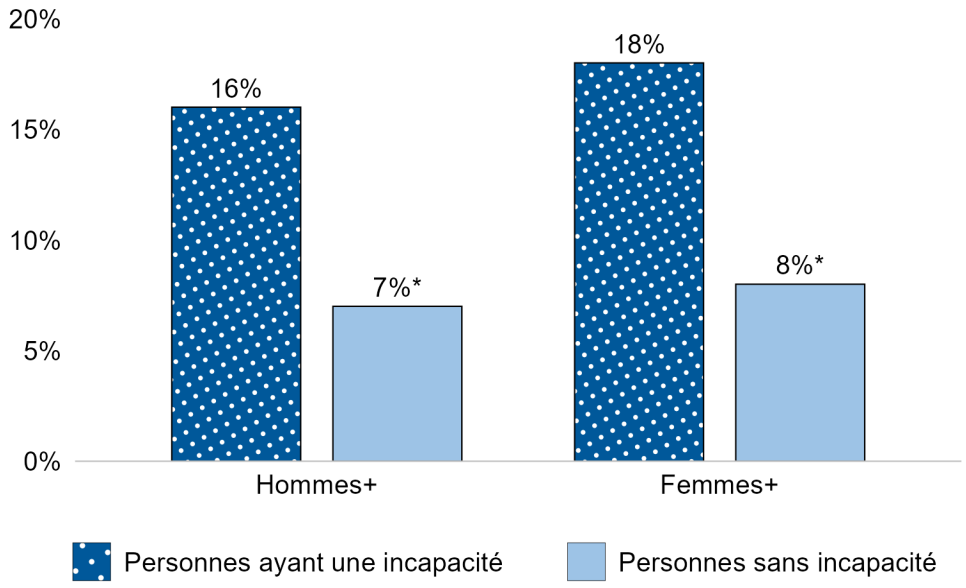
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, les hommes ayant des incapacités plus sévères étaient 5 fois plus susceptibles que ceux ayant des incapacités plus légères d'être victimes de discrimination fondée sur une incapacité physique ou mentale (20 % contre 4 %).

De même, les femmes ayant des incapacités plus sévères étaient plus de 3 fois plus susceptibles que celles ayant des incapacités plus légères d'être victimes de discrimination fondée sur une incapacité physique ou mentale (18 % contre 5 %). Cette discrimination a eu lieu au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19.

1.3 Discrimination fondée sur l'apparence physique

Graphique 1.3 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur l'apparence physique au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants si, au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, ils ont été victimes de discrimination ou été traité injustement par d'autres personnes en raison de leur apparence physique.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

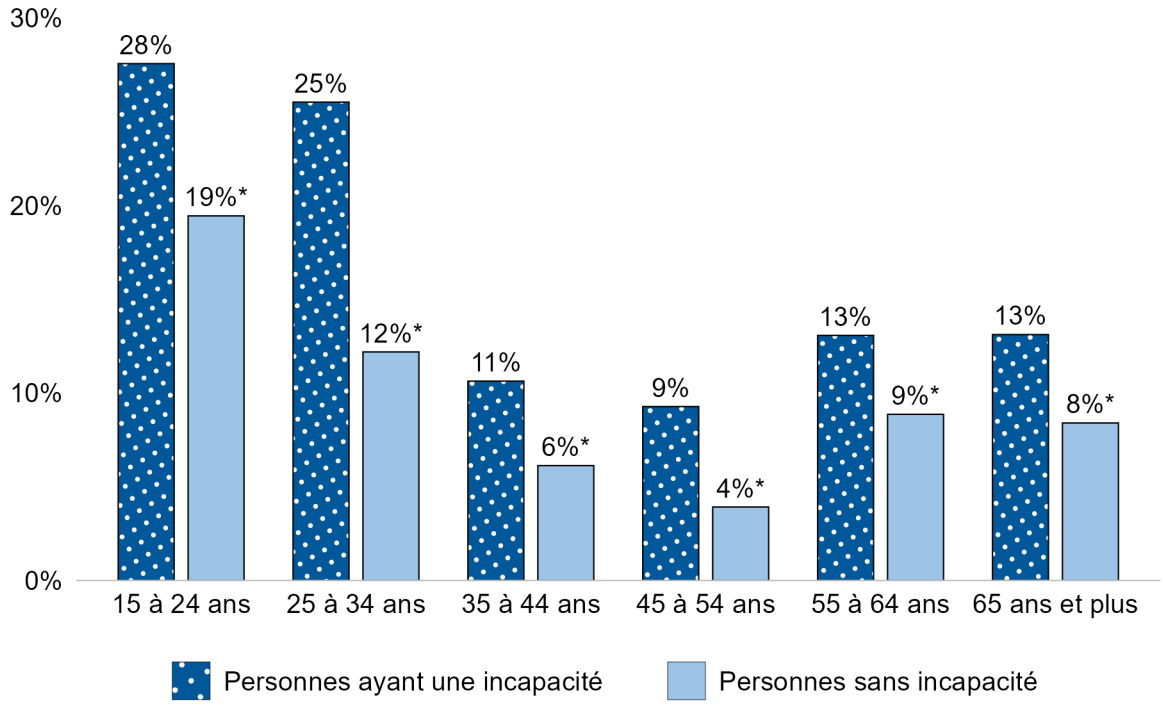
Les différences entre hommes et femmes ne sont pas statistiquement significatives pour les personnes ayant une incapacité et celles sans incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Au cours des 5 années qui ont précédé la pandémie de COVID-19, les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité étaient plus de 2 fois plus susceptibles que les personnes sans incapacité d'être victimes de discrimination fondée sur leur apparence physique. Parmi les hommes, 16 % de ceux ayant une incapacité et 7 % de ceux sans incapacité ont déclaré avoir subi ce type de discrimination. De même, 18 % des femmes ayant une incapacité et 8 % des femmes sans incapacité ont déclaré ce type de discrimination.

1.4 Discrimination fondée sur l'âge

Graphique 1.4 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur l'âge au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants si, au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, ils ont été victimes de discrimination ou été traité injustement par d'autres personnes en raison de leur âge.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans le même groupe d'âge ($p<0,05$)

Parmi les personnes ayant une incapacité, sauf pour celles âgées de 25 à 34 ans, les estimations pour tous les autres groupes d'âge sont significativement différentes des estimations pour les personnes âgées de 15 à 24 ans ($p<0,05$).

Parmi les personnes sans incapacité, les différences entre celles âgées de 15 à 24 ans et tous les autres groupes d'âge sont statistiquement significatives ($p<0,05$).

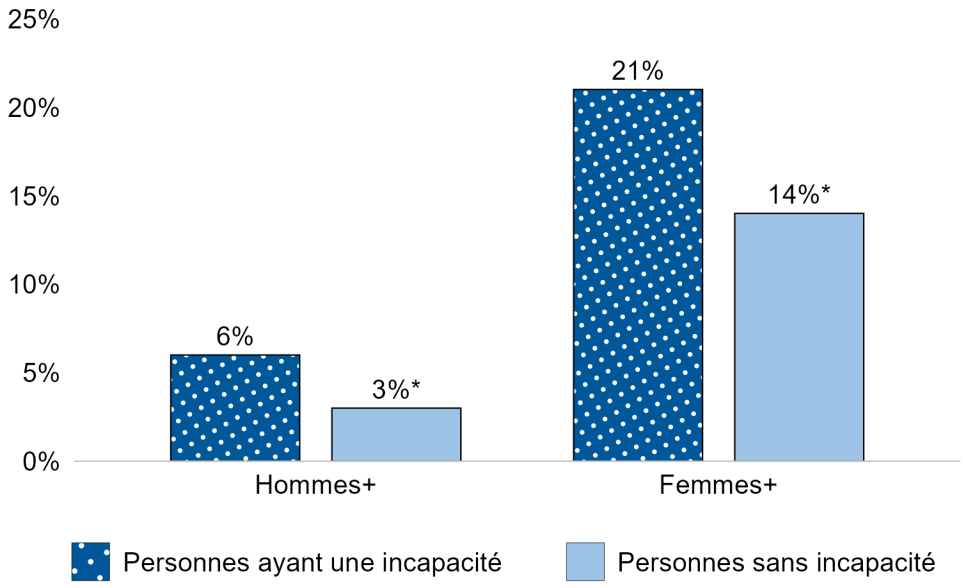
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Dans les 6 groupes d'âge, les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les personnes sans incapacité d'être victimes de discrimination fondée sur l'âge au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19.

Indépendamment du statut d'incapacité, les répondants les plus jeunes étaient plus susceptibles que les plus âgés d'être confrontés à une discrimination fondée sur l'âge. Les personnes âgées de 15 à 24 ans ayant ou sans incapacité (28 % and 19 % respectivement) étaient plus de 2 fois plus susceptibles de rapporter être confronté à ce type de discrimination comparées à celles âgées de 65 ans et plus (13 % and 8 % respectivement). La prévalence de la discrimination fondée sur l'âge était la plus élevée chez les personnes âgées de 15 à 24 ans et diminuait progressivement avec l'âge pour atteindre sa valeur la plus basse chez les personnes âgées de 45 à 54 ans. Elle augmentait ensuite légèrement chez les personnes âgées de 55 à 64 ans et celles âgées de 65 ans et plus.

1.5 Discrimination fondée sur le sexe

Graphique 1.5 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur le sexe au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants si, au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, ils ont été victimes de discrimination ou été traité injustement par d'autres personnes en raison de leur sexe.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre hommes et femmes sont statistiquement significatives pour les personnes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

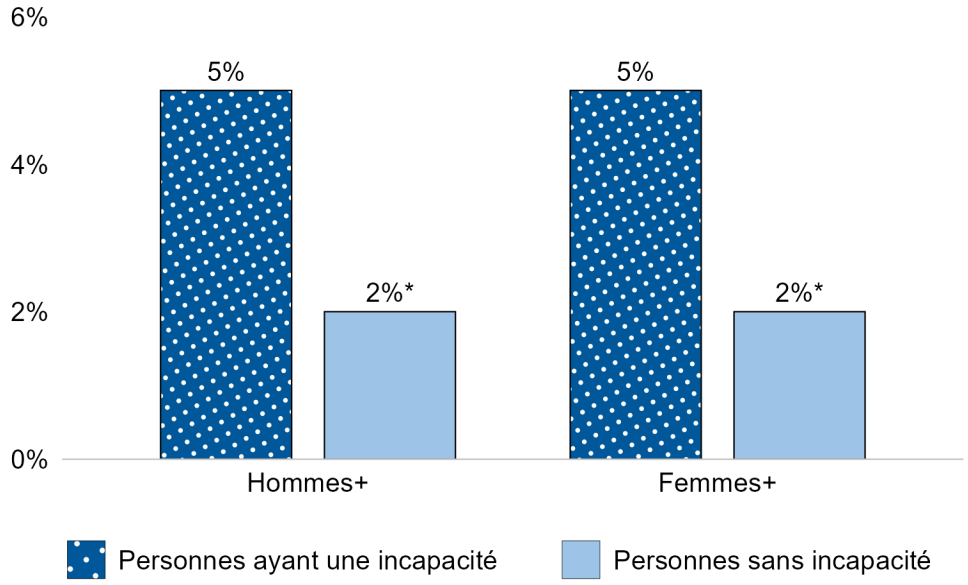
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, les hommes ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus étaient 2 fois plus susceptibles que les hommes n'ayant pas d'incapacité de subir une discrimination fondée sur leur sexe (6 % contre 3 %). De même, les femmes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus étaient 1,5 fois plus susceptibles que les femmes n'ayant pas d'incapacité de subir une discrimination fondée sur leur sexe (21 % contre 14 %) au cours de cette période.

Indépendamment du statut d'incapacité, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été victimes de discrimination fondée sur le sexe au cours des 5 années précédant le début de la pandémie de COVID-19.

1.6 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre

Graphique 1.6 : Proportion de personnes ayant été victimes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité/l'expression de genre au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants si, au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, ils ont été victimes de discrimination ou été traité injustement par d'autres personnes en raison de leur orientation sexuelle ou identité ou expression de genre. L'identité ou l'expression de genre comprend diverses identités de genre telles que transgenre, bispirituel, ou non binaire.

En raison de préoccupations liées à la qualité des données, les résultats indiquant si un répondant avait été victime de discrimination fondée sur son orientation sexuelle ou sur son expression de genre ont été combinés.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre hommes et femmes ne sont pas statistiquement significatives pour les personnes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

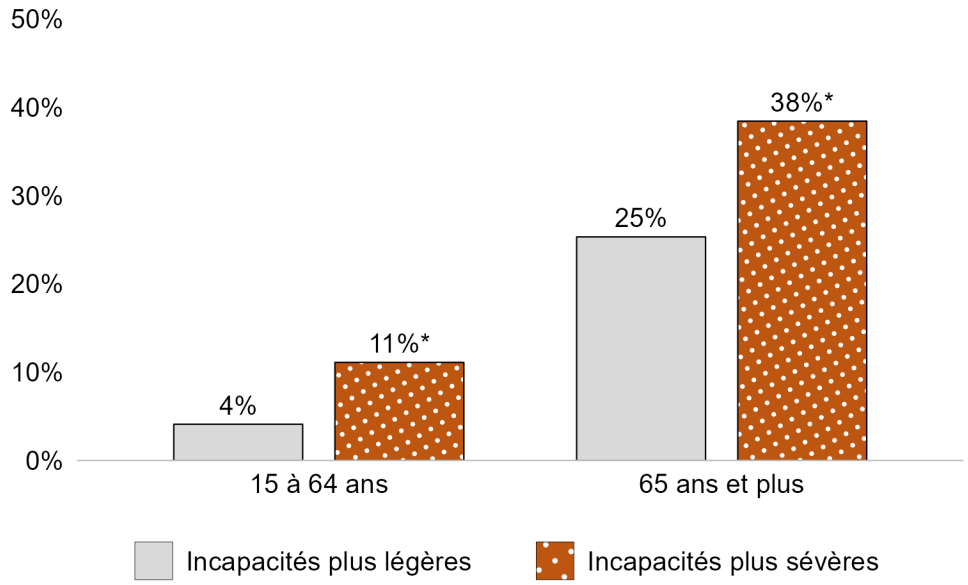
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Au cours des 5 années précédant la pandémie de COVID-19, les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité étaient 2 fois plus susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité d'être victimes de discrimination fondée sur leur orientation sexuelle ou leur identité/expression de genre. Parmi les personnes ayant une incapacité, 5 % des hommes et 5 % des femmes avaient été victimes de ce type de discrimination, comparativement à 2 % des hommes et des femmes n'ayant pas d'incapacité.

2. Article 9 : Accessibilité

2.1. Utilisation d'Internet

Graphique 2.1 : Proportion de personnes n'ayant pas utilisé Internet à des fins personnelles, selon la sévérité de l'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022



Notes : Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

On a demandé aux répondants s'ils avaient utilisé Internet à des fins personnelles au cours des 12 derniers mois. Le graphique ci-dessus indique ceux qui ont répondu « Non ».

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans le même groupe d'âge ($p<0,05$)

Pour les 2 niveaux de sévérité, les estimations pour les personnes âgées de 65 ans et plus diffèrent significativement de celles pour les personnes âgées de 15 à 64 ans ($p<0,05$).

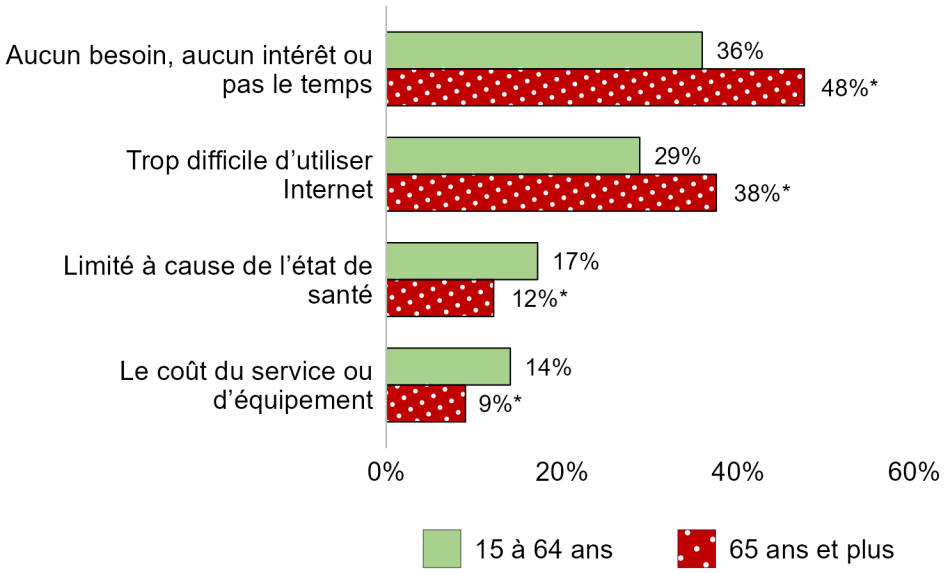
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité, celles ayant des incapacités plus sévères étaient près de 3 fois plus susceptibles à déclarer ne pas utiliser Internet à des fins personnelles que celles ayant des incapacités plus légères (11 % contre 4 %).

De même, parmi les personnes âgées de 65 ans et plus ayant une incapacité, celles ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles à déclarer ne pas utiliser Internet à des fins personnelles que celles ayant des incapacités plus légères (38 % contre 25 %).

2.2 Raisons de ne pas utiliser Internet

Graphique 2.2 : Raisons les plus courantes de ne pas utiliser Internet à des fins personnelles, selon l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022



Notes : Les répondants pouvaient donner de multiples raisons pour lesquelles ils n'utilisent pas Internet à des fins personnelles au cours des 12 derniers mois. Bien que d'autres raisons aient pu être invoquées, celles-ci étaient les plus courantes. Les données renvoient à la proportion de personnes ayant indiqué une raison de ne pas utiliser Internet parmi celles qui ne l'ont pas utilisé.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes âgées de 15 à 64 ans pour une raison donnée ($p<0,05$)

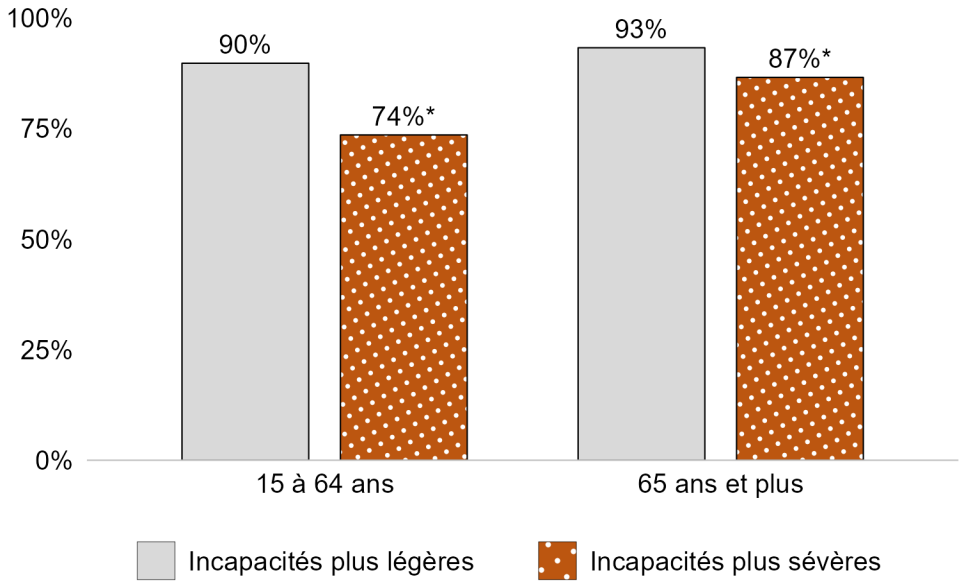
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes âgées de 65 ans et plus ayant une incapacité étaient plus susceptibles que celles âgées de 15 à 64 ans de déclarer qu'elles n'avaient pas besoin, pas d'intérêt ou pas le temps d'utiliser Internet à des fins personnelles (48 % contre 36 %) ou qu'il était trop difficile d'utiliser Internet (38 % contre 29 %).

Les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité étaient plus susceptibles que celles âgées de 65 ans et plus de déclarer qu'elles n'utilisaient pas Internet à des fins personnelles parce qu'elles étaient limitées à cause de leur état de santé (17 % contre 12 %) ou par le coût du service ou de l'équipement (14 % contre 9 %).

2.3 Besoins de modification du domicile satisfaits

Graphique 2.3 : Proportion de personnes ayant des besoins de modification du domicile satisfaits, selon la sévérité de l'incapacité et l'âge, personnes ayant une incapacité liée à la mobilité âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

Par « modifications du domicile » on entend des caractéristiques architecturales spécialisées qui sont construites à l'intérieur du domicile des répondants. Les caractéristiques architecturales en question comprennent les appuis de salle de bain, les baignoires à porte ou les douches au sol, les appareils de levage pour patient, les rampes d'accès ou les entrées au niveau du sol, les ascenseurs, les monte-escaliers, les plateformes ou les plateformes élévatrices verticales, les portes automatiques ou faciles à ouvrir, les rampes supplémentaires (autres que pour les escaliers), les portes d'entrée ou les couloirs élargis, et les comptoirs de cuisine ou de salle de bain ajustés. Le graphique ci-dessus montre quels répondants, parmi ceux qui ont besoin de telles mesures d'adaptation, ont vu leurs besoins satisfaits.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans le même groupe d'âge ($p<0,05$)

C'est uniquement parmi les personnes ayant des incapacités plus sévères que les estimations pour les personnes âgées de 65 ans et plus diffèrent significativement de celles pour les personnes âgées de 15 à 64 ans ($p<0,05$).

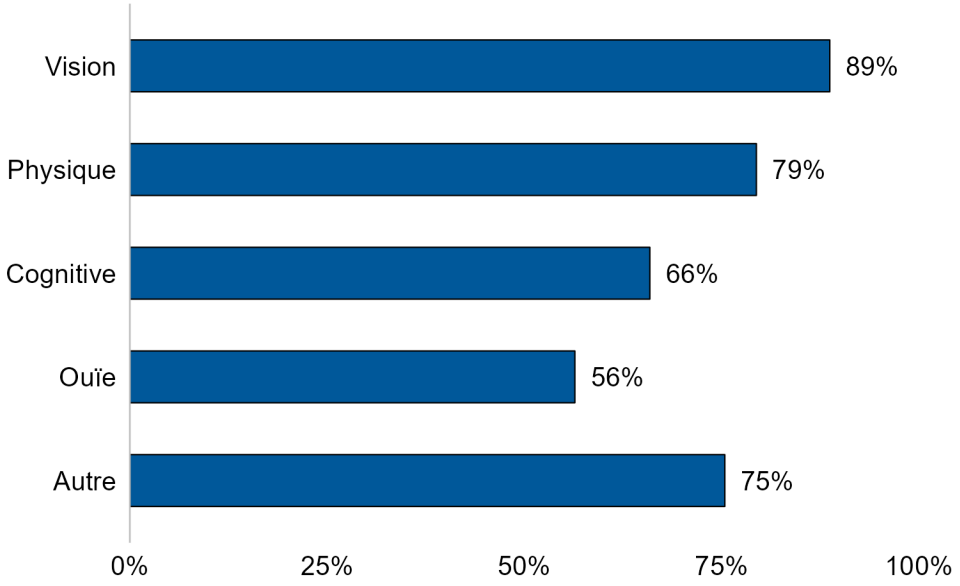
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité qui ont déclaré avoir besoin de modifications à leur domicile, celles ayant des incapacités plus légères étaient plus susceptibles que celles ayant des incapacités plus sévères de voir leurs besoins satisfaits, et ce, pour les 2 groupes d'âge : 15 à 64 ans (90 % contre 74 %) et 65 ans et plus (93 % contre 87 %).

Parmi les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité plus sévère, celles âgées de 65 ans et plus étaient plus susceptibles de voir leurs besoins en matière de modification de leur domicile satisfaits que celles âgées de 15 à 64 ans (87 % contre 74 %).

2.4 Besoins en matière d'aides et d'appareils fonctionnels satisfaits

Graphique 2.4 : Proportion de personnes dont tous les besoins en matière d'aides et d'appareils fonctionnels ont été satisfaits, selon le type d'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022



Notes : Les répondants ont été interrogées sur leur utilisation d'aides ou d'appareils fonctionnels pour les aider avec différents types d'incapacité, et sur l'existence d'aides, d'appareils ou de technologies dont elles pensent avoir besoin mais dont elles ne disposent pas. Pour chaque catégorie de type d'incapacité, les besoins des répondants ont été regroupés en 4 catégories : « Certains besoins satisfaits », « Aucun besoin satisfait », « Tous les besoins satisfaits » ou « Pas besoin d'aide ».

Les proportions ci-dessus excluaient les personnes qui n'avaient pas besoin d'aides ou d'appareils fonctionnels, afin d'observer si celles qui en avaient besoin ont vu tous leurs besoins satisfaits.

Les répondants pouvaient donner plus d'un type d'aide ou d'appareil fonctionnel comme réponse.

Par « autre », on entend les aides ou les appareils fonctionnels utilisés en présence de multiples incapacités qui ne sont pas associées à un seul type d'incapacité. Exemples : ordinateurs dotés de logiciels spécialisés, lecteurs d'écran, animaux d'assistance, aides pour diabétique, etc.

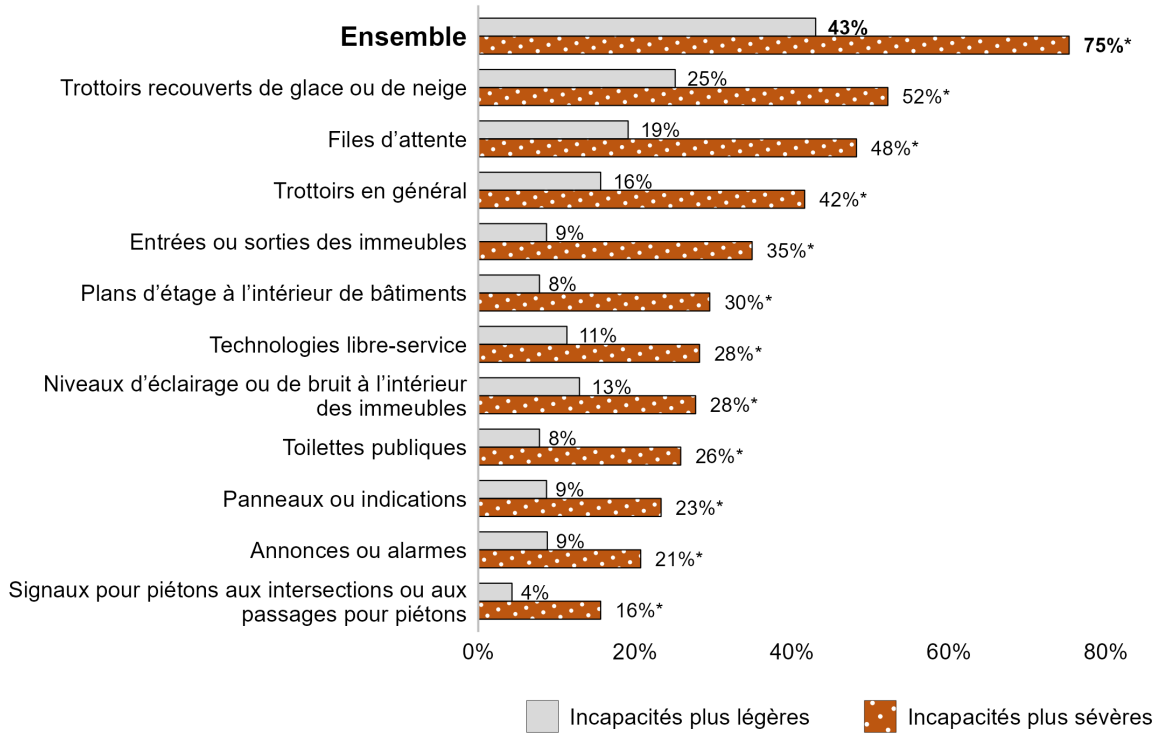
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité nécessitant des aides ou appareils fonctionnels pour des incapacités visuelles ou physiques étaient les plus susceptibles de voir tous leurs besoins satisfaits (89 % et 79 % respectivement).

Les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité nécessitant des aides ou appareils fonctionnels pour des incapacités cognitives ou auditives étaient les moins susceptibles de voir tous leurs besoins satisfaits (66 % et 56 % respectivement).

2.5 Obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics

Graphique 2.5 : Proportion de personnes ayant rencontré des obstacles à l'accessibilité liés à divers éléments dans les espaces publics, selon la sévérité de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022



Notes : On a demandé aux répondants la fréquence à laquelle ils ont rencontré des obstacles liés à des éléments à l'intérieur ou à l'extérieur des espaces publics en raison de leur état au cours des 12 derniers mois. Ceux ayant indiqué qu'ils ont rencontré des obstacles « parfois », « souvent », ou « toujours » ont été classé comme « ayant rencontré des obstacles » liés à un élément donné.

Le calcul pour « Ensemble » inclut les personnes qui ont rencontré des obstacles liés à au moins l'un de ces éléments.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères pour un élément donné ($p<0,05$)

Pour plus d'information, consultez Obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022

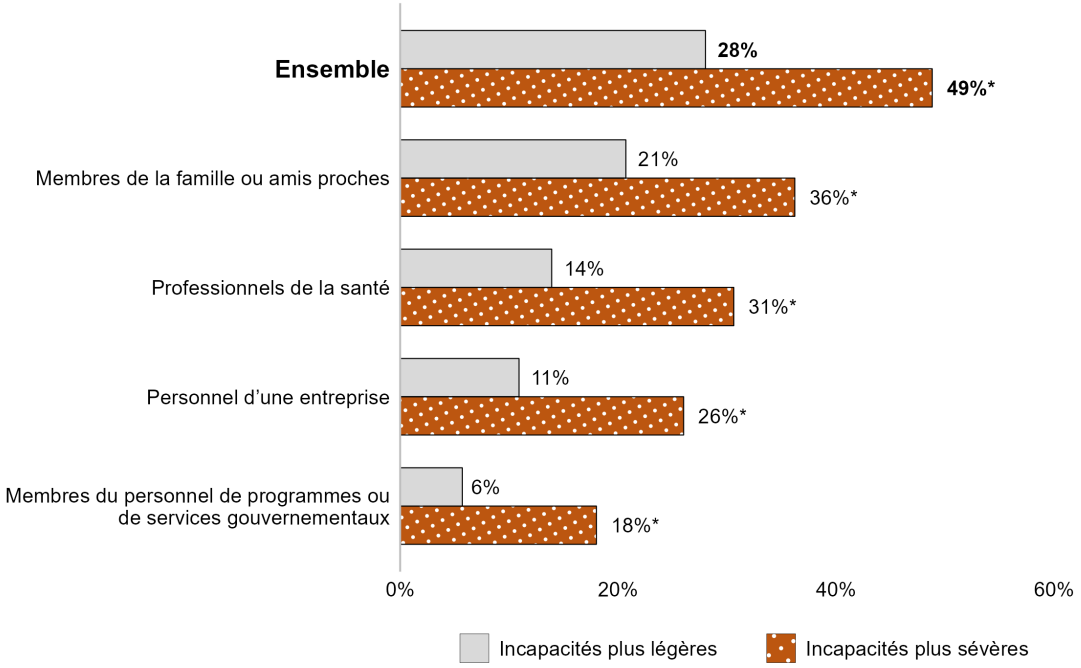
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 75 % de celles ayant des incapacités plus sévères et 43 % de celles ayant des incapacités plus légères ont rencontré des obstacles à l'accessibilité lié à au moins un élément des espaces publics. Les obstacles les plus fréquents concernaient les trottoirs recouverts de glace ou de neige, les files d'attente et les trottoirs en général.

Pour chacun des éléments énumérés, les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient au moins 2 fois plus susceptibles d'avoir rencontré un obstacle au moins parfois que celles ayant des incapacités plus légères. Par exemple, les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient près de 4 fois plus susceptibles de rencontrer des obstacles aux entrées ou aux sorties des immeubles que celles ayant des incapacités plus légères (35 % contre 9 %).

2.6 Obstacles à l'accessibilité liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions

Graphique 2.6 : Proportion de personnes ayant rencontré des obstacles à l'accessibilité liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions, selon la sévérité de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022



Notes : On a demandé aux répondants la fréquence à laquelle ils ont rencontré des obstacles liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions en raison de leur état au cours des 12 derniers mois. Ceux ayant indiqué qu'ils ont rencontré des obstacles « parfois », « souvent », ou « toujours » ont été classé comme « ayant rencontré des obstacles » d'une source donnée.

Le calcul pour « Ensemble » inclut les personnes qui ont rencontré des obstacles provenant d'au moins une de ces sources.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères pour une source donnée ($p<0,05$)

Pour plus d'information, consultez Obstacles à l'accessibilité liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022

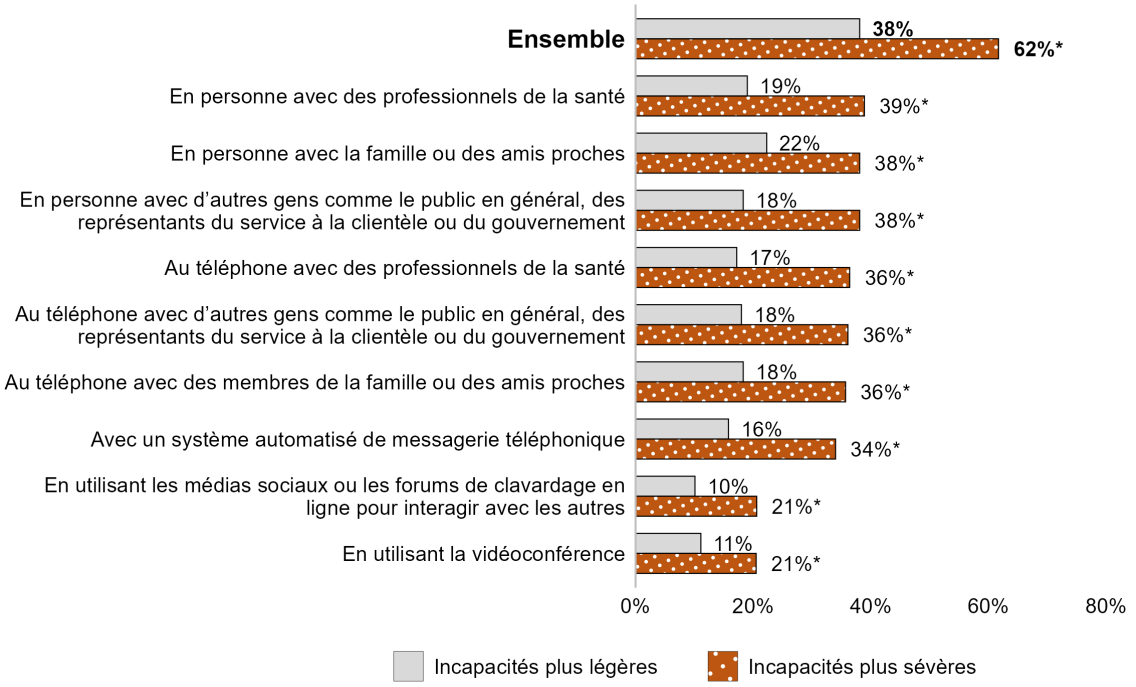
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 49 % de celles ayant des incapacités plus sévères et 28 % de celles ayant des incapacités plus légères ont rencontré des obstacles à l'accessibilité liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions effectués à leur égard provenant d'au moins une source. Les obstacles les plus fréquents provenaient de la famille ou des amis proches et des professionnels de la santé.

Pour chacune des sources énumérées, les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles d'avoir rencontré un obstacle au moins parfois que celles ayant des incapacités plus légères. Par exemple, les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient 2 fois plus susceptibles de rencontrer de tels obstacles de la part des professionnels de la santé que celles ayant des incapacités plus légères (31 % contre 14 %).

2.7 Obstacles à l'accessibilité liés à la communication

Graphique 2.7 : Proportion de personnes ayant rencontré des obstacles à l'accessibilité liés à la communication dans différentes situations, selon la sévérité de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022



Notes : On a demandé aux répondants la fréquence à laquelle ils ont rencontré des obstacles en communicant dans différentes situations en raison de leur état au cours des 12 derniers mois. Ceux ayant indiqué qu'ils ont rencontré des obstacles « parfois », « souvent », ou « toujours » ont été classé comme « ayant rencontré des obstacles » dans une situation donnée.

Le calcul pour « Ensemble » inclut les personnes qui ont rencontré des obstacles dans au moins une de ces situations.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères pour une situation donnée ($p<0,05$)

Pour plus d'information, consultez Obstacles à l'accessibilité liés à la communication : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022

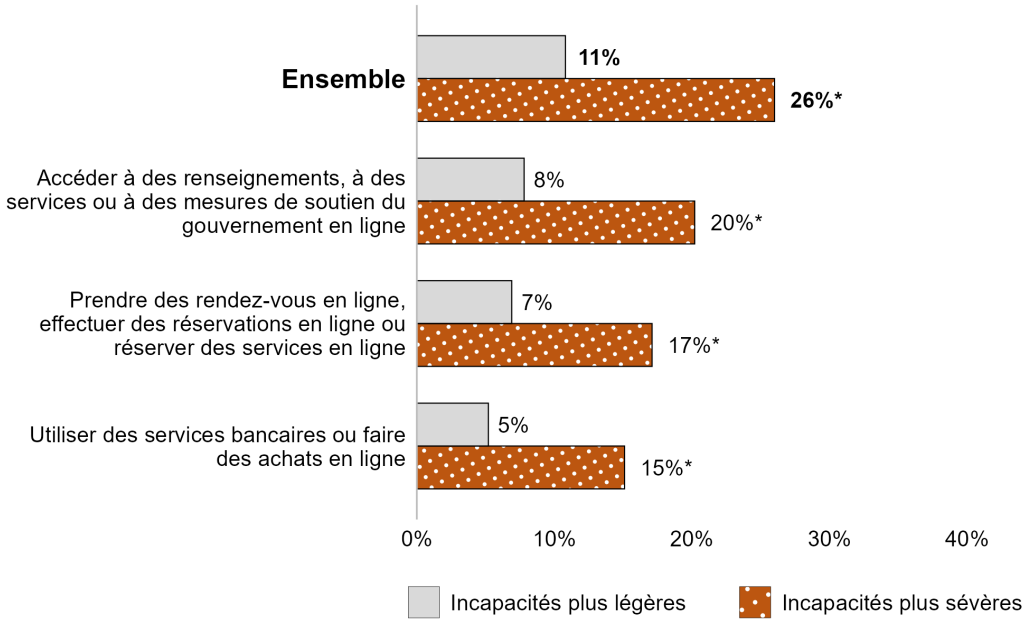
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 62 % de celles ayant des incapacités plus sévères et 38 % de celles ayant des incapacités plus légères ont rencontré des obstacles à l'accessibilité liés à la communication dans au moins une situation. Les obstacles étaient le plus souvent rencontrés lors de communications en personne ou par téléphone avec différents groupes.

Pour chacune des situations énumérées, les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles d'avoir rencontré au moins parfois un obstacle lié à la communication que celles ayant des incapacités plus légères. Par exemple, les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient environ 2 fois plus susceptibles de rencontrer des obstacles lors de communications en personne avec des professionnels de la santé que les personnes ayant des incapacités plus légères (39 % contre 19 %).

2.8 Obstacles à l'accessibilité liés à l'utilisation d'Internet

Graphique 2.8 : Proportion de personnes ayant rencontré des obstacles à l'accessibilité liés à l'utilisation d'Internet pour différentes activités en ligne, selon la sévérité de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2022



Notes : On a demandé aux répondants la fréquence à laquelle ils ont rencontré des obstacles liés à l'utilisation d'Internet pour un certain nombre d'activités en ligne en raison de leur état au cours des 12 derniers mois. Ceux ayant indiqué qu'ils ont rencontré des obstacles « parfois », « souvent », ou « toujours » ont été classé comme « ayant rencontré des obstacles » en effectuant une activité en ligne donnée.

Le calcul pour « Ensemble » inclut les personnes qui ont rencontré des obstacles en effectuant au moins une de ces activités en ligne.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères pour une activité en ligne donnée ($p<0,05$)

Pour plus d'information, consultez Obstacles à l'accessibilité liés à l'utilisation d'Internet : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

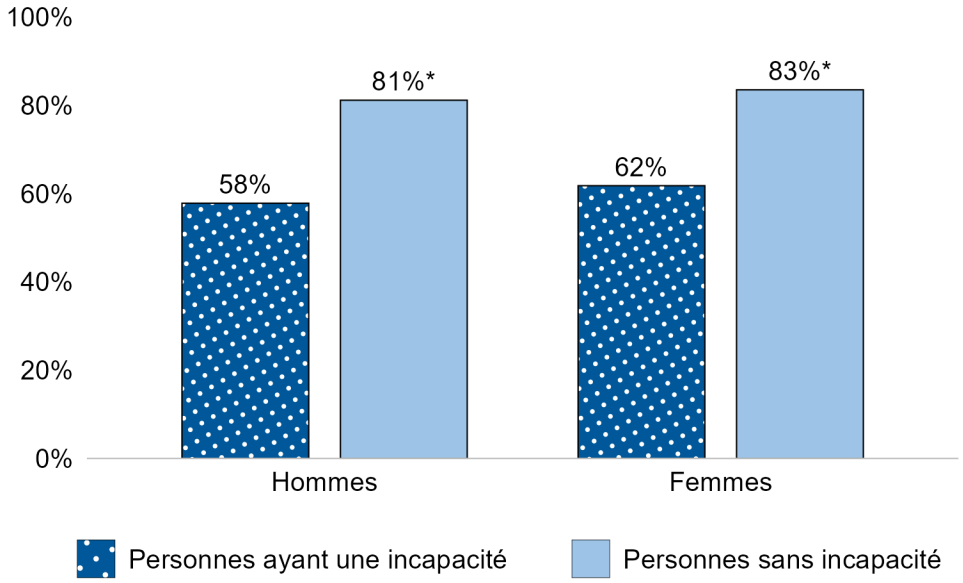
Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 26 % de celles ayant des incapacités plus sévères et 11 % de celles ayant des incapacités plus légères ont rencontré des obstacles à l'accessibilité lors de l'utilisation d'Internet pour au moins une activité en ligne. Les obstacles étaient le plus souvent rencontrés lors de l'utilisation d'Internet pour accéder en ligne à renseignements, à des services ou à des mesures de soutien du gouvernement.

Pour chacune des activités en ligne énumérées, les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles d'avoir rencontré un obstacle lors de l'utilisation d'Internet au moins parfois que celles ayant des incapacités plus légères. Par exemple, les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient environ 3 fois plus susceptibles de rencontrer des obstacles lors de l'utilisation d'Internet pour utiliser des services bancaires ou faire des achats en ligne que les personnes ayant des incapacités plus légères (15 % contre 5 %).

3. Article 10 : Droit à la vie

3.1 Perception positive de l'avenir

Graphique 3.1 : Proportion de personnes ayant une perception positive de l'avenir, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2016



Notes : On a demandé aux répondants d'évaluer la fréquence à laquelle elles avaient une perception positive de l'avenir sur une échelle de 5 points avec les options suivantes : « toujours », « souvent », « parfois », « rarement », « jamais ». Les estimations ci-dessus se réfèrent à la proportion de personnes ayant déclaré avoir « toujours » ou « souvent » une vision optimiste de l'avenir.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même sexe ($p<0,05$)

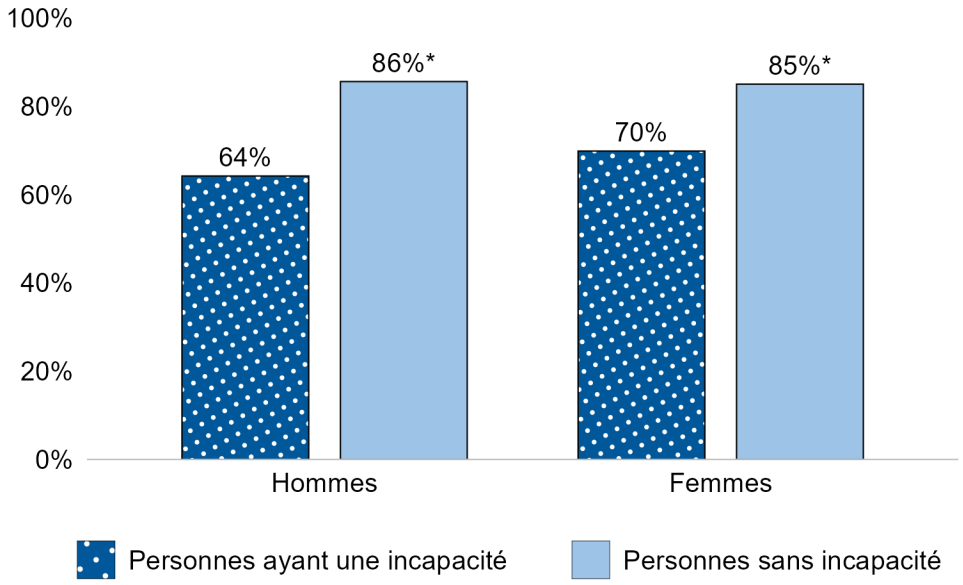
Les différences entre hommes et femmes sont statistiquement significatives pour les personnes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Les Canadiens au travail et à la maison, 2016* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles de rapporter avoir une perception positive de l'avenir que celles n'ayant pas d'incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité, 58 % des hommes et 62 % des femmes avaient souvent ou toujours une perception positive de l'avenir. À titre de comparaison, c'était le cas pour 81 % des hommes et 83 % des femmes n'ayant pas d'incapacité.

3.2 Avoir un but à atteindre dans la vie

Graphique 3.2 : Proportion de personnes ayant un but à atteindre dans la vie, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2016



Notes : On a demandé aux répondants d'évaluer la fréquence à laquelle ils avaient un but à atteindre dans la vie sur une échelle de 5 points avec les options suivantes : « toujours », « souvent », « parfois », « rarement », « jamais ». Les estimations ci-dessus se réfèrent à la proportion de personnes ayant déclaré avoir « toujours » ou « souvent » un but à atteindre dans la vie.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même sexe ($p<0,05$)

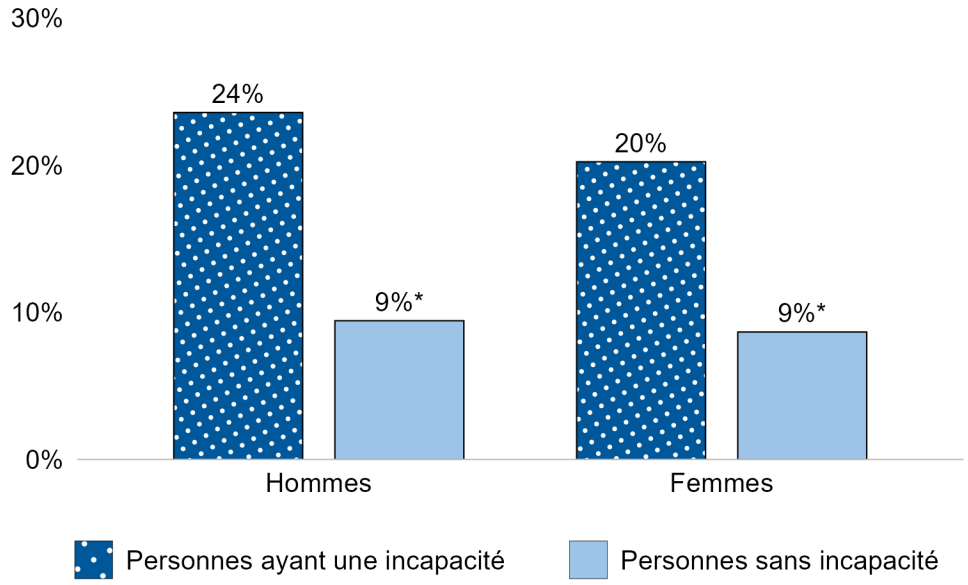
Les différences entre hommes et femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes ayant une incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Les Canadiens au travail et à la maison, 2016* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de déclarer qu'elles avaient souvent ou toujours un but à atteindre dans la vie. Parmi les personnes ayant une incapacité, 64 % des hommes et 70 % des femmes avaient un but à atteindre dans la vie. À titre de comparaison, c'était le cas pour 86 % des hommes et 85 % des femmes n'ayant pas d'incapacité.

3.3 Faible degré de satisfaction à l'égard du niveau de vie

Graphique 3.3 : Proportion de personnes ayant un faible degré de satisfaction à l'égard de leur niveau de vie, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2016



Notes : On a demandé aux répondants d'évaluer leur degré de satisfaction à l'égard de leur niveau de vie sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait). Les réponses comprises entre 0 et 5 ont été regroupées pour représenter un « faible degré de satisfaction ».

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même sexe ($p<0,05$)

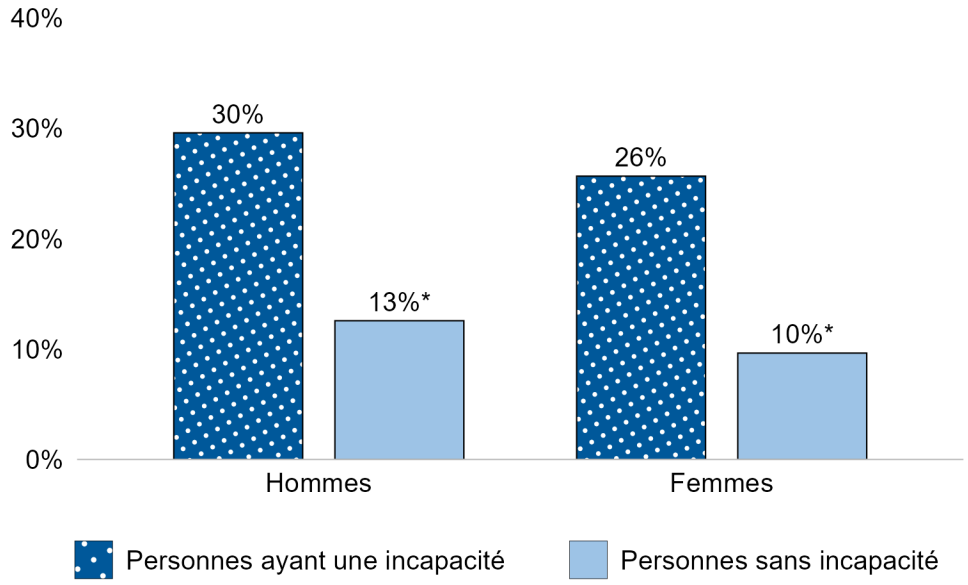
Les différences entre hommes et femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes ayant une incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Les Canadiens au travail et à la maison, 2016* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles de rapporter un faible degré de satisfaction de leur niveau de vie que celles n'ayant pas d'incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité, 24 % des hommes et 20 % des femmes ont déclaré un faible degré de satisfaction de leur niveau de vie. À titre de comparaison, c'était le cas pour 9 % des hommes et des femmes n'ayant pas d'incapacité.

3.4 Faible degré de satisfaction à l'égard des réalisations dans la vie

Graphique 3.4 : Proportion de personnes ayant un faible degré de satisfaction à l'égard des réalisations dans la vie, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2016



Notes : On a demandé aux répondants d'évaluer leur degré de satisfaction à l'égard de ce qu'ils ont accompli dans la vie sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait). Les réponses comprises entre 0 et 5 ont été regroupées pour représenter un « faible degré de satisfaction ».

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même sexe ($p<0,05$)

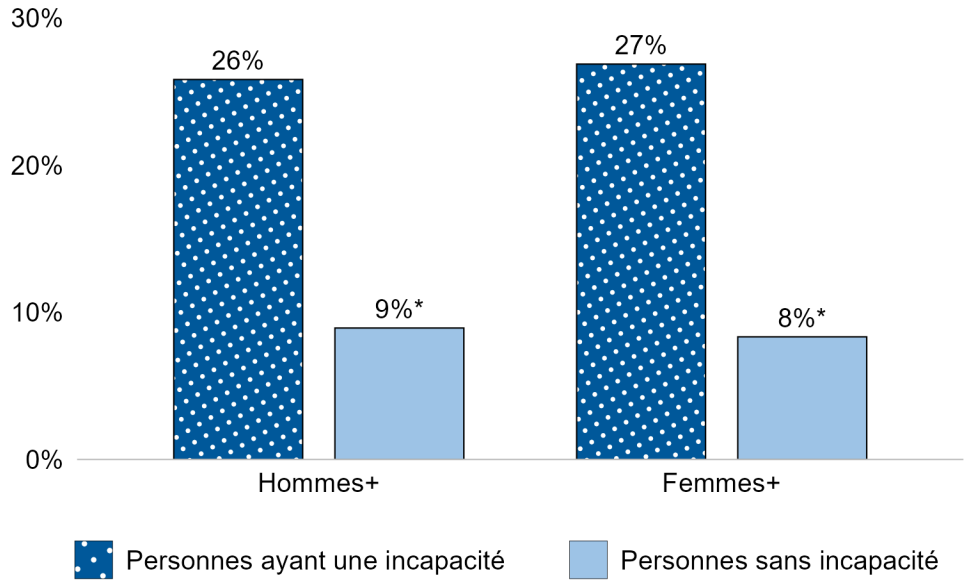
Les différences entre hommes et femmes sont statistiquement significatives pour les personnes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Les Canadiens au travail et à la maison, 2016* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient plus de 2 fois plus susceptibles de rapporter un faible degré de satisfaction de leurs réalisations dans la vie que celles n'ayant pas d'incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité, 30 % des hommes et 26 % des femmes ont rapporté un faible degré de satisfaction de leurs réalisations dans la vie. À titre de comparaison, c'était le cas pour 13 % des hommes et 10 % des femmes n'ayant pas d'incapacité.

3.5 Insatisfaction à l'égard de la vie

Graphique 3.5 : Proportion de personnes insatisfaites à l'égard de leur vie, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants d'évaluer leur sentiment à l'égard de leur vie en général sur une échelle allant de 0 (très insatisfait) à 10 (très satisfait). Les réponses comprises entre 0 et 5 ont été regroupées pour représenter « insatisfaction ».

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre hommes et femmes ne sont pas statistiquement significatives pour les personnes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

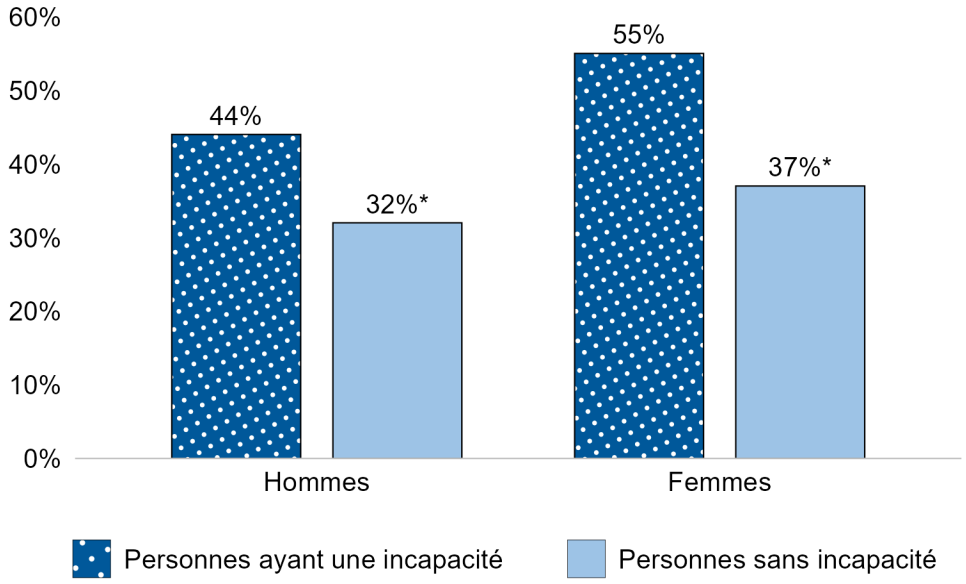
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale – Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient environ 3 fois plus susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité de rapporter être insatisfaites de leur vie en général. Parmi les personnes ayant une incapacité, 26 % des hommes et 27 % des femmes ont rapporté être insatisfaits de leur vie en général. À titre de comparaison, c'était le cas pour 9 % des hommes et 8 % des femmes n'ayant pas d'incapacité.

4. Article 16 : Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance

4.1 Violence entre partenaires intimes (VPI) depuis l'âge de 15 ans

Graphique 4.1 : Proportion de personnes ayant subi de la violence entre partenaires intimes (VPI) au cours de leur vie depuis l'âge de 15 ans, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2018



Notes : La violence entre partenaires intimes comprend la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. « Partenaire intime » est défini de manière large et comprend les conjoints mariés, conjoints de fait, partenaires amoureux et autres partenaires intimes actuels et anciens. Les estimations ci-dessus excluent les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais eu de relation intime avec un partenaire.

L'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés a utilisé une question en 2 étapes afin de demander aux répondants leur sexe à la naissance et leur genre. Le présent rapport est basé sur le genre des répondants ; les personnes non-binaires ne sont pas incluses dans les catégories de genre présentées. Les données sur les expériences de violence entre partenaires intimes spécifiques à la population transgenre et non-binaire ne sont pas présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.

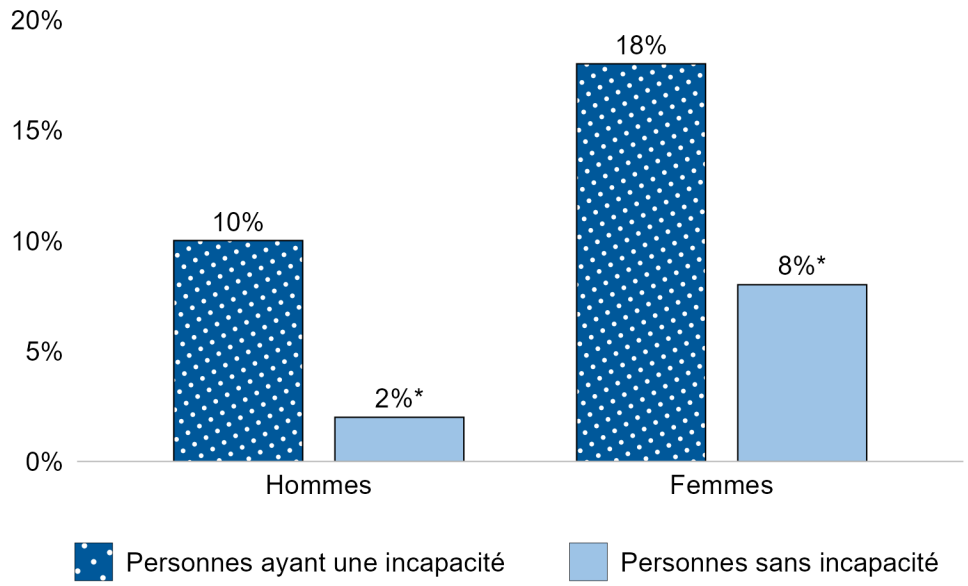
* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même genre ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018*, données extraites de Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu (calculs de Statistique Canada).

Les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de violence entre partenaires intimes (VPI) au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans) que les personnes n'ayant pas d'incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité, 44 % des hommes et 55 % des femmes ont été victimes de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie. En comparaison, ce chiffre est de 32 % chez les hommes et de 37 % chez les femmes n'ayant pas d'incapacité.

4.2 Symptômes compatibles avec le trouble de stress post-traumatique (TSPT) résultant de la violence entre partenaires intimes (VPI)

Graphique 4.2 : Proportion de personnes ayant déclaré des symptômes correspondant au TSPT résultant de la VPI, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus qui avaient subi la VPI au cours des 12 derniers mois, 2018



Notes : La violence entre partenaires intimes (VPI) comprend la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. « Partenaire intime » est défini de manière large et comprend les conjoints mariés, conjoints de fait, partenaires amoureux et autres partenaires intimes actuels et anciens. On a demandé aux répondants les effets à long terme de leurs expériences en matière de VPI, qui comprenaient avoir des cauchemars, sensation d'engourdissement de détachement, d'évitement et d'hyperexcitation. Ces effets ressemblent aux symptômes associés au trouble de stress post-traumatique (TSPT), mais ne constituent pas un diagnostic.

Les estimations ci-dessus se réfèrent à la proportion de personnes ayant rapporté avoir présenté des symptômes compatibles avec le TSPT au cours du mois écoulé en raison de la VPI, parmi les personnes ayant subi une forme quelconque de VPI au cours des 12 derniers mois.

L'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés a utilisé une question en 2 étapes afin de demander aux répondants leur sexe à la naissance et leur genre. Le présent rapport est basé sur le genre des répondants ; les personnes non-binaires ne sont pas incluses dans les catégories de genre présentées. Les données sur les expériences de violence entre partenaires intimes spécifiques à la population transgenre et non-binaire ne sont pas présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.

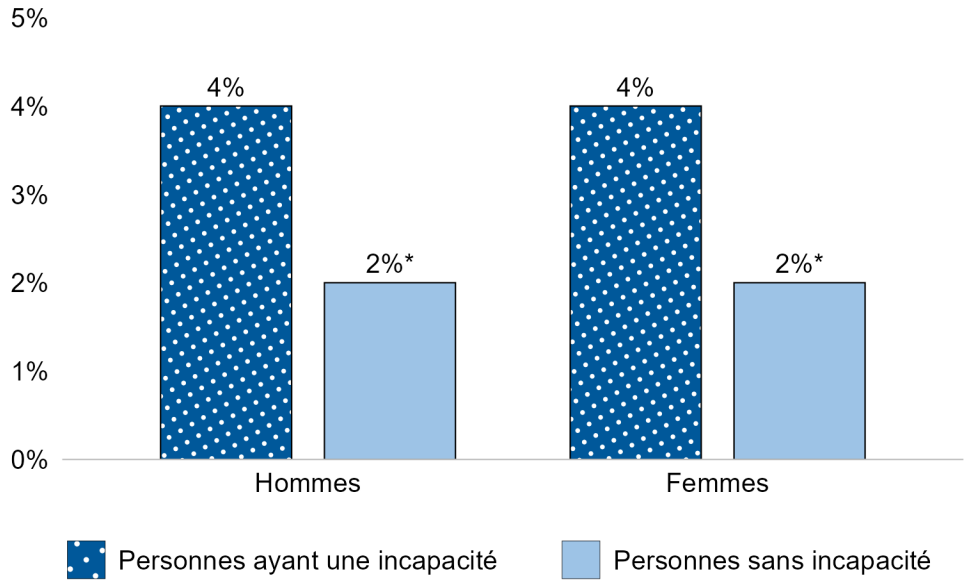
* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même genre ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018*, données extraites de Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018 (calculs de Statistique Canada).

Parmi les personnes ayant subi des violences entre partenaires intimes (VPI) au cours des 12 derniers mois, celles ayant une incapacité (10 % des hommes et 18 % des femmes) étaient plus susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité (2 % des hommes et 8 % des femmes) de déclarer avoir présenté des symptômes compatibles avec le TSPT au cours du mois précédent.

4.3 Violence physique par un partenaire intime

Graphique 4.3 : Proportion de personnes ayant subi de la violence physique de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2018



Notes : « Partenaire intime » est défini de manière large et comprend les conjoints mariés, conjoints de fait, partenaires amoureux et autres partenaires intimes actuels et anciens.

Les estimations ci-dessus excluent les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais eu de relation intime avec un partenaire et ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois.

La violence physique désigne les agressions physiques (p. ex., frapper, étrangler, secouer) ou les menaces d'agression physique (p. ex., menacer de blesser, de tuer ou d'utiliser une arme).

L'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés a utilisé une question en 2 étapes afin de demander aux répondants leur sexe à la naissance et leur genre. Le présent rapport est basé sur le genre des répondants ; les personnes non-binaires ne sont pas incluses dans les catégories de genre présentées. Les données sur les expériences de violence entre partenaires intimes spécifiques à la population transgenre et non-binaire ne sont pas présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.

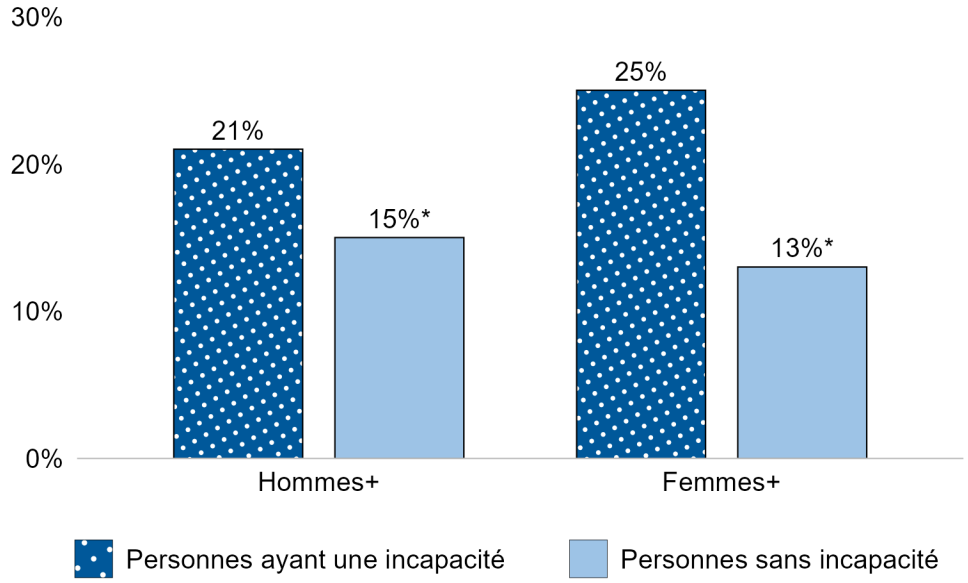
* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même genre ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018*, données extraites de Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018 (calculs de Statistique Canada).

Les personnes ayant une incapacité étaient 2 fois plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité d'avoir été victimes de violence physique de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois. Parmi les personnes ayant une incapacité, 4 % des hommes et des femmes ont été victimes de violence physique de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois. Ce chiffre est à comparer aux 2 % des hommes et des femmes n'ayant pas d'incapacité.

4.4 Violence psychologique ou exploitation financière par un partenaire intime

Graphique 4.4 : Proportion de personnes ayant subi des violences psychologiques ou des exploitations financières par un partenaire intime au cours des 5 dernières années, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2019



Notes : « Partenaire intime » désigne un conjoint, un partenaire ou un partenaire amoureux actuel ou ancien. On a demandé aux répondants d'indiquer si un ensemble des énoncés décrivait le comportement de leurs partenaires intimes au cours des 5 dernières années. La violence psychologique désigne des comportements tels que limiter les contacts avec la famille ou les amis, rabaisser ou insulter une personne dans le but de lui faire de la peine, blesser ou menacer de blesser son animal de compagnie ou l'un de ses proches. L'exploitation financière désigne des comportements tels que contraindre une personne à céder son argent, ses biens ou sa propriété.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

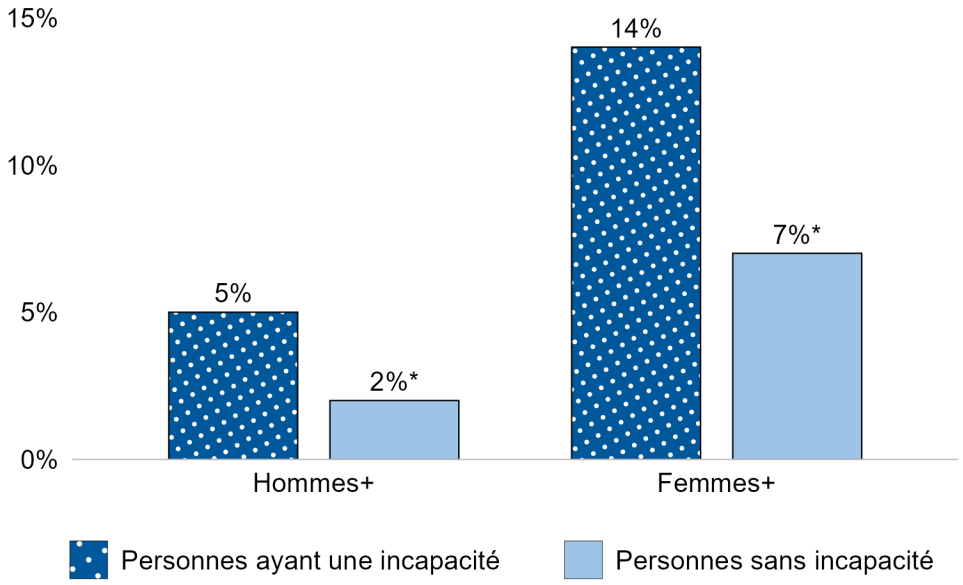
Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Sécurité des Canadiens, 2019* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus étaient plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de rapporter avoir été victimes de violence psychologique ou exploitation financière de la part d'un partenaire intime au cours des 5 dernières années. Parmi les personnes ayant une incapacité, 21 % des hommes et 25 % des femmes ont rapporté avoir été victimes de violence psychologique ou exploitation financière de la part d'un partenaire intime au cours des 5 dernières années. En comparaison, ces chiffres sont de 15 % pour les hommes et de 13 % pour les femmes n'ayant pas d'incapacité.

4.5 Agression sexuelle dans l'enfance avant l'âge de 15 ans

Graphique 4.5 : Proportion de personnes ayant subi une agression sexuelle avant l'âge de 15 ans, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2019



Notes : On a demandé aux répondants si, avant l'âge de 15 ans, un adulte les avait forcés ou avait essayé de les forcer à avoir des activités sexuelles non désirées ou les avait touchés contre leur volonté d'une manière sexuelle. Les estimations ci-dessus font référence à la proportion de répondants qui ont été victimes d'agression sexuelle par un adulte au moins une fois avant l'âge de 15 ans.

On ignore si l'incapacité était présente au moment de l'agression signalée ou si son apparition était liée à l'agression.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

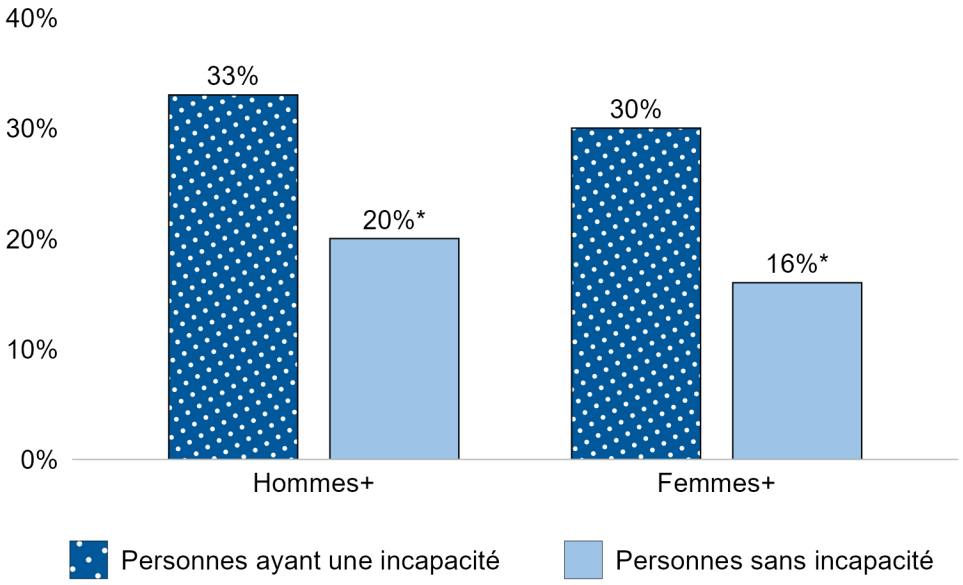
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Sécurité des Canadiens, 2019* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus étaient au moins 2 fois plus susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité d'avoir subi une agression sexuelle avant l'âge de 15 ans. Parmi les personnes ayant une incapacité, 5 % des hommes et 14 % des femmes ont déclaré avoir subi des agressions sexuelles avant l'âge de 15 ans. En comparaison, ces chiffres sont de 2 % pour les hommes et de 7 % pour les femmes n'ayant pas d'incapacité.

Les femmes ayant une incapacité étaient près de 3 fois plus susceptibles que les hommes ayant une incapacité d'avoir subi des agressions sexuelles avant l'âge de 15 ans (14 % contre 5 %).

4.6 Agression physique dans l'enfance avant l'âge de 15 ans

Graphique 4.6 : Proportion de personnes ayant subi une agression physique avant l'âge de 15 ans, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2019



Notes : Les estimations ci-dessus font référence à la proportion de répondants ayant subi au moins une fois des agressions physiques de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans. Les agressions physiques subies par une personne comprennent notamment les gifles, les coups, les bousculades ou les jets d'objets par des adultes pour lui faire mal, ou encore les attaques physiques telles que les coups de pied, les morsures, les coups de poing, les étranglements, les brûlures ou toute autre forme d'attaque physique.

On ignore si l'incapacité était présente au moment de l'agression signalée ou si son apparition était liée à l'agression.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

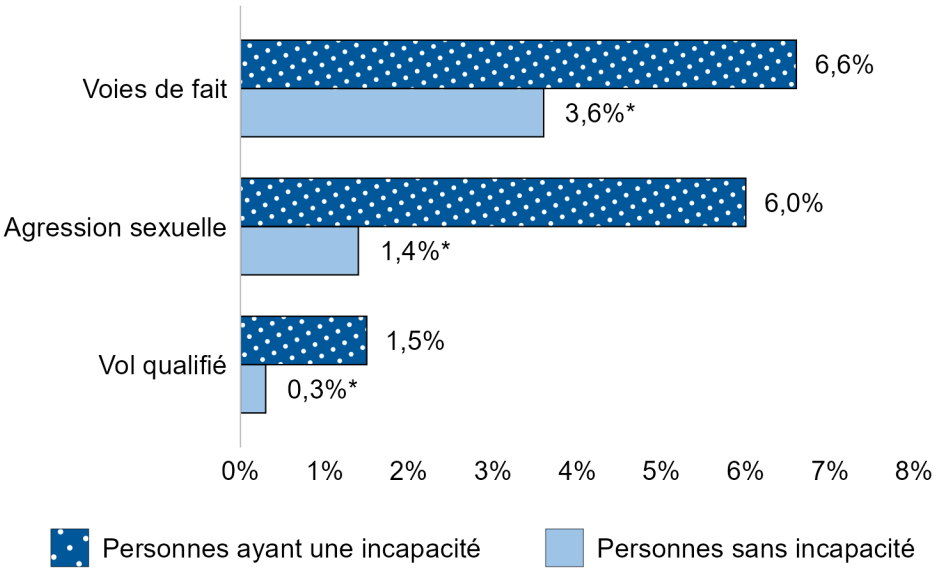
Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Sécurité des Canadiens, 2019* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité d'avoir subi des agressions physiques avant l'âge de 15 ans. Parmi les personnes ayant une incapacité, 33 % des hommes et 30 % des femmes ont déclaré avoir subi des agressions physiques avant l'âge de 15 ans. En comparaison, ces chiffres sont de 20 % pour les hommes et de 16 % pour les femmes n'ayant pas d'incapacité.

4.7 Victime d'incident(s) criminel(s)

Graphique 4.7 : Proportion de personnes qui ont été victimes d'incident(s) criminel(s), selon le statut d'incapacité et le type d'infraction, personnes âgées de 15 ans et plus, 2019



Notes : On a demandé aux répondants si, au cours des 12 derniers mois, ils ont été victimes d'incident(s) criminel(s).

Les voies de fait désignent une attaque (la victime est frappée, giflée, saisie, renversée ou battue), une menace de préjudice physique proférée ou un incident dans lequel une arme est présente.

L'agression sexuelle désigne une activité sexuelle forcée, une tentative d'activité sexuelle forcée, des attouchements sexuels, des agrippements, des baisers ou des caresses non désirés, ou une relation sexuelle sans être en mesure d'y consentir.

Le vol qualifié désigne un vol ou une tentative de vol dans lequel l'auteur a une arme ou dans lequel il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité pour une type d'infraction donné ($p<0,05$)

Les taux indiqués dans la source ci-dessous ont été calculés pour 1 000 habitants. Dans le graphique, les taux ont été convertis en pourcentages en divisant les valeurs par 10.

Source Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Sécurité des Canadiens, 2019*, données extraites de La victimisation criminelle au Canada, 2019 (format PDF) (calculs de Statistique Canada).

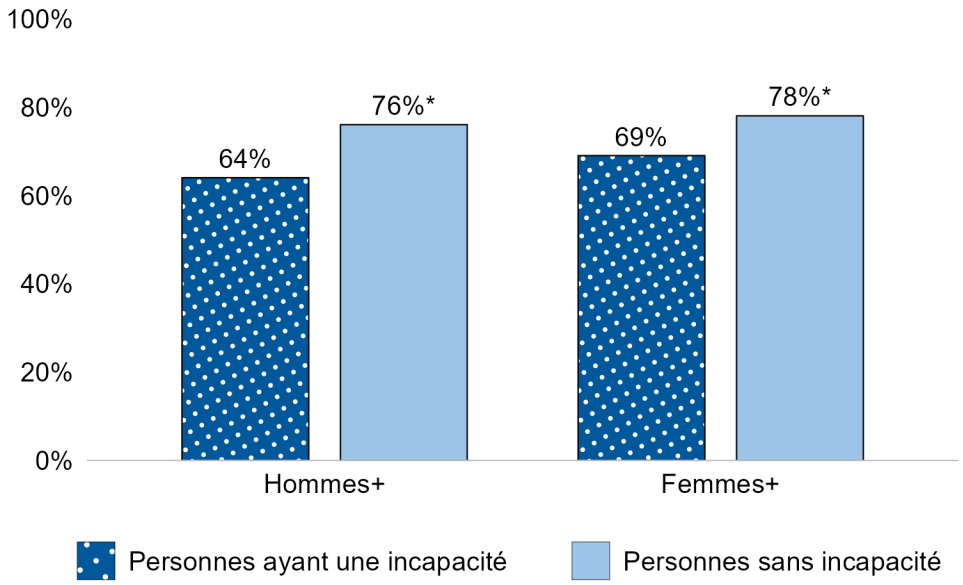
Les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de déclarer avoir été victimes d'un ou plusieurs actes criminels.

Par rapport aux personnes n'ayant pas d'incapacité, les personnes ayant une incapacité étaient près de 2 fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de voies de fait (6,6 % contre 3,6 %), plus de 4 fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d'agressions sexuelles (6 % contre 1,4 %) et 5 fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de vols qualifiés (1,5 % contre 0,3 %).

5. Article 19 : Autonomie de vie et inclusion dans la société

5.1 Avoir un fort sentiment d'appartenance à leur quartier

Graphique 5.1 : Proportion de personnes ayant un fort sentiment d'appartenance à leur quartier, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus 2020



Notes : On a demandé aux répondants de décrire leur sentiment d'appartenance à leur quartier selon les options suivantes : « très fort », « plus ou moins fort », « plus ou moins faible », « très faible », ou « aucune opinion ». Le contenu du graphique ci-dessus présente la proportion des personnes ayant décrit leur sentiment d'appartenance comme étant « très fort » ou « plus ou moins fort ».

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes ayant une incapacité ($p<0,05$).

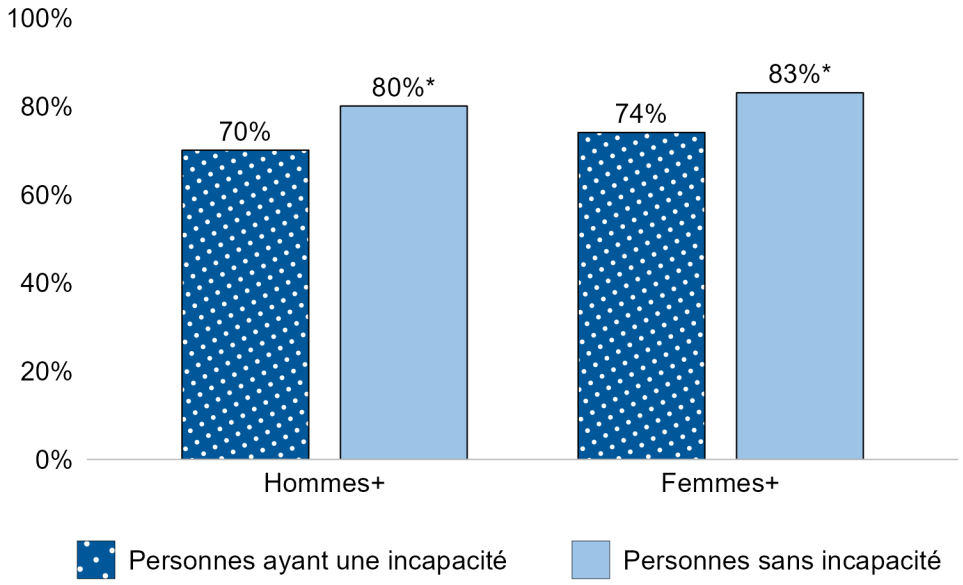
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité d'indiquer qu'elles avaient un fort sentiment d'appartenance à leur quartier. Parmi les personnes ayant une incapacité, 64 % des hommes et 69 % des femmes ont déclaré avoir un fort sentiment d'appartenance à leur quartier. En comparaison, ces chiffres sont de 76 % pour les hommes et 78 % pour les femmes n'ayant pas d'incapacité.

Les femmes ayant une incapacité avaient un plus grand sentiment d'appartenance à leur quartier que les hommes ayant une incapacité (69 % contre 64 %).

5.2 Avoir un fort sentiment d'appartenance à leur ville

Graphique 5.2 : Proportion de personnes ayant un fort sentiment d'appartenance à leur ville, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants de décrire leur sentiment d'appartenance à leur ville selon les choix suivants : « très fort », « plus ou moins fort », « plus ou moins faible », « très faible », ou « aucune opinion ». Le contenu du graphique ci-dessus présente la proportion des personnes ayant décrit leur sentiment d'appartenance comme étant « très fort » ou « plus ou moins fort ».

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

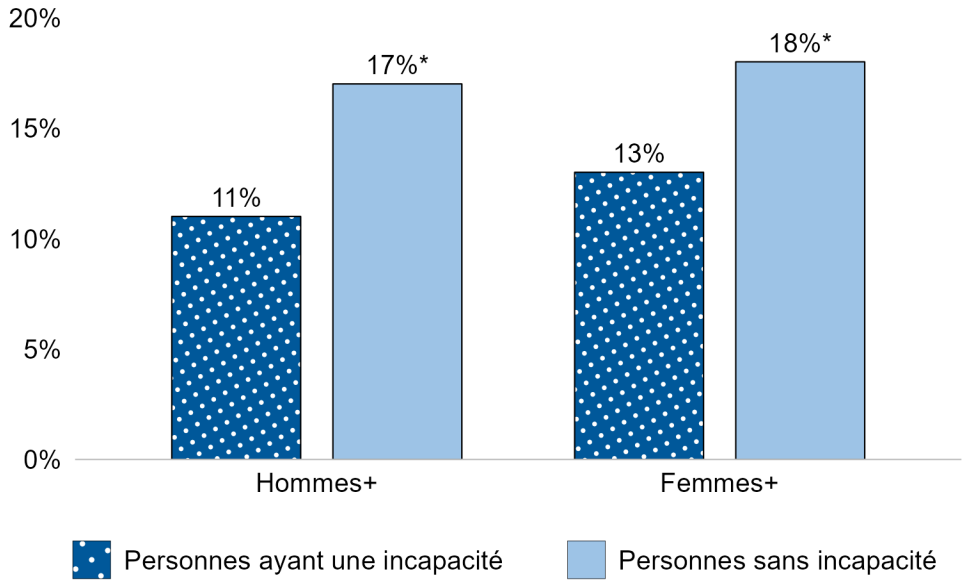
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité de rapporter un fort sentiment d'appartenance à leur ville. Parmi les personnes ayant une incapacité, 70 % des hommes et 74 % des femmes avaient un fort sentiment d'appartenance à leur ville. En comparaison, ces chiffres sont de 80 % pour les hommes et de 83 % pour les femmes n'ayant pas d'incapacité.

Les femmes avaient un sentiment d'appartenance à leur ville plus fort que les hommes, tant chez les personnes ayant une incapacité (74 % contre 70 %) que chez les personnes n'ayant pas d'incapacité (83 % contre 80 %).

5.3 Faire confiance aux personnes du voisinage

Graphique 5.3 : Proportion de personnes ayant déclaré faire confiance à la plupart des personnes de leur voisinage, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants à combien de personnes ils faisaient confiance dans leur voisinage en leur proposant les choix suivants : « la plupart des personnes », « un grand nombre de personnes », « quelques personnes » ou « aucune personne ». Le graphique ci-dessus présente la proportion des personnes qui ont répondu qu'elles faisaient confiance à « la plupart des personnes ».

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

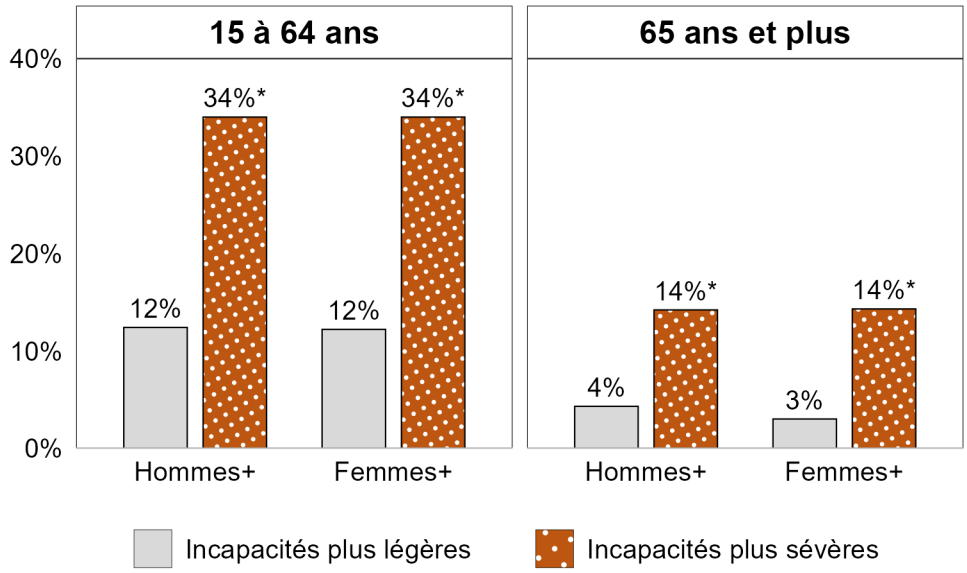
Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement parmi les personnes ayant une incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité de faire confiance aux personnes de leur voisinage. Parmi les personnes ayant une incapacité, 11 % des hommes et 13 % des femmes ont déclaré faire confiance à la plupart des personnes de leur voisinage. En comparaison, ces chiffres sont de 17 % chez les hommes et de 18 % chez les femmes n'ayant pas d'incapacité.

5.4 Se sentir isolé des autres

Graphique 5.4 : Proportion de personnes qui se sentent souvent isolées des autres, selon la sévérité de l'incapacité, le genre, et l'âge, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : On a demandé aux répondants la fréquence à laquelle ils se sentaient isolés des autres en leur proposant les réponses suivantes : « à peu près jamais », « parfois », « souvent ». Le graphique ci-dessus présente la proportion de ceux ayant rapporté se sentir « souvent » isolées des autres.

Cette question a été posée aux répondants qui ont répondu eux-mêmes à l'enquête ; les personnes interposées ont été exclues.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans le même groupe d'âge et la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Pour les hommes comme pour les femmes, quelle que soit la sévérité, les estimations pour les personnes âgées de 65 ans et plus diffèrent significativement de celles pour les personnes âgées de 15 à 64 ans ($p<0,05$).

Les différences par genre ne sont pas statistiquement significatives tous groupes d'âge et tous niveaux de sévérité confondus ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

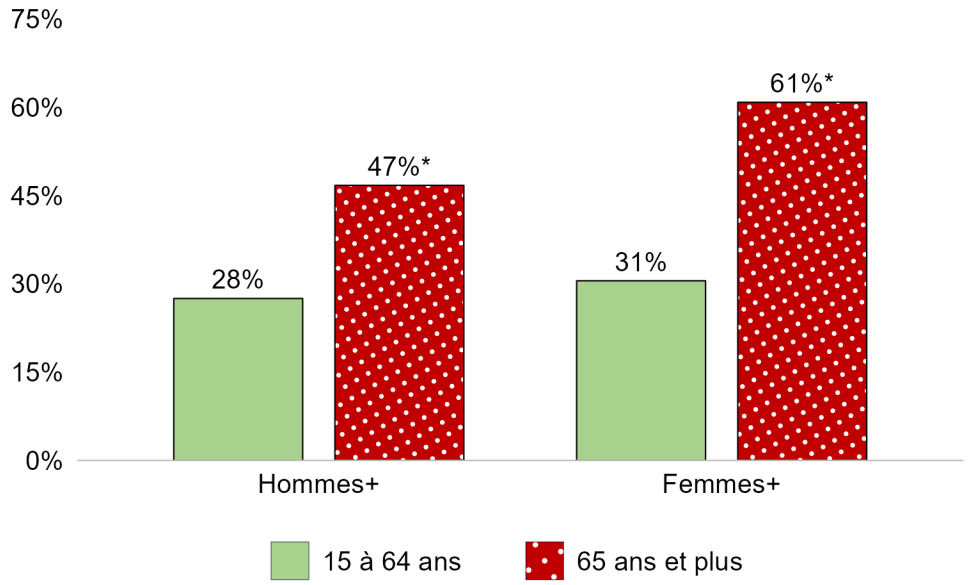
Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, les hommes et les femmes ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles que ceux ayant des incapacités plus légères de rapporter se sentir souvent isolés des autres (34 % contre 12 %). De même, parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, les hommes et les femmes ayant des incapacités plus sévères (14 %) étaient plus susceptibles que ceux ayant des incapacités plus légères de rapporter se sentir souvent isolés des autres (4 % et 3 % respectivement).

Les personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans étaient plus susceptibles que celles âgées de 65 ans et plus de rapporter se sentir souvent isolées des autres, tant chez les hommes que chez les femmes, et quel que soit le niveau de sévérité. Par exemple, parmi les hommes et les femmes ayant des incapacités plus sévères ceux âgés de 15 à 64 ans (34 %) étaient plus susceptibles que ceux âgés de 65 ans et plus (14 %) de rapporter se sentir souvent isolés.

6. Article 20 : Mobilité personnelle

6.1 Nécessitant des aides ou des appareils liés à la mobilité

Graphique 6.1 : Proportion de personnes ayant besoin d'aides ou d'appareils liés à la mobilité, selon l'âge et le genre, personnes ayant des incapacités physiques âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : On a demandé aux répondants ayant des incapacités physiques (notamment une incapacité liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) leur utilisation ou leur besoin d'aides ou d'appareils liés à la mobilité. Ceci inclut des cannes, des bâtons de marche ou des béquilles ; des marchettes ; des scooters de mobilité ou des triporteurs ; des fauteuils roulants non motorisés ou électriques. Les proportions ci-dessus indiquent les besoins en aides ou appareils de ce type parmi les personnes ayant des incapacités physiques.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités physiques âgées de 15 à 64 ans dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement parmi les personnes ayant des incapacités physiques âgées de 65 ans et plus ($p<0,05$).

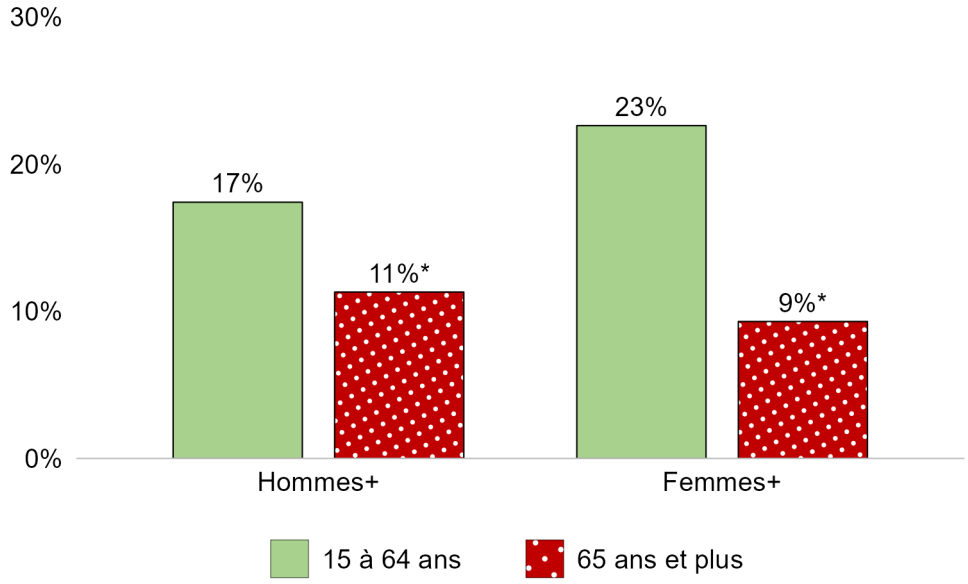
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les hommes ayant des incapacités physiques, ceux âgés de 65 ans et plus étaient plus susceptibles que ceux âgés de 15 à 64 ans d'avoir besoin d'aides ou d'appareils liés à la mobilité (47 % contre 28 %). Les femmes ayant des incapacités physiques âgées de 65 ans et plus étaient également près de 2 fois plus susceptibles que celles âgées de 15 à 64 ans d'avoir besoin de ces aides ou appareils (61 % contre 31 %).

Parmi les personnes ayant des incapacités physiques âgées de 65 ans et plus, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir besoin d'aides ou d'appareils liés à la mobilité (61 % contre 47 %).

6.2 Avoir des besoins insatisfaits en matière d'aides ou d'appareils liés à la mobilité

Graphique 6.2 : Proportion de personnes ayant des besoins insatisfaits en matière d'aides ou d'appareils liés à la mobilité, selon l'âge et le genre, personnes ayant des incapacités physiques âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : On a demandé aux répondants ayant des incapacités physiques (notamment une incapacité liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) leur utilisation ou leur besoin d'aides ou d'appareils liés à la mobilité. Ceci inclut des cannes, des bâtons de marche ou béquilles ; des marchettes ; des scooters de mobilité ou des triporteurs ; des fauteuils roulants non motorisés ou électriques. Les proportions ci-dessus indiquent les besoins insatisfaits parmi les personnes ayant des incapacités physiques qui ont besoin d'aides ou d'appareils liés à la mobilité.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités physiques âgées de 15 à 64 ans dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas statistiquement significatives pour les 2 groupes d'âge ($p<0,05$).

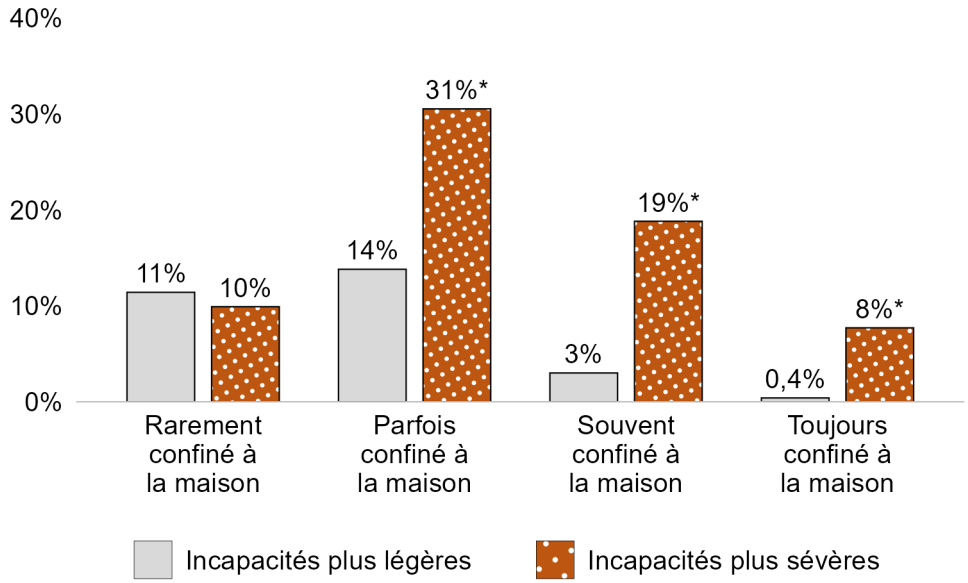
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les hommes ayant des incapacités physiques, ceux âgés de 15 à 64 ans étaient plus susceptibles que ceux âgés de 65 ans et plus de déclarer des besoins insatisfaits en matière d'aides ou d'appareils liés à la mobilité (17 % contre 11 %).

Parmi les femmes ayant des incapacités physiques, les besoins insatisfaits en matière d'aides ou d'appareils étaient également plus élevés chez celles âgées de 15 à 64 ans que chez celles âgées de 65 ans et plus (23 % contre 9 %).

6.3 Être confiné à la maison

Graphique 6.3 : Proportion de personnes qui se considéraient confinées à la maison en raison de leur condition, selon la sévérité de l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : On a demandé aux répondants s'ils se considéraient comme confinées à domicile en raison de leur condition et on leur a proposé les réponses suivantes : « non », « rarement », « parfois », « souvent » ou « toujours ». Le graphique ci-dessus présente les estimations pour les personnes qui se considéraient confinées à domicile au moins « rarement ».

Cette question a été posée aux répondants qui ont répondu eux-mêmes à l'enquête ; les personnes interposées ont été exclues. Les répondants ont reçu pour instruction de se considérer comme « confinés à domicile » lorsqu'ils ne pouvaient pas quitter leur domicile en raison de leur condition. Il leur a été spécifiquement demandé d'exclure les cas de confinement à domicile résultant des restrictions imposées par le gouvernement ou les autorités de santé publique dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

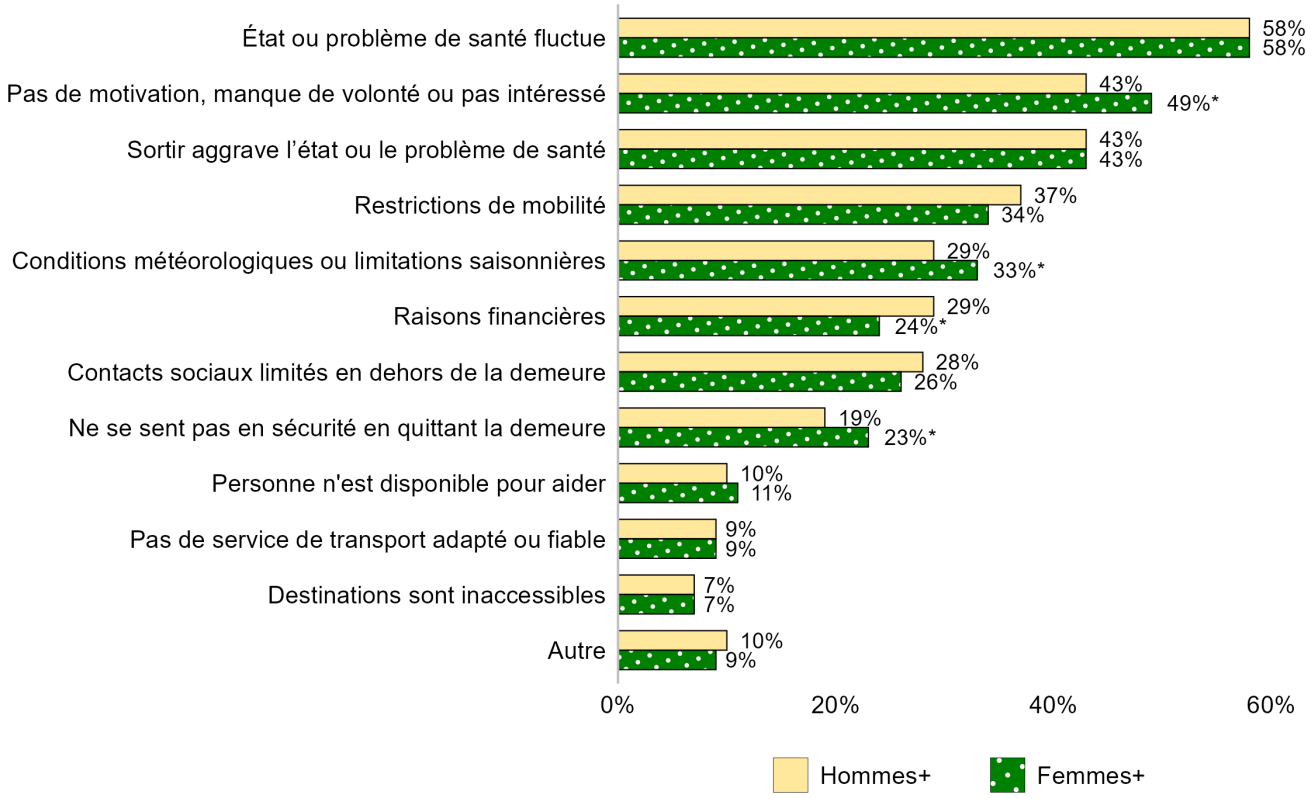
* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités légères dans la même catégorie de réponse ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles que celles ayant des incapacités plus légères de se considérer parfois (31 % contre 14 %), souvent (19 % contre 3 %) et toujours (8 % contre 0,4 %) confinées à domicile.

6.4 Raisons d'être confiné à la maison

Graphique 6.4 : Raisons d'être confine à la maison, selon le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : Les estimations ci-dessus font référence à la proportion de personnes ayant déclaré une raison donnée parmi celles qui se considéraient comme confinées à domicile. Cette question a été posée aux répondants qui ont répondu eux-mêmes à l'enquête ; les personnes interposées ont été exclues. Les répondants ont reçu pour instruction de se considérer comme « confinés à domicile » lorsqu'ils ne pouvaient pas quitter leur domicile en raison de leur condition. Il leur a été spécifiquement demandé d'exclure les cas de confinement à domicile résultant des restrictions imposées par le gouvernement ou les autorités de santé publique dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour hommes ayant des incapacités pour une raison donnée ($p<0,05$)

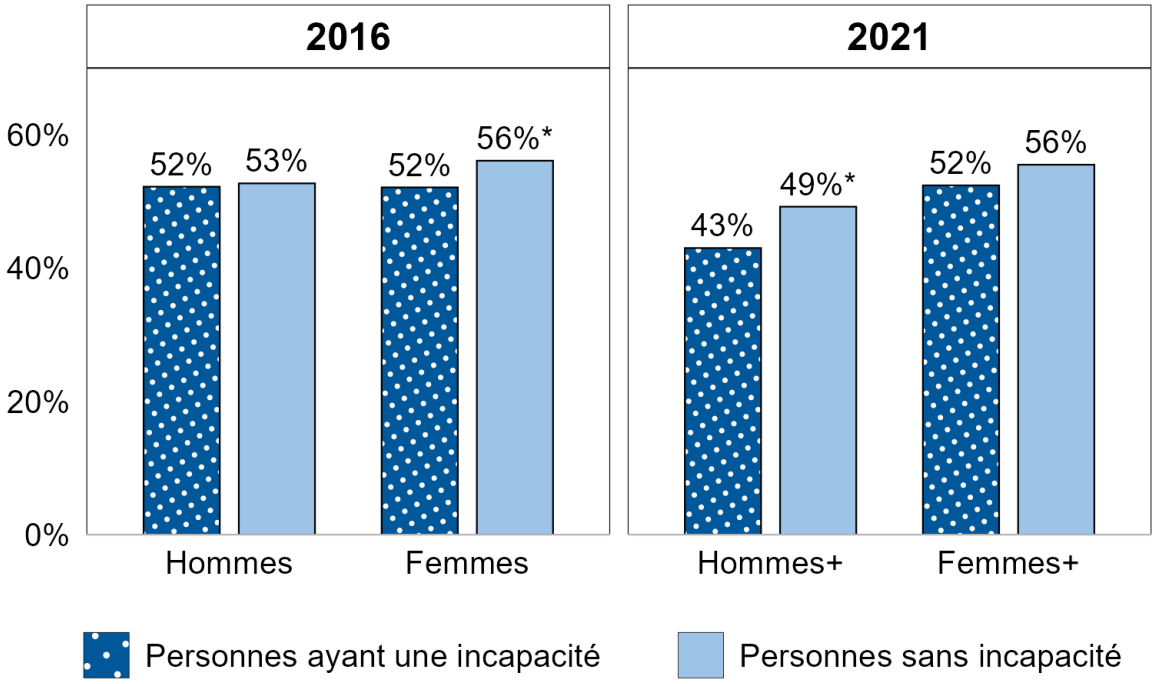
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les hommes et les femmes ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus qui se considéraient comme confinés à domicile, la raison la plus fréquemment invoquée était « état ou problème de santé fluctue » (58 % des hommes et des femmes), suivie par « pas de motivation, manque de volonté ou pas intéressé » (43 % des hommes et 49 % des femmes) et « sortir aggrave l'état ou le problème de santé » (43 % des hommes et des femmes).

7. Article 24 : Éducation

7.1 Fréquentation des établissements d'enseignement

Graphique 7.1 : Proportion de personnes ayant fréquenté des établissements d'enseignement, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 à 29 ans, 2016 and 2021



Notes : Les estimations ci-dessus sont basées sur les données obtenues des recensements de population de 2016 et 2021. Les estimations de 2016 concernent les personnes qui ont fréquenté un établissement d'enseignement agréé entre septembre 2015 et mai 2016. Les estimations de 2021 concernent les personnes qui ont fréquenté un établissement d'enseignement agréé entre septembre 2020 et mai 2021.

Les établissements d'enseignement incluent les écoles, les collèges, les cégeps et les universités.

Pour les données de 2021, la catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires. Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même année et la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Pour 2016, les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

Pour 2021, les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Les différences entre 2016 and 2021 sont statistiquement significatives seulement pour les hommes ayant une incapacité et les hommes n'en ayant pas ($p<0,05$).

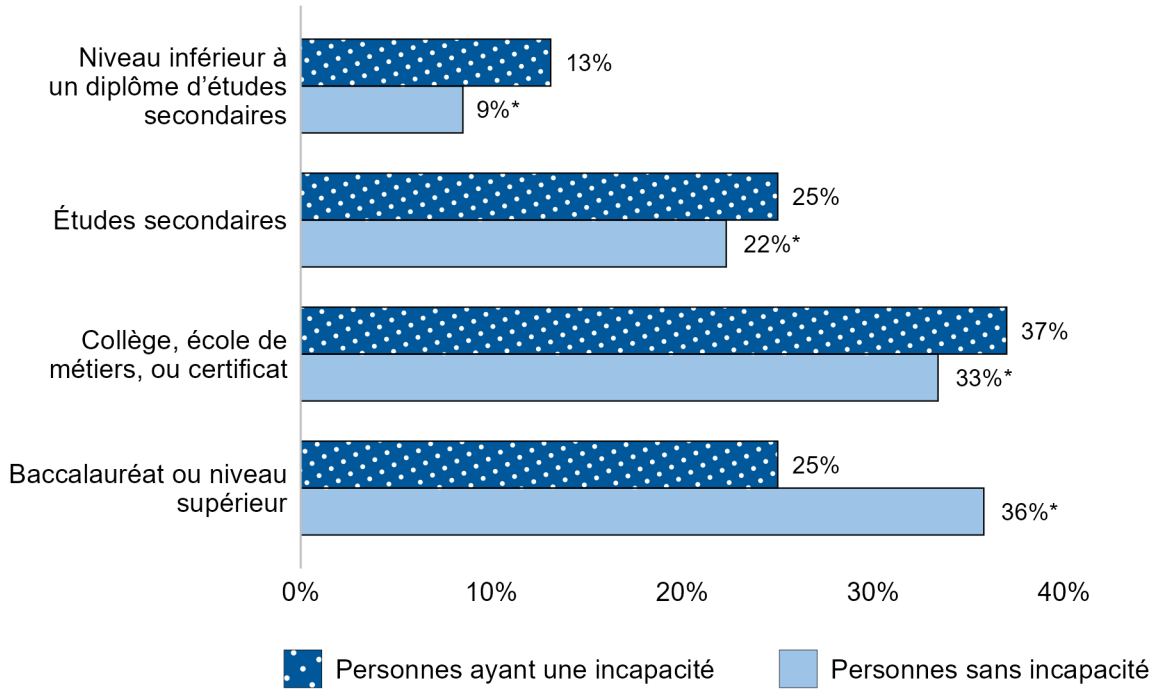
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 et 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

En 2016, parmi les femmes âgées de 15 à 29 ans, celles ayant une incapacité étaient moins susceptibles de fréquenter un établissement d'enseignement que celles qui n'en ayant pas (52 % contre 56 %). Si les proportions estimées pour les femmes étaient similaires en 2016 et en 2021, la différence entre celles ayant une incapacité et celles n'en ayant pas n'était plus statistiquement significative en 2021.

En revanche, chez les hommes âgés de 15 à 29 ans en 2016, la proportion fréquentant un établissement d'enseignement était similaire pour ceux qui avaient une incapacité (52 %) et ceux n'en ayant pas (53 %). Les proportions étaient plus faibles en 2021, et les hommes ayant une incapacité étaient moins susceptibles de fréquenter un établissement d'enseignement que ceux n'en ayant pas (43 % contre 49 %).

7.2 Niveau d'études atteint

Graphique 7.2 : Le plus élevé niveau d'études atteint, selon le statut d'incapacité, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2021



Notes : Les estimations ci-dessus sont basées sur les données du recensement de population de 2021.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité pour un niveau d'éducation donné ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

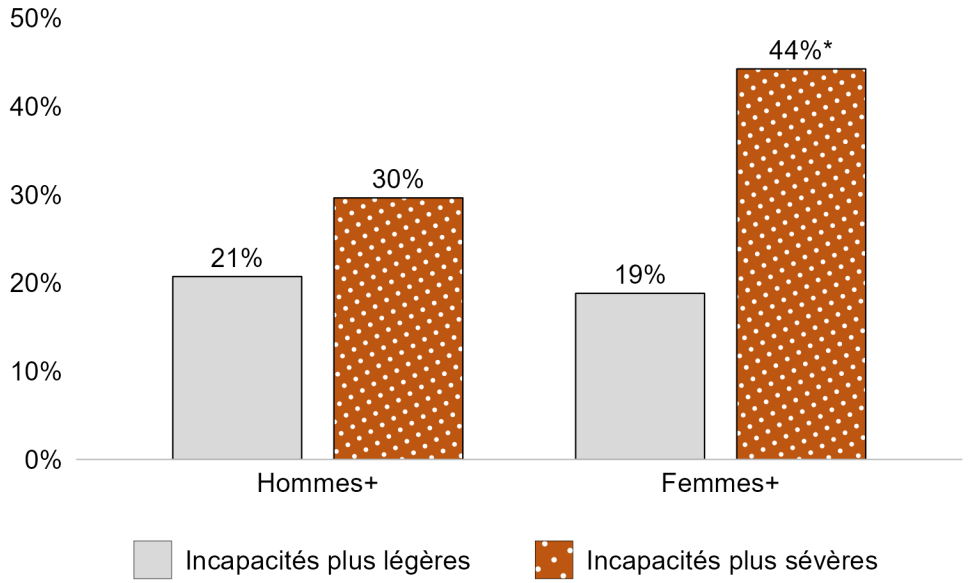
Les personnes ayant une incapacité avaient un niveau d'éducation inférieur à celui des personnes n'en ayant pas.

Parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans, une proportion plus faible de personnes ayant une incapacité que de celles n'en ayant pas ont déclaré avoir un niveau d'éducation « baccalauréat ou niveau supérieur » comme niveau d'éducation le plus élevé (25 % contre 36 %).

Pour les autres niveaux d'éducation, les proportions étaient plus élevées chez les personnes ayant une incapacité que chez celles n'en ayant pas : niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires (13 % contre 9 %), niveau secondaire (25 % contre 22 %) et niveau collège, école de métiers, ou certificat (37 % contre 33 %).

7.3 Abandon des études

Graphique 7.3 : Proportion de personnes ayant mis fin à leurs études en raison de leur état, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, 2022



Notes : On a demandé aux répondants s'ils avaient déjà mis fin à leurs études ou leur formation officielle en raison de leur état. Les estimations ci-dessus concernent les répondants qui ont répondu « oui ».

Les estimations ci-dessus incluent les personnes ayant une incapacité qui fréquentent actuellement une école, un collège, un cégep ou une université, ou les répondants qui ont fréquenté l'école pour la dernière fois en 2021 ou en 2022 et ayant une incapacité à ce moment-là.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans la même catégorie du genre ($p < 0,05$)

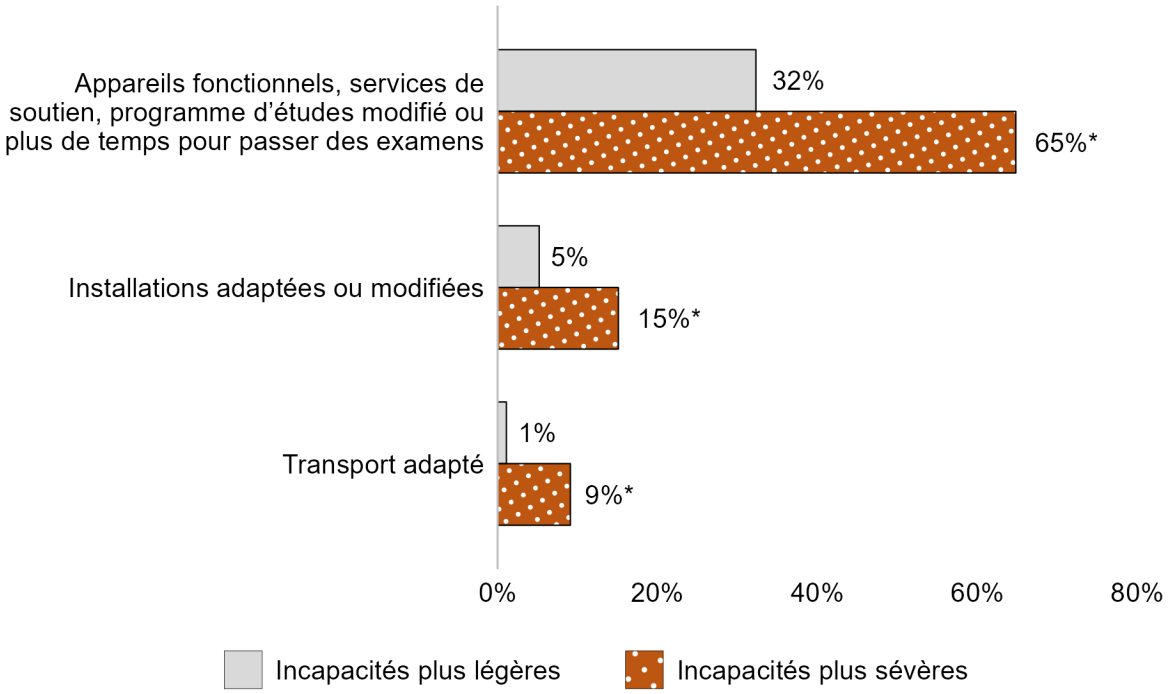
Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes ayant des incapacités plus sévères ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les étudiants âgés de 15 à 29 ans, les femmes ayant des incapacités plus sévères (44 %) étaient plus susceptibles d'avoir mis fin à leurs études en raison de leur état que les femmes ayant des incapacités plus légères (19 %).

7.4 Mesures d'adaptation scolaires

Graphique 7.4 : Proportion de personnes ayant requis des mesures d'adaptation scolaires, selon la sévérité de l'incapacité, étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, 2022



Notes : Les estimations ci-dessus incluent les personnes ayant une incapacité qui fréquentent actuellement une école, un collège, un cégep ou une université, ou les répondants qui ont fréquenté l'école pour la dernière fois en 2021 ou en 2022 et ayant une incapacité à ce moment-là.

Les installations adaptées ou modifies peuvent inclure salles de classe accessibles, toilettes adaptées, rampes, ascenseurs, etc.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères pour une mesure d'adaptation scolaire donnée ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les étudiants ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles d'avoir besoin de mesures d'adaptation scolaire que ceux ayant des incapacités plus légères. Par exemple, 65 % des étudiants ayant des incapacités plus sévères avaient besoin d'appareils fonctionnels, de services de soutien, de programme d'études modifié ou plus de temps pour passer des examens. Ce chiffre est à comparer aux 32 % de ceux ayant des incapacités plus légères.

7.5 Exigences et besoins satisfaits en matière de mesures d'adaptation scolaires

Tableau 7.1 : Exigences et besoins satisfaits pour les mesures d'adaptation scolaires courants, étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, 2022

Type de mesures d'adaptation scolaire	Requis	Besoins satisfaits
Plus de temps pour passer des tests ou des examens	79 %	82 %
Ordinateur, ordinateur portatif ou tablette muni de logiciels ou d'applications spécialisés ou d'autres mesures d'adaptation	47 %	69 %
Salle de réflexion ou salle sensorielle	46 %	70 %
Plan d'Enseignement Individualisé (PEI)	39 %	74 %
Équipement d'enregistrement ou appareil portable de prise de notes	32 %	48 %
Programme d'études adapté ou modifié	31 %	77 %
Assistant pédagogique ou tuteur	31 %	58 %
Objets sensoriels	25 %	45 %
Téléphone cellulaire, téléphone intelligent ou montre intelligente munis de fonctionnalités ou d'applications spécialisées	25 %	55 %
Manuel en format électronique	24 %	62 %
Dispositif permettant de lire les livres audio ou les livres numériques	21 %	44 %
Cours spéciaux	10 %	75 %

Notes : Les estimations ci-dessus incluent les personnes ayant une incapacité qui fréquentent actuellement une école, un collège, un cégep ou une université, ou les répondants qui ont fréquenté l'école pour la dernière fois en 2021 ou en 2022 et ayant une incapacité à ce moment-là.

Les estimations des besoins satisfaits concernent les personnes qui avaient besoin d'une mesure d'adaptation scolaire donnée.

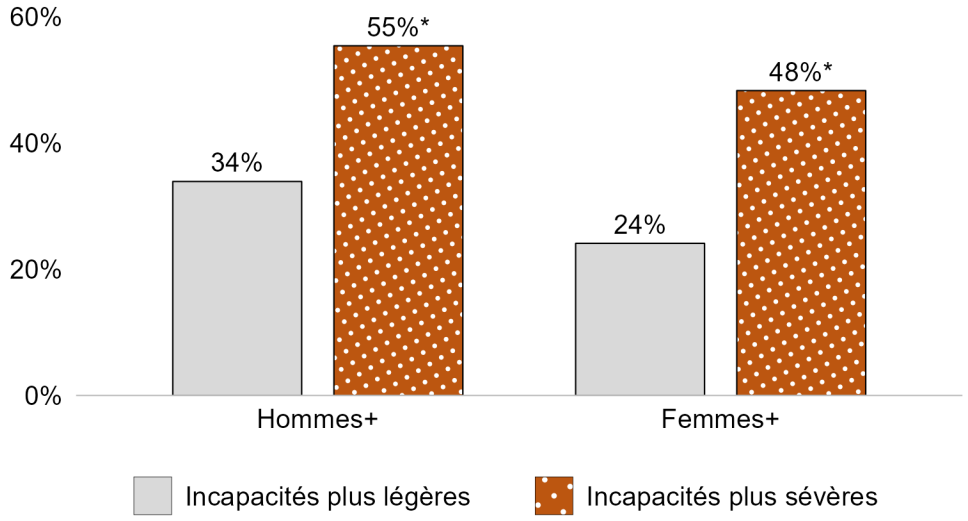
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, la mesure d'adaptation scolaire la plus fréquemment demandée était le temps supplémentaire pour passer des tests ou des examens (79 %). Ce besoin a été satisfait pour 82 % de ceux qui en avaient besoin.

La deuxième mesure d'adaptation scolaire la plus fréquemment demandée par les étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans était un ordinateur, un ordinateur portatif ou une tablette munie de logiciels ou d'applications spécialisés ou d'autres mesures d'adaptation (47 %). Ce besoin a été satisfait pour 69 % de ceux qui en avaient besoin.

7.6 Expériences d'intimidation à l'école parmi les étudiants ayant une incapacité

Graphique 7.5 : Proportion de personnes ayant été victimes d'intimidation à l'école, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, étudiants ayant une incapacité âgés de 15 à 29 ans, 2022



Notes : Les estimations ci-dessus incluent les personnes ayant une incapacité qui fréquentent actuellement une école, un collège, un cégep ou une université, ou les répondants qui ont fréquenté l'école pour la dernière fois en 2021 ou en 2022 et ayant une incapacité à ce moment-là.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les étudiants ayant des incapacités plus légères dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement pour les étudiants ayant des incapacités plus légères ($p<0,05$).

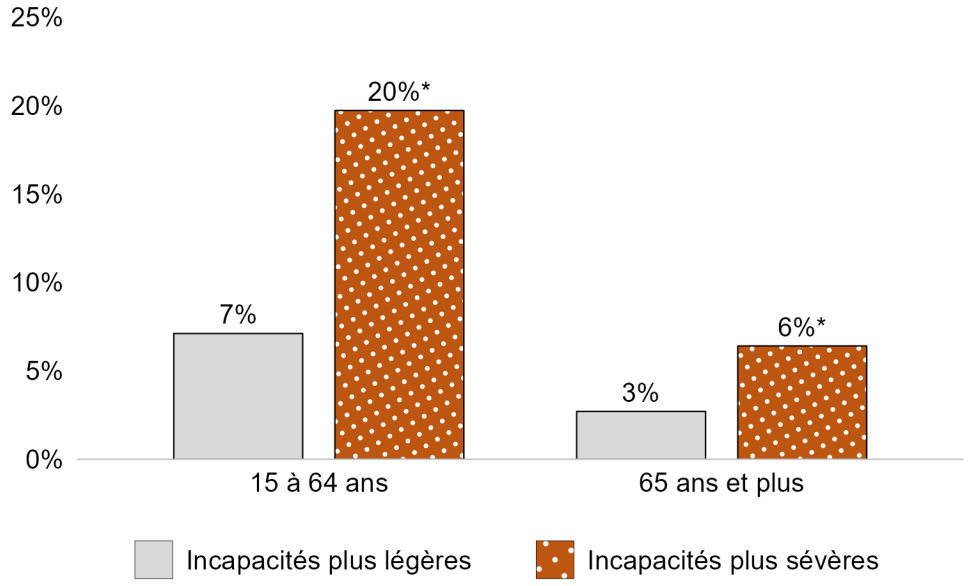
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les étudiants âgés de 15 à 29 ans ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d'intimidation à l'école que ceux ayant des incapacités plus légères. Parmi les hommes, 55 % de ceux ayant des incapacités plus sévères ont été victimes d'intimidation à l'école, contre 34 % de ceux ayant des incapacités plus légères. Les femmes ayant des incapacités plus sévères étaient environ 2 fois plus susceptibles que celles ayant des incapacités plus légères d'être victimes d'intimidation à l'école (48 % contre 24 %).

8. Article 25 : Santé

8.1 Incapacité de se procurer des médicaments d'ordonnance en raison des coûts

Graphique 8.1 : Proportion de personnes qui n'ont pas pu se procurer des ordonnances en raison des coûts, selon la sévérité de l'incapacité et l'âge, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : On a demandé aux répondants si, au cours des 12 derniers mois, ils ont déjà été dans l'incapacité de se procurer les médicaments d'ordonnance qu'ils étaient censés de de prendre en raison de leur coût.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans le même groupe d'âge ($p<0,05$)

Pour les 2 niveaux de sévérité, les estimations pour les personnes âgées de 65 ans et plus sont significativement différentes de celles pour les personnes âgées de 15 à 64 ans ($p<0,05$).

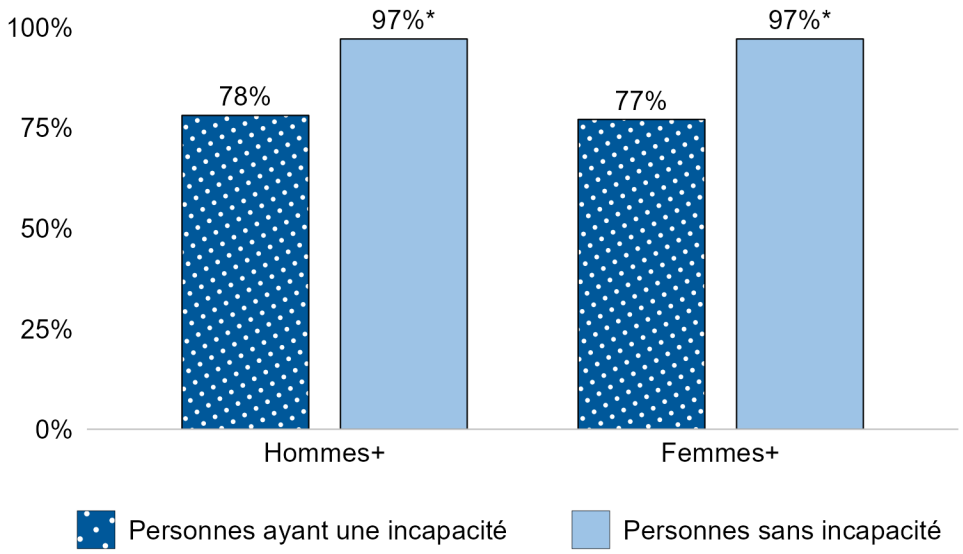
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans, celles ayant des incapacités plus sévères étaient près de 3 fois plus susceptibles que celles ayant des incapacités plus légères de ne pas pouvoir se procurer les médicaments d'ordonnance en raison de leur coût (20 % contre 7 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus ayant des incapacités plus sévères étaient 2 fois plus susceptibles que celles ayant des incapacités plus légères de ne pas pouvoir se procurer les médicaments d'ordonnance en raison de leur coût (6 % contre 3 %).

Les personnes âgées de 15 à 64 ans étaient plus susceptibles que celles âgées de 65 ans et plus de ne pas pouvoir se procurer des médicaments d'ordonnance en raison de leur coût, quel que soit le niveau de sévérité de l'incapacité : incapacités plus légères (7 % contre 3 %) et incapacités plus sévères (20 % contre 6 %).

8.2 Autoévaluation de l'état de santé général comme étant bon, très bon ou excellent

Graphique 8.2 : Proportion de personnes ayant déclaré avoir un bon, très bon ou excellent état de santé général, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 à 64 ans, 2020



Notes : On a demandé aux répondants d'évaluer leur état de santé général sur une échelle de 5 points avec les options suivantes : « excellent », « très bon », « bon », « passable » et « mauvais ». Les estimations ci-dessus se réfèrent aux personnes qui ont décrit leur état de santé général comme étant « bon », « très bon » ou « excellent ».

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

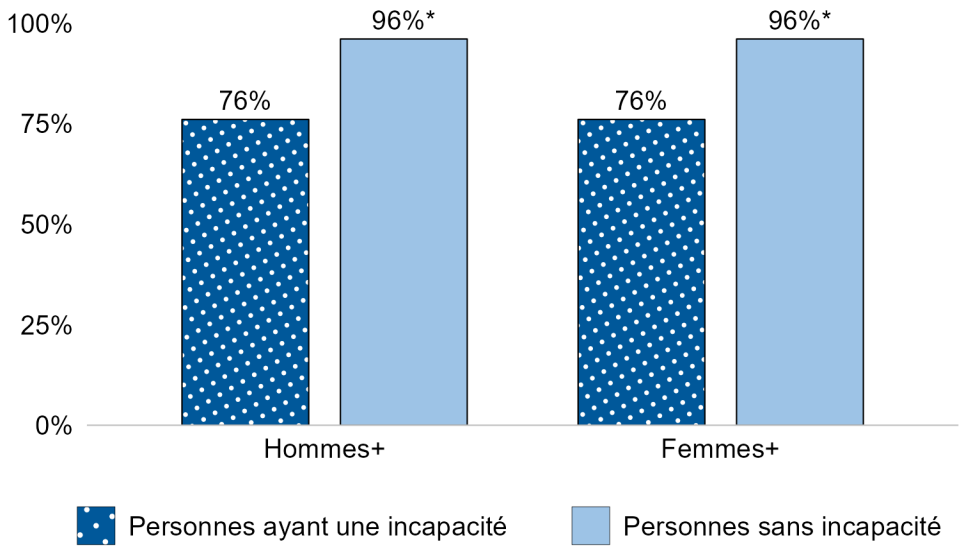
Les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que les celles n'en ayant pas d'évaluer leur état de santé général comme « bon », « très bon » ou « excellent ». Parmi les personnes ayant une incapacité, 78 % des hommes et 77 % des femmes ont déclaré avoir un état de santé général bon à excellent. En comparaison, cette proportion atteint 97 % chez les hommes comme chez les femmes n'ayant pas d'incapacité.

8.3 Autoévaluation de l'état de santé mentale comme étant bon, très bon ou excellent

Graphique 8.3 : Proportion de personnes ayant déclaré avoir une bonne, très bonne ou excellente santé mentale, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants d'évaluer leur santé mentale sur une échelle de 5 points avec les options suivantes : « excellente », « très bonne », « bonne », « passable » et « mauvaise ». Les estimations ci-dessus se réfèrent aux personnes qui ont décrit leur santé mentale comme étant « bonne », « très bonne » ou « excellente ».

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

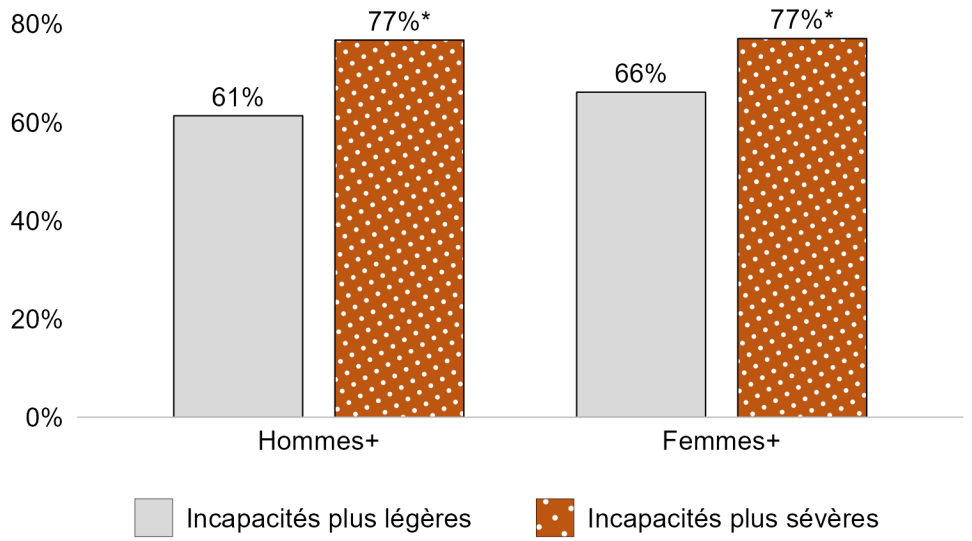
Les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que celles n'en ayant pas d'évaluer leur santé mentale comme « bonne », « très bonne » ou « excellente ». Environ 76 % des hommes et 76 % des femmes ayant une incapacité ont déclaré avoir une santé mentale bonne à excellente. Ce chiffre est à comparer aux 96 % des hommes et 96 % des femmes n'ayant pas d'incapacité.

8.4 Besoins insatisfaits en matière de physiothérapie, de massothérapie et de chiropractie

Graphique 8.4 : Proportion des personnes qui ont eu des besoins insatisfaits en matière de physiothérapie, de massothérapie et de chiropractie au cours des 12 derniers mois, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant requis de physiothérapie, de massothérapie ou de traitements chiropratiques, 2022



Notes : Les estimations ci-dessus font référence aux besoins insatisfaits des personnes ayant une incapacité qui ont eu besoin de physiothérapie, de massothérapie ou de traitements chiropratiques au cours des 12 derniers mois. Au sein de ce groupe, les personnes qui n'ont pas reçu ces soutiens, ou qui en ont reçu mais pas suffisamment, sont considérées comme ayant des besoins insatisfaits.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

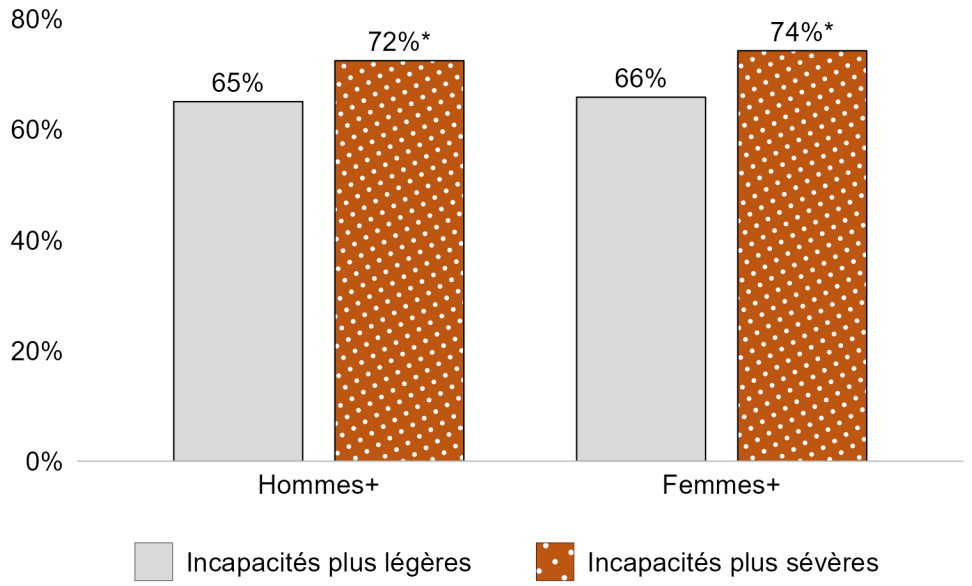
Pour les 2 niveaux de sévérité, les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas statistiquement significatives ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Indépendamment de la sévérité de l'incapacité ou du genre, la majorité des personnes ayant une incapacité qui avaient besoin de physiothérapie, de massothérapie ou de traitements chiropratiques n'ont pas reçu tous les soins ou traitements dont elles avaient besoin au cours des 12 derniers mois. Les personnes ayant des incapacités plus sévères (77 % des hommes et 77 % des femmes) étaient plus susceptibles de déclarer avoir des besoins insatisfaits en matière de physiothérapie, de massothérapie ou de traitements chiropratiques que celles ayant des incapacités plus légères (61 % des hommes et 66 % des femmes).

8.5 Besoins insatisfaits en matière de services de counseling

Graphique 8.5 : Proportion de personnes qui ont eu des besoins insatisfaits en matière de services de counseling au cours des 12 derniers mois, selon la sévérité de l'incapacité et le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant requis des services de counseling, 2022



Notes : Les estimations présentées ci-dessus renvoient aux besoins insatisfaits des personnes ayant une incapacité qui avaient besoin de services de counseling offerts par un psychologue, un psychiatre, un psychothérapeute ou un travailleur social au cours des 12 derniers mois. Dans ce groupe, celles qui n'ont pas reçu ces services, ou qui les ont reçus mais de façon insuffisante, sont définies comme ayant des besoins insatisfaits.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

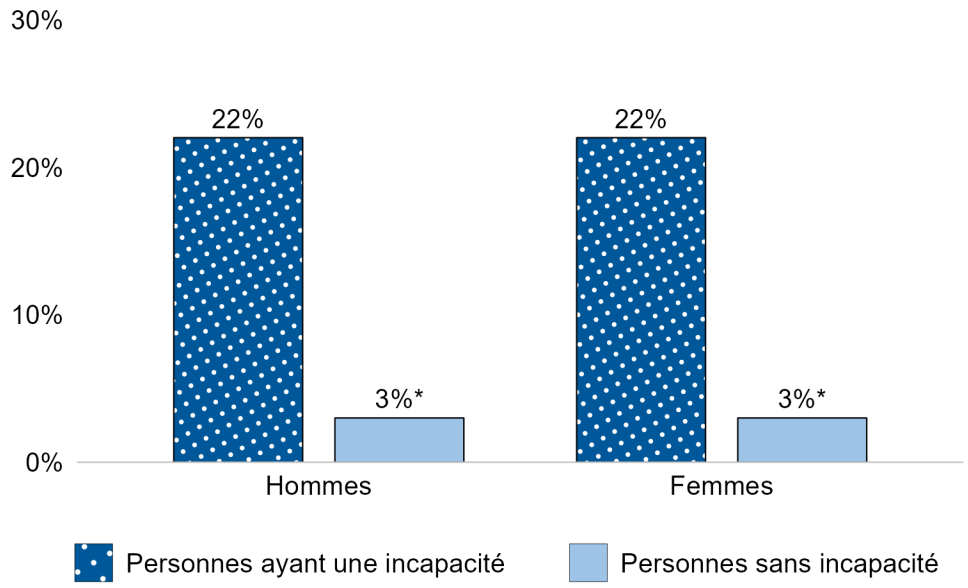
Pour les 2 niveaux de sévérité, les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas statistiquement significatives ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Indépendamment de la sévérité de l'incapacité ou du genre, la majorité des personnes ayant une incapacité qui avaient besoin de services de counseling n'ont pas reçu tous les services dont elles avaient besoin au cours des 12 derniers mois. Les personnes ayant des incapacités plus sévères (72 % des hommes et 74 % des femmes) étaient plus susceptibles de rapporter des besoins insatisfaits en matière de services de counseling que celles ayant des incapacité plus légères (65 % des hommes et 66 % des femmes).

8.6 Recevoir de l'aide ou des soins pour un problème de santé de longue durée ou une incapacité

Graphique 8.6 : Proportion de personnes qui ont reçu du soutien ou des soins pour un problème de santé de longue durée ou une incapacité au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2018



Notes : On a demandé aux répondants s'ils avaient reçu de l'aide ou des soins en raison d'un problème de santé de longue durée ou d'une incapacité physique ou mentale au cours des 12 derniers mois. Un problème de santé de longue durée est un problème qui a duré ou qui pourrait durer pendant 6 mois ou plus.

Les répondants ont été informés que l'aide peut provenir de la famille, des amis, des voisins, de travailleurs rémunérés ou d'organismes et pourrait inclure les déplacements, les courses, l'entretien de la maison, les soins personnels ou toute autre activité.

Les estimations présentées dans le graphique ci-dessus renvoient seulement aux personnes qui reçoivent des soins hors établissements. La population cible de l'Enquête sociale générale de 2018 est composée de toutes les personnes de 15 ans et plus provenant des 10 provinces du Canada qui ne vivent pas dans un établissement.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même sexe ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

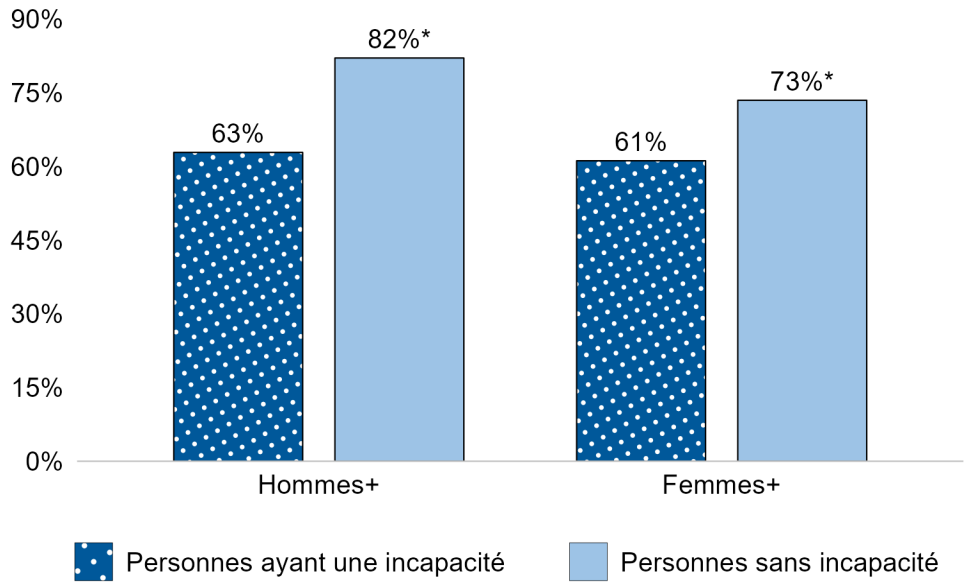
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Les soins donnés et reçus, 2018* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les hommes et les femmes ayant une incapacité étaient plus de 7 fois plus susceptibles que les hommes et les femmes n'ayant pas d'incapacité de rapporter avoir reçu du soutien ou des soins pour un problème de santé de longue durée ou une incapacité physique ou mentale au cours des 12 derniers mois (22 % contre 3 %).

9. Article 27 : Travail et emploi

9.1a Taux d'emploi, 2021

Graphique 9.1a : Taux d'emploi, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2021



Notes : Le taux d'emploi correspond au nombre de personnes employées exprimé en pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans.

Les informations sur les taux d'emploi proviennent des données du Recensement de 2021 liées à l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022. Elles reflètent la semaine de référence du recensement, du 2 au 8 mai 2021.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

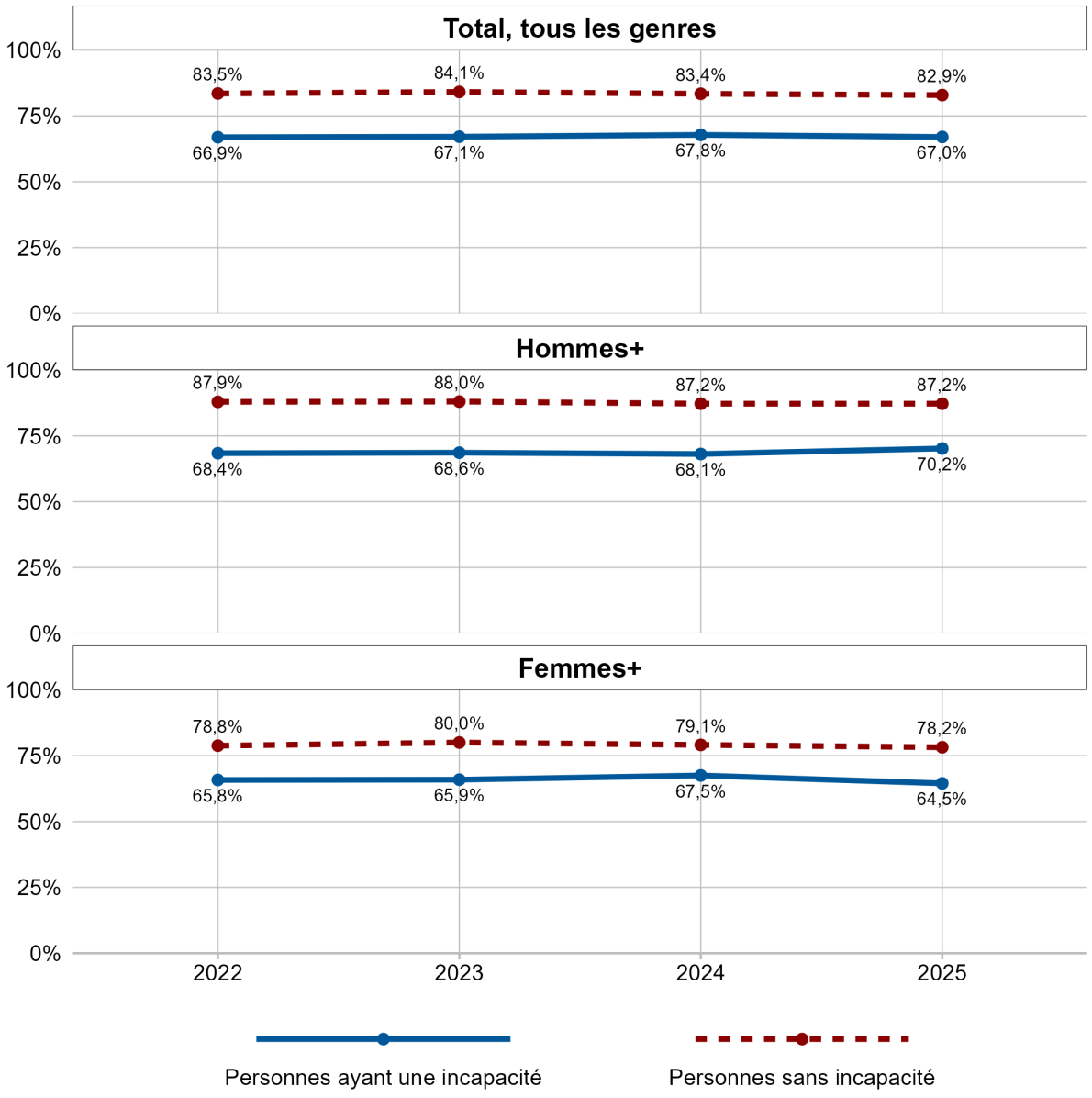
Les personnes ayant une incapacité avaient des taux d'emploi inférieurs à ceux des personnes n'ayant pas d'incapacité.

Parmi les hommes âgés de 25 à 64 ans, 63 % de ceux ayant une incapacité avaient un emploi, contre 82 % de ceux n'en ayant pas.

Parmi les femmes âgées de 25 à 64 ans, 61 % de celles ayant une incapacité avaient un emploi, contre 73 % de celles n'en ayant pas.

9.1b Tendances du taux d'emploi, 2022 à 2025

Graphique 9.1b : Tendances du taux d'emploi, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2022 à 2025



Notes : Le taux d'emploi correspond au nombre de personnes employées exprimé en pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans. Les estimations ci-dessus excluent les territoires.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

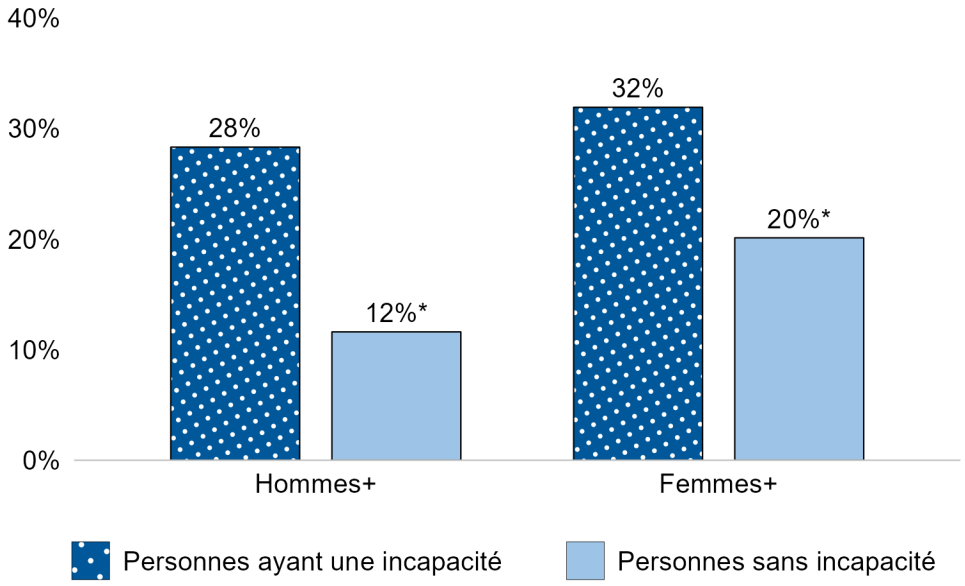
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active, Enquête canadienne sur le revenu, et Indicateurs socio-économiques et du marché du travail,* données extraites du Tableau 14-10-0477-01 Indicateurs du marché du travail pour les personnes avec et sans incapacité, données annuelles (calculs de Statistique Canada, tableau source mis à jour pour la dernière fois le 2026-05-19).

Les taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité âgées de 25 à 64 ans sont restés relativement stables entre 2022 et 2025. Par conséquent, l'écart global entre les taux d'emploi selon le statut d'incapacité est également resté stable tout au long de cette période (environ 16 à 17 points de pourcentage). L'écart était plus important chez les hommes (environ 17 à 20 points de pourcentage) et plus faible chez les femmes (environ 12 à 14 points de pourcentage).

Parmi les personnes n'ayant pas d'incapacité, l'écart entre les taux d'emploi selon le genre est resté stable, à environ 8 à 9 points de pourcentage. L'écart chez les personnes ayant une incapacité était plus faible, à environ 1 à 6 points de pourcentage.

9.2 Inactifs

Graphique 9.2 : Taux d'inactivité, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2021



Notes : Le taux de personnes inactives désigne le nombre de personnes qui ne sont ni employées ni au chômage, exprimé en pourcentage de la population totale âgée de 25 à 64 ans.

Les informations sur les taux d'inactivité proviennent des données du Recensement de 2021 liées à l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022. Elles reflètent la semaine de référence du Recensement, du 2 au 8 mai 2021.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

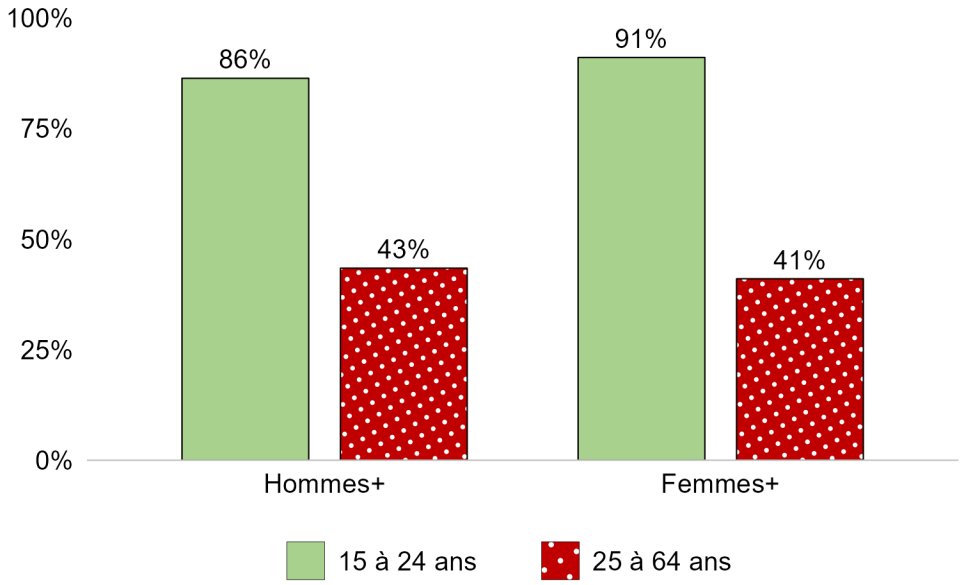
Les personnes ayant une incapacité avaient des taux d'activité inférieurs à ceux des personnes n'ayant pas d'incapacité.

Parmi les hommes âgés de 25 à 64 ans, ceux ayant une incapacité étaient plus susceptibles que ceux n'en ayant pas de ne pas faire partie de la population active (28 % contre 12 %).

Parmi les femmes âgées de 25 à 64 ans, celles ayant une incapacité étaient plus susceptibles que celles n'en ayant pas de ne pas faire partie de la population active (32 % contre 20 %).

9.3 Aptitude au travail

Graphique 9.3 : Proportion de personnes aptes à travailler, selon l'âge et le genre, personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans qui étaient sans emploi ou inactives, 2022



Notes : Les personnes aptes à travailler comprennent celles qui étaient sans emploi ou inactives, mais qui ont déclaré qu'elles chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois, en plus de celles qui n'étaient pas complètement à la retraite et qui n'étaient pas empêchées de travailler en raison de leur état de santé ou qui pourraient travailler si elles avaient accès à des mesures d'adaptation sur leur lieu de travail. Les estimations ci-dessus font référence à la proportion de personnes aptes à travailler parmi les personnes ayant une incapacité qui étaient sans emploi ou inactives.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires

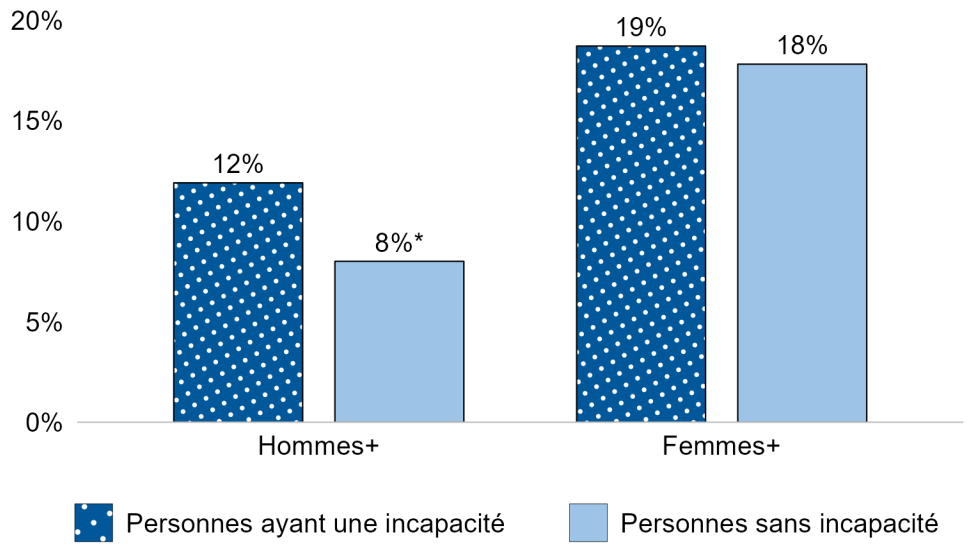
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022,* données extraites du Tableau 13-10-0895-01 L'aptitude au travail des personnes ayant une incapacité selon le groupe d'âge et le genre (calculs de Statistique Canada).

Parmi les hommes ayant une incapacité qui étaient sans emploi ou inactifs, 86 % de ceux âgés de 15 à 24 ans et 43 % de ceux âgés de 25 à 64 ans étaient aptes à travailler.

Parmi les femmes ayant une incapacité qui étaient sans emploi ou inactives, 91 % de celles âgées de 15 à 24 ans et 41 % de celles âgées de 25 à 64 ans étaient aptes à travailler.

9.4 Emploi à temps partiel

Graphique 9.4 : Taux d'emploi à temps partiel, selon le statut d'incapacité et le genre, travailleurs âgés de 25 à 64 ans, 2021



Notes : Le taux d'emploi à temps partiel correspond au pourcentage de travailleurs âgés de 25 à 64 ans qui travaillaient moins de 30 heures par semaine pour un salaire ou à leur compte.

Les informations sur le travail à temps partiel proviennent des données du Recensement de 2021 liées à l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022. Elles reflètent la semaine de référence du Recensement, du 2 au 8 mai 2021.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

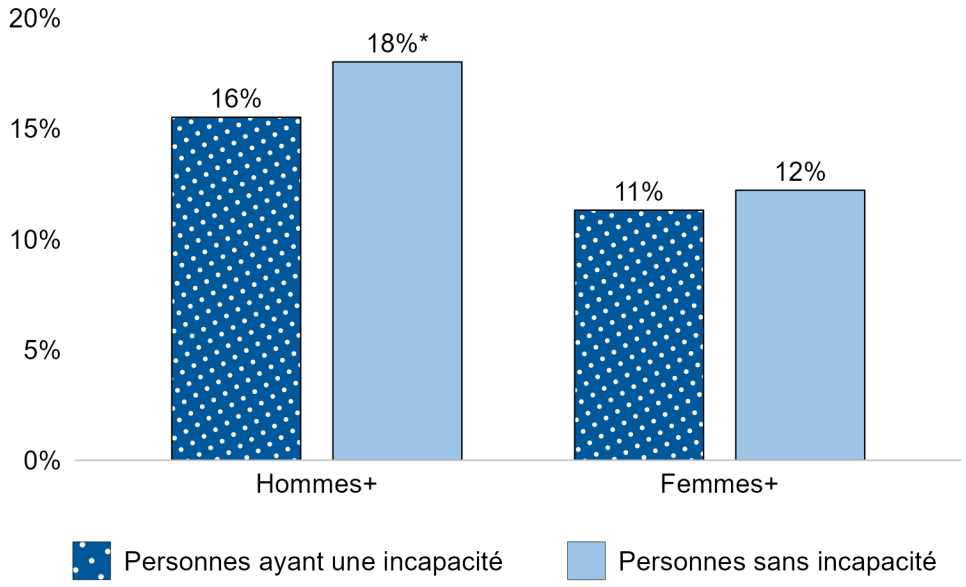
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les hommes actifs âgés de 25 à 64 ans, ceux ayant une incapacité étaient plus susceptibles que ceux n'en ayant pas de travailler à temps partiel (12 % contre 8 %).

Parmi les femmes actives âgées de 25 à 64 ans, celles ayant une incapacité et celles n'en ayant pas avaient des taux d'emploi à temps partiel similaires (19 % contre 18 %).

9.5a Taux du travail autonome

Graphique 9.5a : Taux du travail autonome, selon le statut d'incapacité et le genre, travailleurs âgés de 25 à 64 ans, 2021



Notes : Le taux du travail autonome fait référence aux personnes qui travaillaient à leur compte, exprimé en pourcentage de la population active âgée de 25 à 64 ans. Les travailleurs autonomes comprennent les personnes ayant une entreprise constituée en société ou non, ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Les informations sur les taux du travail autonome proviennent des données du Recensement de 2021 liées à l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022. Les informations se réfèrent généralement à l'emploi occupé par le répondant pendant la semaine du 2 au 8 mai 2021. Si celui-ci n'a pas travaillé cette semaine-là, elles se réfèrent à l'emploi qu'il a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2020. Les personnes ayant plus d'un emploi ont déclaré celui où elles travaillaient le plus d'heures.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

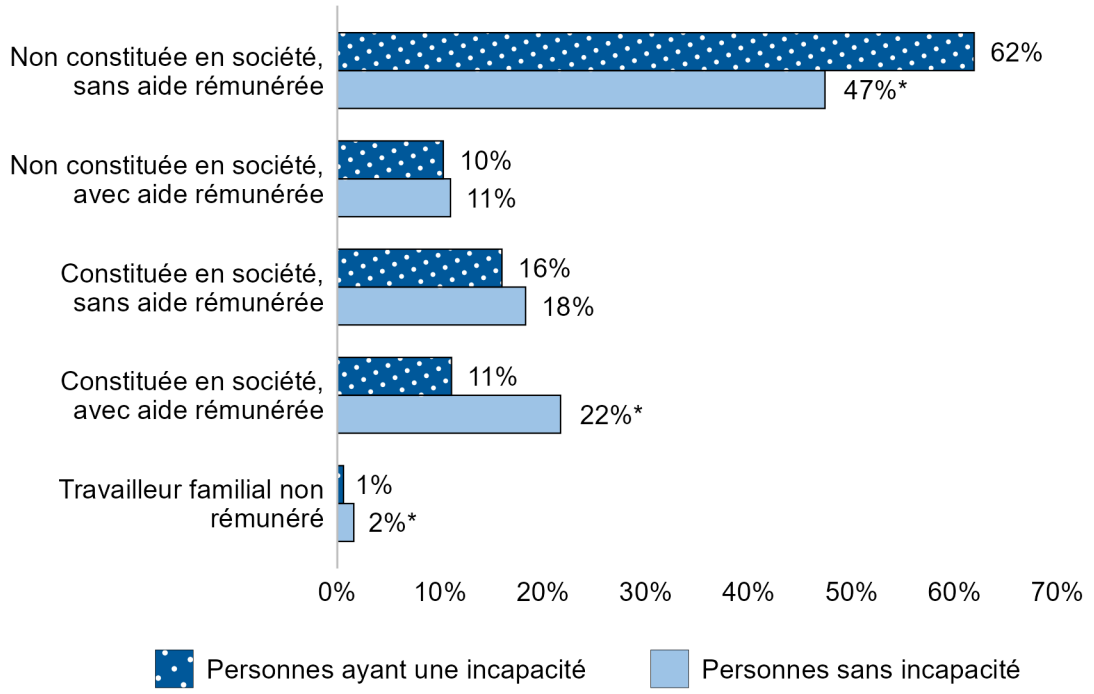
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les hommes actifs âgés de 25 à 64 ans, ceux ayant une incapacité étaient moins susceptibles que ceux n'ayant pas d'incapacité d'être travailleurs autonomes (16 % contre 18 %). Parmi les femmes actives âgées de 25 à 64 ans, 11 % de celles ayant une incapacité et 12 % de celles n'ayant pas d'incapacité étaient travailleuses autonomes.

Parmi les travailleurs âgés de 25 à 64 ans, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être travailleurs autonomes, tant chez les personnes ayant une incapacité (16 % contre 11 %) que chez celles n'ayant pas d'incapacité (18 % contre 12 %).

9.5b Répartition du travail autonome

Graphique 9.5b : Répartition du travail autonome, selon le statut d'incapacité, travailleurs autonomes âgés de 25 à 64 ans, 2021



Notes : Les estimations ci-dessus se réfèrent à la répartition des travailleurs autonomes ayant le même statut d'incapacité dans différentes catégories de travail autonome.

Les travailleurs autonomes comprennent les personnes ayant une entreprise constituée en société ou non, ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Les travailleurs autonomes sont ceux qui exploitent une entreprise, une ferme ou un cabinet professionnel, seules ou avec des associés. Cela comprend les exploitants agricoles, les pigistes, les travailleurs contractuels (p.ex., les architectes, les infirmières), les vendeurs directs et les pêcheurs utilisant du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires. L'entreprise peut être constituée en société ou non, avec ou sans aide rémunérée.

Les travailleurs familiaux non rémunérés sont ceux qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une ferme ou un cabinet professionnel appartenant à un autre membre de la famille vivant dans le même logement et exploité par celui-ci.

Les informations sur le travail autonome proviennent des données du Recensement de 2021 liées à l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022. Ces informations font généralement référence à l'emploi occupé par le répondant pendant la semaine du 2 au 8 mai 2021. Si celui-ci n'a pas travaillé cette semaine-là, elles font référence à l'emploi qu'il a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2020. Les personnes ayant plus d'un emploi ont déclaré celui où elles ont travaillé le plus d'heures.

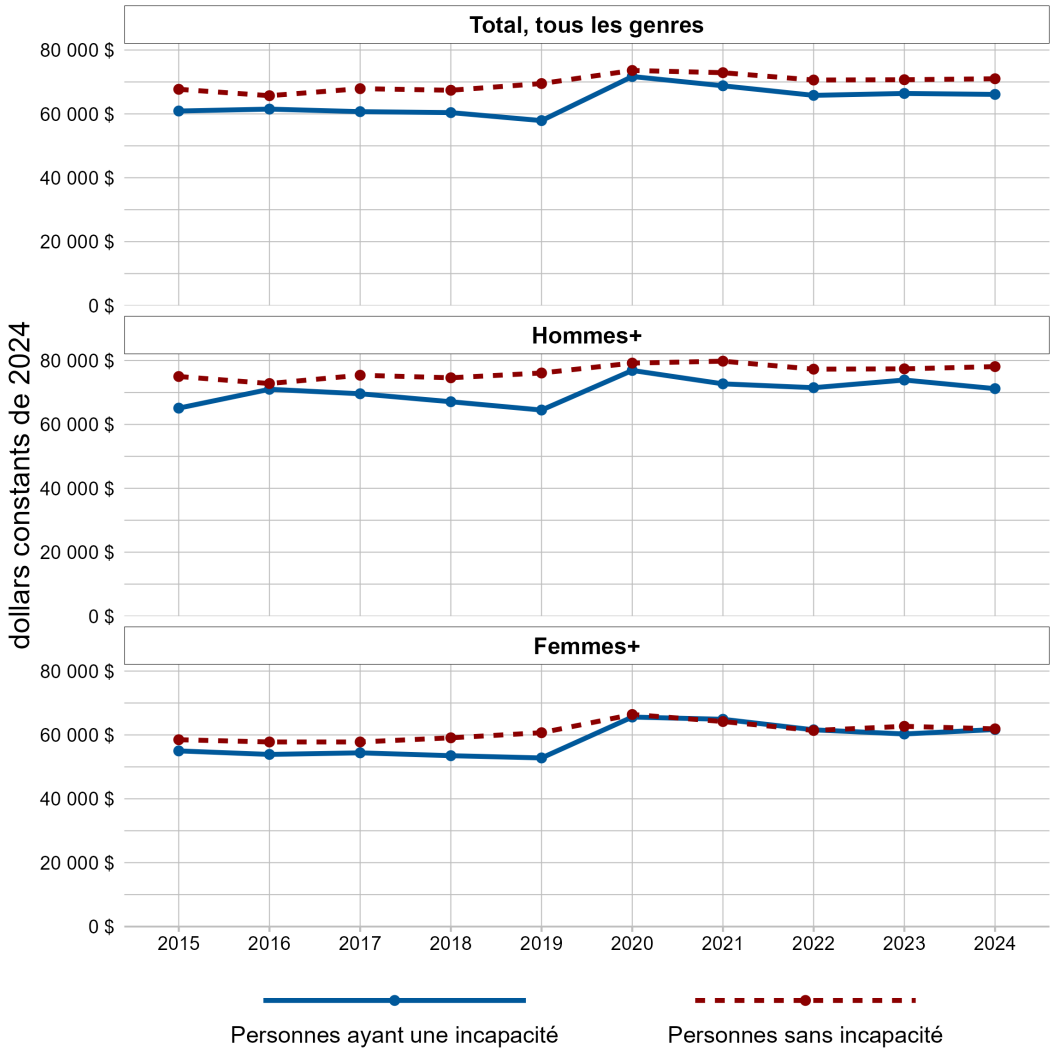
* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie de travail autonome ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les travailleurs autonomes âgés de 25 à 64 ans, ceux ayant une incapacité étaient plus susceptibles que ceux qui n'ayant pas d'incapacité d'être travailleurs autonomes dans une entreprise non constituée en société sans aide rémunérée (62 % contre 47 %). À l'inverse, ils étaient moins susceptibles que ceux n'ayant pas d'incapacité d'être travailleurs autonomes dans une entreprise constituée en société avec aide rémunérée (11 % contre 22 %).

9.6 Tendances du revenu d'emploi, 2015 à 2024

Graphique 9.6 : Tendances du revenu médian d'emploi, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus employées à temps plein pendant toute l'année, 2015 à 2024



Notes : Les estimations ci-dessus se réfèrent au revenu d'emploi médian des travailleurs à temps plein toute l'année. Les travailleurs à temps plein toute l'année sont ceux qui ont été employés pendant toute l'année (52 semaines) et dont la moyenne des heures habituelles de travail était de 30 ou plus par semaine. Les estimations n'incluent pas les territoires.

Les estimations pour 2015 à 2021 concernent les personnes âgées de 16 ans et plus, tandis que celles pour 2022 à 2024 concernent les personnes âgées de 15 ans et plus.

Les estimations de revenu ci-dessus sont exprimées en dollars constants de 2024.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu,* données extraites du Tableau 11-10-0089-01 Répartition du revenu d'emploi des particuliers selon le statut d'incapacité, le genre et le régime de travail, (calculs de Statistique Canada, tableau source mis à jour pour la dernière fois le 2026-04-29).

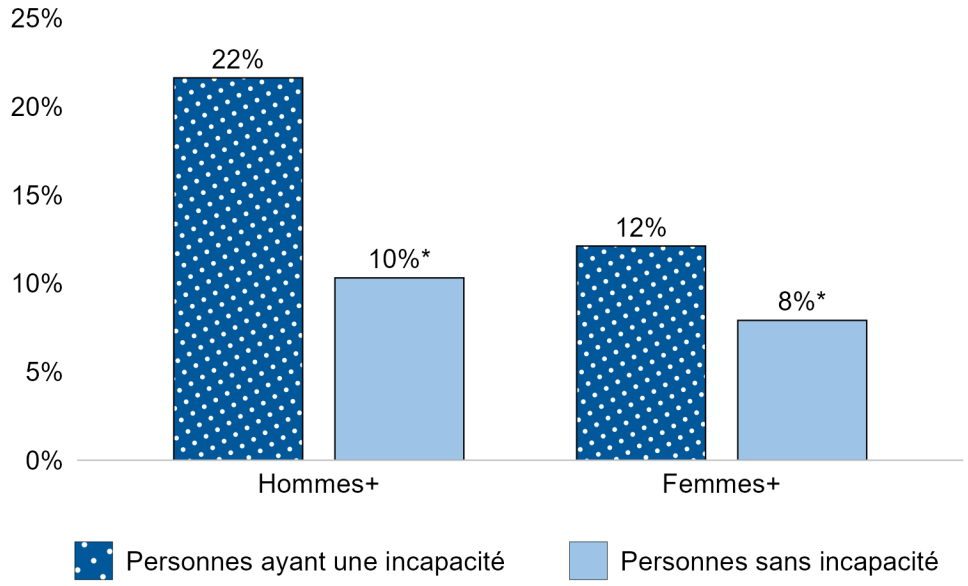
Le revenu d'emploi médian (en dollars constants de 2024) des personnes travaillant à temps plein pendant toute l'année affiche une tendance générale à la hausse depuis 2015. L'écart de revenu d'emploi global entre les personnes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité a varié au fil des années, avec une diminution globale entre 2015 et 2024 (de 6 800 $ à 4 900 $).

Le revenu médian d'emploi (en dollars constants de 2024) des hommes ayant travaillé à temps plein pendant toute l'année affiche une tendance générale à la hausse depuis 2015. L'écart de revenu d'emploi entre les hommes ayant une incapacité et ceux n'ayant pas d'incapacité a varié au fil des années, avec une diminution globale entre 2015 et 2024 (de 9 900 $ à 6 900 $).

Le revenu médian d'emploi (en dollars constants de 2024) des femmes qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année a connu une tendance générale à la hausse depuis 2015. L'écart de revenu d'emploi entre les femmes ayant une incapacité et celles n'ayant pas d'incapacité a varié au fil des années, avec une diminution globale entre 2015 et 2024 (de 3 500 $ à 200 $).

9.7 Ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET)

Graphique 9.7 : Taux NEET, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 à 24 ans, 2021



Notes : Le terme NEET désigne les personnes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation.

Les informations sur les taux NEET proviennent des données du Recensement de 2021 liées à l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022. Les données sur l'emploi reflètent la semaine de référence du Recensement, du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Les données sur l'éducation reflètent la période de référence comprise entre septembre 2020 et le 11 mai 2021.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

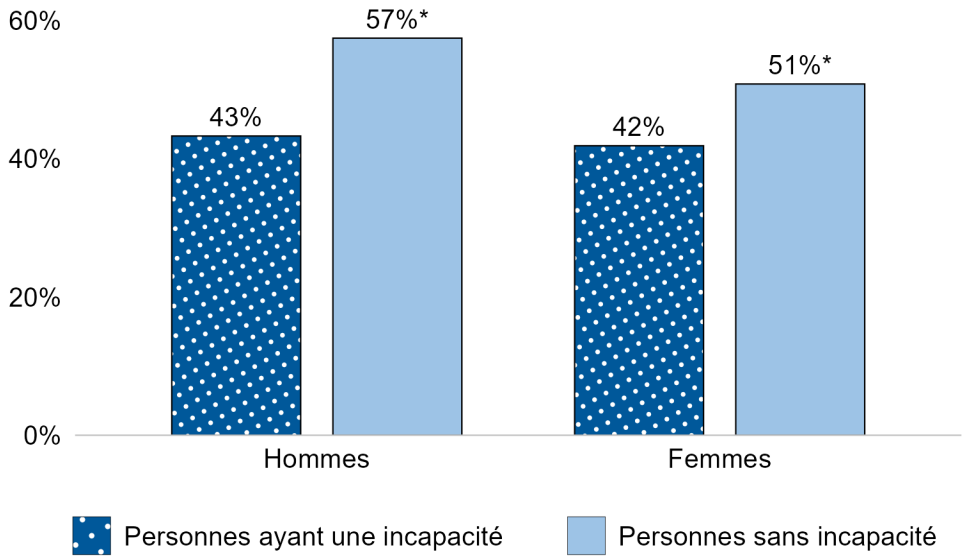
Les jeunes ayant une incapacité avaient des taux NEET plus élevés que les jeunes n'ayant pas d'incapacité.

Parmi les hommes âgés de 15 à 24 ans, 22 % de ceux ayant une incapacité n'étaient ni employés, ni aux études, ni en formation. Ce chiffre est à comparer aux 10 % des hommes n'ayant pas d'incapacité.

Parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans, 12 % de celles ayant une incapacité n'étaient ni employées, ni aux études, ni en formation. Ce chiffre est de 8 % chez celles n'ayant pas d'incapacité.

9.8 Avancement professionnel

Graphique 9.8 : Proportion de personnes ayant de bonnes chances d'avancement professionnel, selon le statut d'incapacité et le sexe, employés âgés de 25 à 64 ans, 2016



Notes : Les estimations ci-dessus se réfèrent à la proportion d'employés rémunérés qui ont répondu « entièrement d'accord » ou « d'accord » à l'affirmation suivante : « Votre emploi vous donne de bonnes chances d'avancement professionnel ».

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même sexe ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Les Canadiens au travail et à la maison, 2016* (calculs de la Division de la recherche sociale).

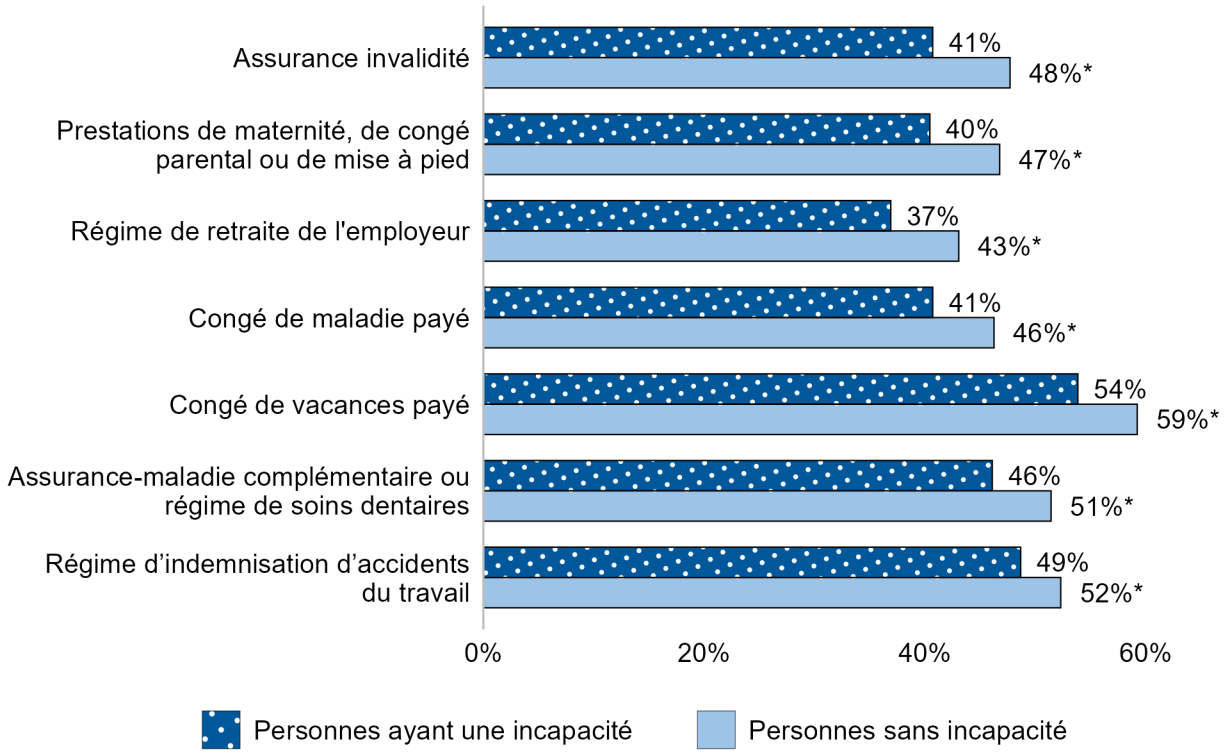
Les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de déclarer avoir de de bonnes chances d'avancement professionnel.

Parmi les hommes âgés de 25 à 64 ans ayant un emploi, 43 % de ceux ayant une incapacité ont déclaré que leur emploi offrait de bonnes chances d'avancement professionnel. Ce chiffre est de 57 % chez ceux n'ayant pas d'incapacité.

Parmi les femmes âgées de 25 à 64 ans ayant un emploi, 42 % de celles ayant une incapacité ont déclaré que leur emploi leur offrait de de bonnes chances d'avancement professionnel. Ce chiffre est de 51 % chez celles n'ayant pas d'incapacité.

9.9 Avantages sociaux

Graphique 9.9 : Proportion de personnes ayant accès à des avantages sociaux, selon le statut d'incapacité, employés âgés de 25 à 64 ans, 2016



Notes : Les estimations ci-dessus se réfèrent à la proportion de salariés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré avoir accès à chacune des catégories d'avantages sociaux énumérées dans le cadre de leur emploi.

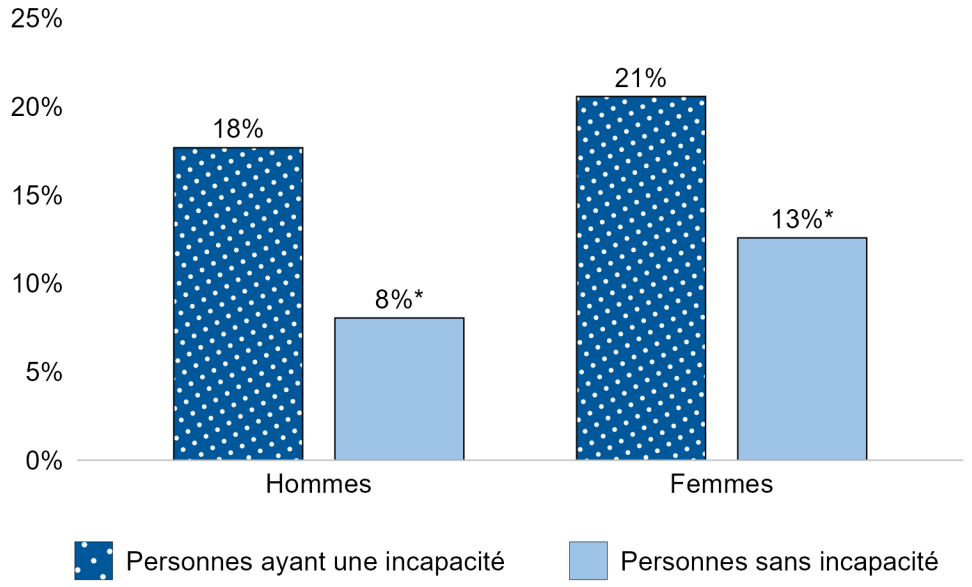
* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie d'avantage social (p<0,05)

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Les Canadiens au travail et à la maison, 2016* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les employés ayant une incapacité étaient moins susceptibles que les employés n'ayant pas d'incapacité d'avoir accès à des avantages sociaux, pour toutes les catégories énumérées. Par exemple, 40 % des employés ayant une incapacité ont déclaré avoir accès à des prestations de maternité, de congé parental ou de mise à pied, contre 47 % des employés n'ayant pas d'incapacité.

9.10 Violence verbale, sexuelle ou physique au travail

Graphique 9.10 : Proportion de personnes ayant fait l'objet de violence verbale, sexuelle ou physique au travail, selon le statut d'incapacité et le sexe, personnes employées âgées de 25 à 64 ans, 2016



Notes : Les estimations ci-dessus se réfèrent à la proportion de salariés ou de travailleurs autonomes qui ont répondu « oui » à la question « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait l'objet d'insultes verbales, d'attentions sexuelles importunes ou de harcèlement sexuel, ou de violence physique au travail ? ».

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même sexe ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives seulement pour les personnes n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Les Canadiens au travail et à la maison, 2016* (calculs de la Division de la recherche sociale).

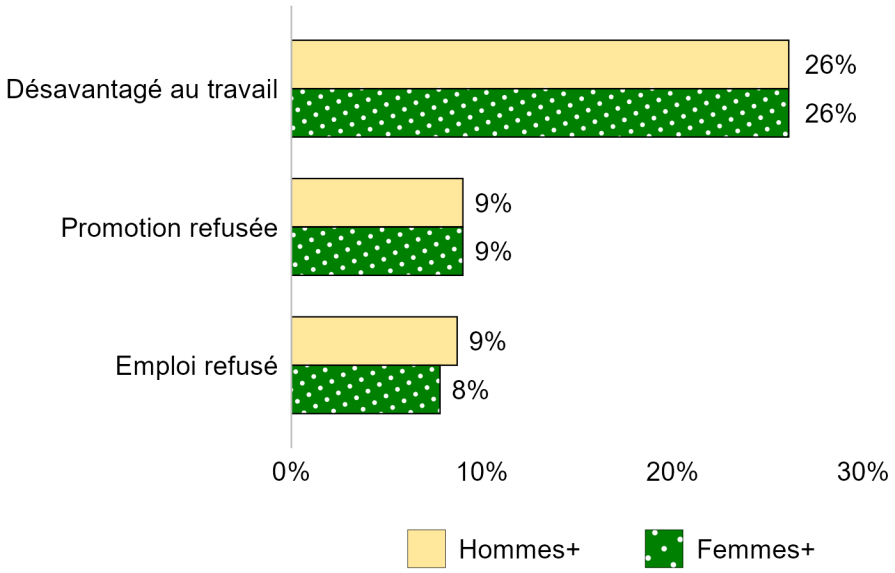
Les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles de rapporter avoir fait l'objet de violence verbale, sexuelle ou physique au travail que les personnes n'ayant pas d'incapacité.

Parmi les hommes âgés de 25 à 64 ans ayant un emploi, 18 % de ceux ayant une incapacité ont fait l'objet de violence verbale, sexuelle ou physique au travail. Ce chiffre est de 8 % chez ceux n'ayant pas d'incapacité.

Parmi les femmes âgées de 25 à 64 ans ayant un emploi, 21 % de celles ayant une incapacité ont fait l'objet de violence verbale, sexuelle ou physique au travail. Ce chiffre est de 13 % chez celles n'ayant pas d'incapacité.

9.11 Discrimination sur le marché du travail

Graphique 9.11 : Proportion de personnes ayant subi une discrimination au travail à cause de leur état, selon le genre, employés ayant une incapacité âgés de 25 à 64 ans, 2022



Notes : « Désavantagé au travail » désigne les personnes qui ont répondu « oui » à la question « Vous considérez-vous désavantagé sur le plan du travail à cause de votre état ? ».

« Promotion refusée » désigne les personnes ayant répondu « oui » à la question « Au cours des 5 dernières années, croyez-vous qu'à cause de votre état, on vous a refusé une promotion ? ».

« Emploi refusé » désigne les personnes ayant répondu « oui » à la question « Au cours des 5 dernières années, croyez-vous qu'à cause de votre état, on vous a refusé un emploi ? ».

Les différences entre les hommes ayant une incapacité et les femmes ayant une incapacité ne sont pas statistiquement significatives pour toutes les formes de discrimination au travail ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

On a demandé aux employés ayant une incapacité âgés de 25 à 64 ans leurs expériences en matière de discrimination sur le marché du travail. Environ 26 % des hommes et des femmes se considéraient comme désavantagés dans l'emploi à cause de leur état. Environ 9 % des hommes et 8 % des femmes ont déclaré s'être vu refuser un emploi à cause de leur état au cours des 5 dernières années. De même, 9 % des hommes et des femmes ont déclaré s'être vu refuser une promotion au cours des 5 dernières années à cause de leur état.

9.12 Mesures d'adaptation en milieu de travail

Tableau 9.1 : Exigences et besoins satisfaits pour les 5 mesures d'adaptation les plus couramment requis en milieu de travail, travailleurs ayant une incapacité âgés de 25 à 64 ans, 2022

Type de mesures d'adaptation en milieu de travail	Requis	Besoins satisfaits
Horaire flexible ou réduction du temps de travail	16 %	77 %
Tâches modifiées ou différentes	12 %	69 %
Travail à la maison	11 %	81 %
Poste de travail modifié ou ergonomique	11 %	64 %
Chaise spéciale ou soutien dorsal	11 %	56 %

Notes : Les exigences en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail sont indiquées en pourcentage de la population totale des employés ayant une incapacité âgés de 25 à 64 ans. Il convient de noter que les employés peuvent avoir besoin de plusieurs types de mesures d'adaptation en milieu de travail. Pour les employés ayant une incapacité, un besoin est satisfait si la mesure d'adaptation en milieu de travail dont ils ont besoin pour pouvoir travailler a été mise à leur disposition. Les estimations des besoins satisfaits concernent les employés ayant une incapacité qui ont requis une mesure d'adaptation donnée.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

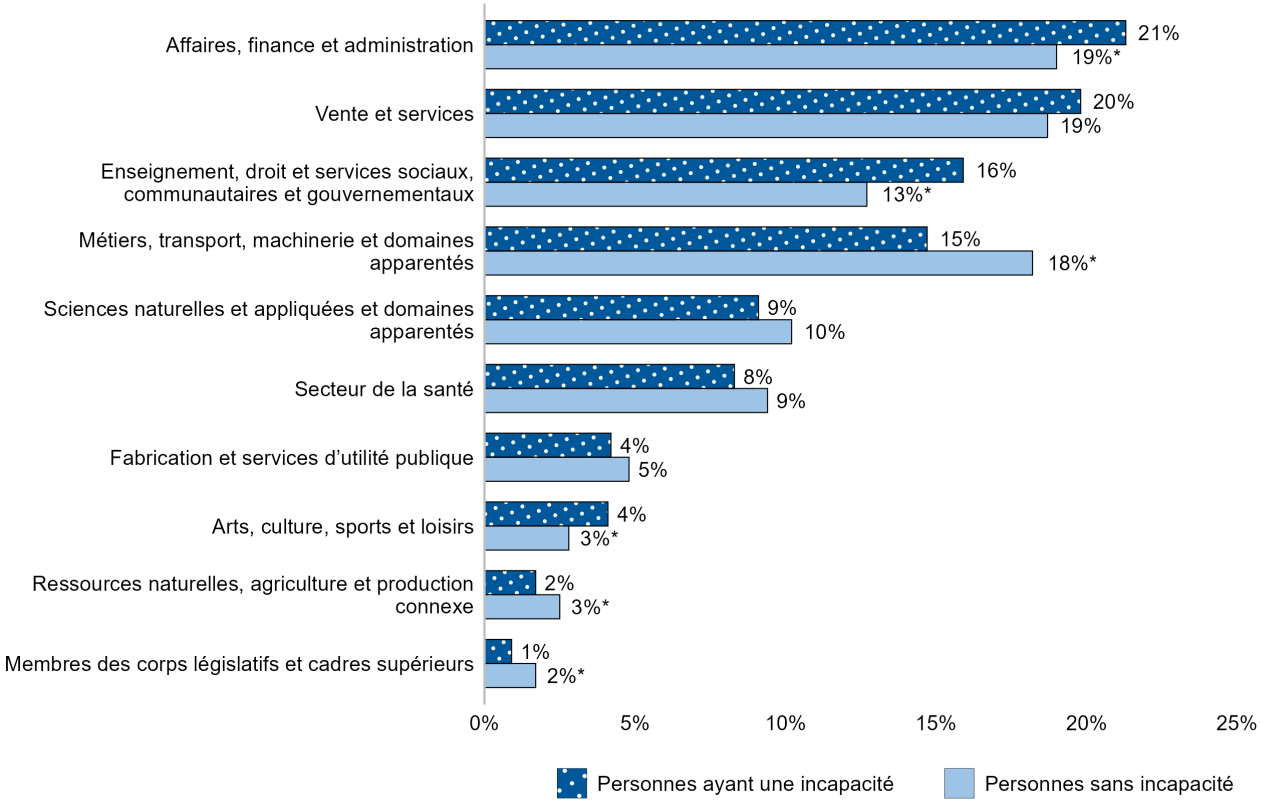
Parmi les employés ayant une incapacité âgés de 25 à 64 ans, la mesure d'adaptation en milieu de travail la plus couramment demandée était « horaire flexible ou réduction du temps de travail » (16 %), et le besoin a été satisfait pour 77 % des employés qui en avaient besoin pour pouvoir travailler.

La deuxième mesure d'adaptation en milieu de travail la plus souvent demandée était « tâches modifiées ou différentes » (12 %), et ce besoin a été satisfait pour 69 % des employés qui en avaient besoin pour pouvoir travailler.

Environ 11 % des employés ayant une incapacité âgés de 25 à 64 ans avaient besoin des mesures d'adaptation en milieu de travail suivantes : « travail à la maison », « poste de travail modifié ou ergonomique » ou « chaise spéciale ou soutien dorsal ». Parmi ceux qui avaient besoin de ces mesures d'adaptation en milieu de travail, 81 % ont vu leur besoin satisfait en matière de « travail à la maison », 64 % ont vu leur besoin satisfait en matière de « poste de travail modifié ou ergonomique » et 56 % ont vu leur besoin satisfait en matière de « chaise spéciale ou soutien dorsal ».

9.13 Emploi par profession

Graphique 9.12 : Répartition par profession, selon le statut d'incapacité, employés âgés de 25 à 64 ans, 2021



Notes : Les estimations ci-dessus montrent la répartition des employés âgés de 25 à 64 ans dans les grandes catégories professionnelles (Classification nationale des professions, 2021).

Les informations sur les taux de répartition par profession proviennent des données du Recensement de 2021 liées à l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022. Ces informations font généralement référence à l'emploi occupé par le répondant pendant la semaine du 2 au 8 mai 2021. Si celui-ci n'a pas travaillé cette semaine-là, elles font référence à l'emploi qu'il a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2020. Les personnes ayant plus d'un emploi ont déclaré celui où elles ont travaillé le plus d'heures.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie professionnelle ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

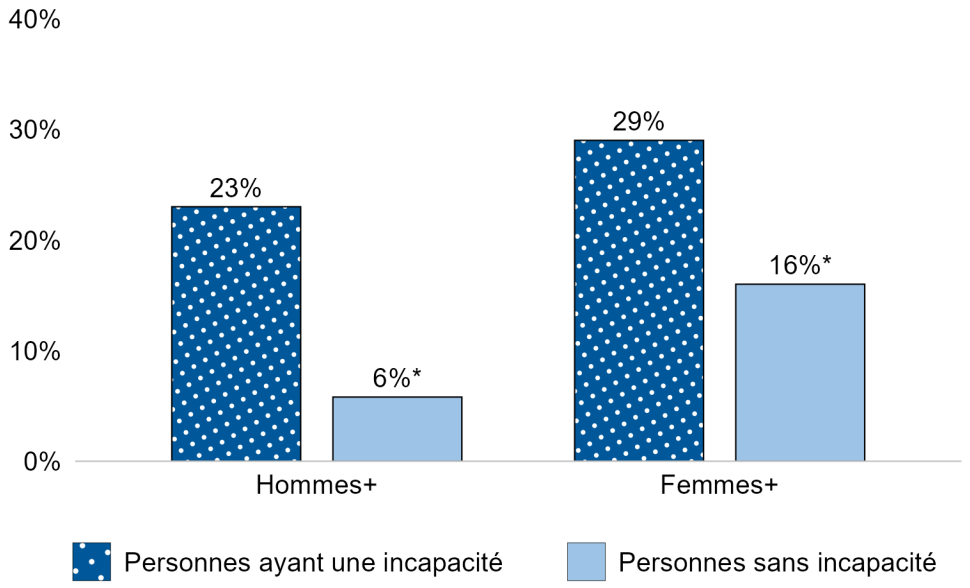
Des proportions plus élevées de personnes ayant une incapacité que de personnes n'ayant pas d'incapacité travaillaient dans « affaires, finance et administration » (21 % contre 19 %), dans « enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux » (16 % contre 13 %) et dans « arts, culture, sports et loisirs » (4 % contre 3 %).

À l'inverse, des proportions plus faibles de personnes ayant une incapacité que de personnes n'ayant pas d'incapacité travaillaient dans « métiers, transport, machinerie et domaines apparentés » (15 % contre 18 %), « ressources naturelles, agriculture et production connexe » (2 % contre 3 %) et « membres des corps législatifs et cadres supérieurs » (1 % contre 2 %).

10. Article 28 : Niveau de vie adéquat et protection sociale

10.1 Avoir les transferts gouvernementaux comme principale source de revenus

Graphique 10.1 : Proportion de personnes dont les transferts gouvernementaux constituent la principale source de revenu, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 25 à 64 ans, 2024



Notes : On a demandé aux répondants leur principale source de revenu pendant la période de référence (2024). Les catégories sont les suivantes : « Aucun revenu », « Salaires et traitements », « Revenu d'un travail autonome », « Transferts gouvernementaux », « Revenu de placements », « Pensions de retraite privées » et « Autre revenu ». Les estimations ci-dessus se réfèrent aux personnes ayant sélectionné « Transferts gouvernementaux ».

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à deux catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux. La catégorie « hommes+ » comprend les hommes et les garçons cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires ; et la catégorie « femmes+ » comprend les femmes et les filles cisgenres et transgenres, ainsi que certaines personnes non binaires.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité du même genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p< 0.05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2024* (calculs de la Division de la recherche sociale).

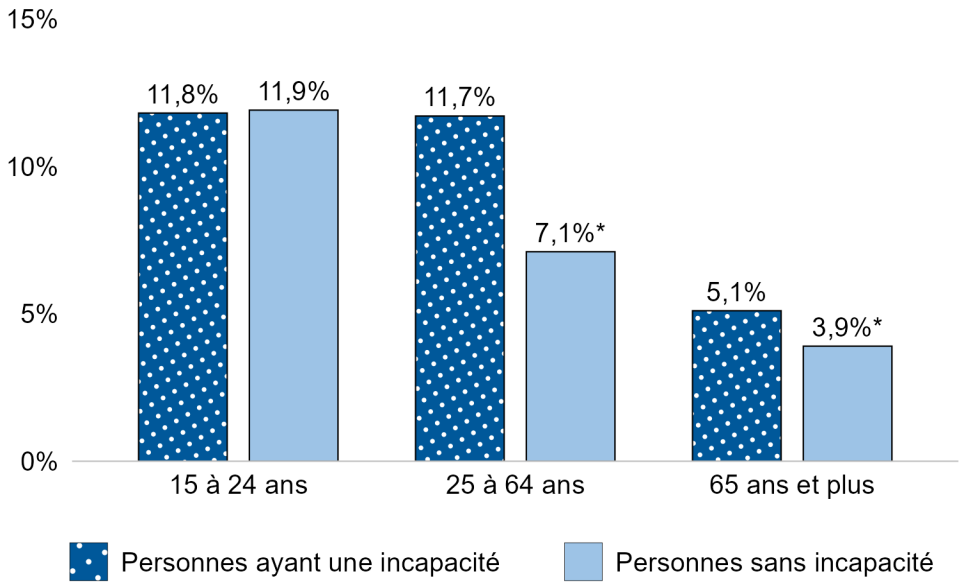
Parmi les hommes âgés de 25 à 64 ans, ceux ayant une incapacité étaient près de 4 fois plus susceptibles que ceux qui n'en ayant pas de dépendre des transferts gouvernementaux comme principale source de revenu (23 % contre 6 %).

Parmi les femmes âgées de 25 à 64 ans, celles qui ayant une incapacité étaient près de 2 fois plus susceptibles que celles qui n'en ayant pas de rapporter que les transferts gouvernementaux constituaient leur principale source de revenu (29 % contre 16 %).

Parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de rapporter les transferts gouvernementaux comme leur principale source de revenu. Cela était vrai tant pour les personnes ayant une incapacité (29 % contre 23 %) que celles qui n'en ayant pas (16 % contre 6 %).

10.2a Taux de pauvreté, 2020

Graphique 10.2a : Proportion de personnes vivant sous le seuil officiel de pauvreté au Canada (la mesure fondée sur un panier de consommation de l'année de base 2018), selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : Les estimations ci-dessus utilisent la mesure du panier de consommation (MPC) fondée sur l'année de base 2018 et sur les données financières de 2020, et excluent les territoires.

La mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) établit des seuils de pauvreté basés sur le coût d'un panier spécifique de biens et services correspondant à un niveau de vie de base modeste. Les seuils de pauvreté estimées selon la MPC de l'année de base 2018 incluent les coûts de la nourriture, vêtements, du logement, du transport et d'autres articles pour une famille de référence. Ces coûts sont comparés au revenu disponible des familles afin de déterminer si elles se situent ou non en dessous du seuil de pauvreté.

Les taux de pauvreté observés en 2020 étaient inférieurs à ceux des années précédentes et suivantes. Cela s'explique en grande partie par le soutien apporté par le gouvernement sous la forme de prestations liées à la COVID-19, qui ont été mises en place en 2020 et progressivement supprimées en 2021 et 2022.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans le même groupe d'âge ($p<0,05$)

Les différences entre les personnes âgées de 15 à 24 ans et celles âgées de 25 à 64 ans sont statistiquement significatives seulement pour les personnes n'ayant pas d'incapacité ($p<0,05$).

Les différences entre les personnes âgées de 15 à 24 ans et celles âgées de 65 ans et plus sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

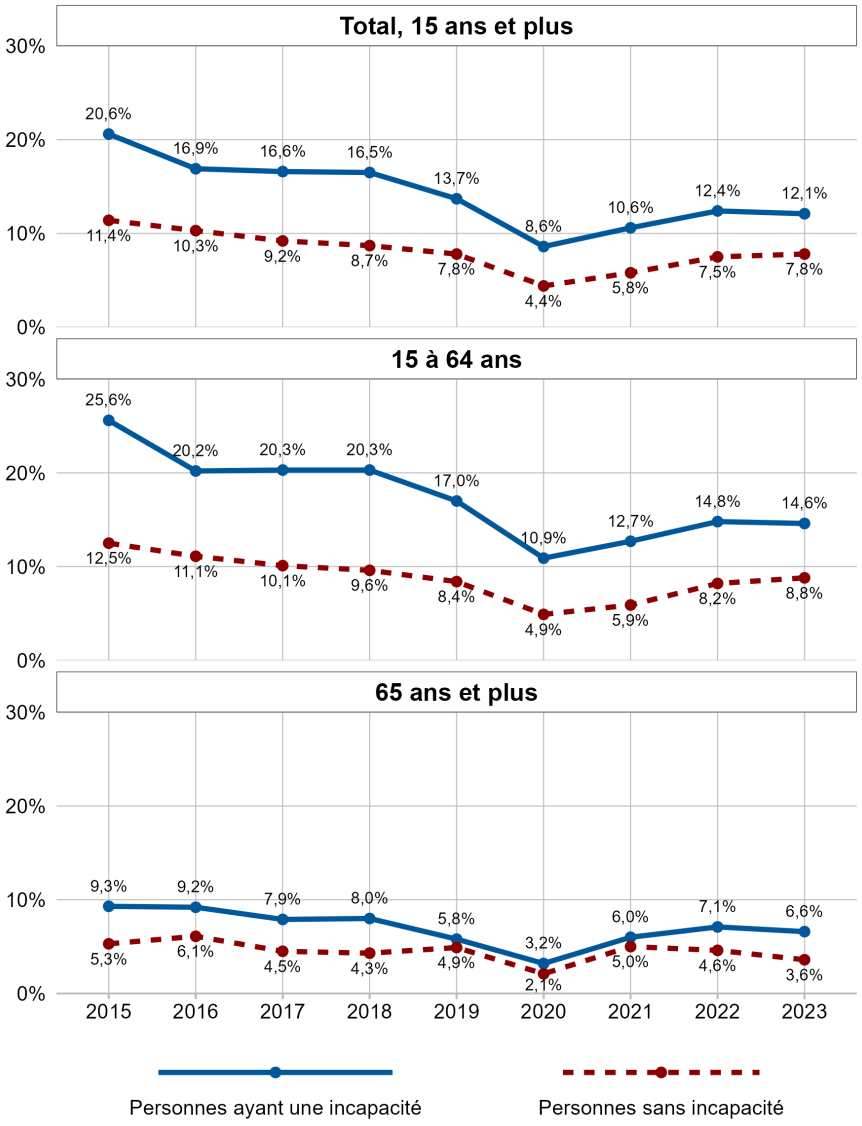
Parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans, les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de vivre sous le seuil officiel de pauvreté du Canada (11,7 % contre 7,1 %).

Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de vivre sous le seuil officiel de pauvreté du Canada (5,1 % contre 3,9 %).

10.2b Tendance du taux de pauvreté (MPC de base 2018), 2015 à 2023

L'indicateur suivant présente les taux de pauvreté selon la Mesure du panier de consommation (MPC) de l'année de base 2018, dont les seuils de pauvreté sont établis en fonction du coût d'un panier spécifique de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base modeste. La MPC est révisée et mise à jour périodiquement. La plus récente mise à jour a été achevée en 2025 et a mené à l'adoption de la méthodologie de l'année de base 2023. En raison des changements méthodologiques introduits lors du changement d'année de base, les taux de pauvreté estimés à partir de différentes années de base de la MPC ne peuvent pas être comparés directement. Par conséquent, les taux de pauvreté présentés dans cet indicateur ne doivent pas être comparés à ceux de l'indicateur 10.2c, qui repose sur la MPC de l'année de base 2023. Les données sur la pauvreté pour 2024 sont uniquement disponibles au moyen de la MPC de l'année de base 2023 et ne sont donc pas incluses ici. L'Indice de pauvreté fondé sur la MPC, accessible dans le Carrefour des dimensions de la pauvreté, a été mis en place afin d'assurer le suivi des niveaux globaux de pauvreté au Canada au fil du temps et d'une année de base de la MPC à l'autre (pour en savoir plus, consultez Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : Indice de pauvreté).

Graphique 10.2b : Proportion de personnes vivant sous le seuil officiel de pauvreté au Canada (la mesure fondée sur un panier de consommation de l'année de base 2018), selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, de 2015 à 2023



Notes : Les estimations ci-dessus utilisent la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) de l'année de base 2018 comme mesure de la pauvreté et excluent les territoires.

La mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) établit des seuils de pauvreté basés sur le coût d'un panier spécifique de biens et services correspondant à un niveau de vie de base modeste. Les seuils de pauvreté estimées selon la MPC de l'année de base 2018 incluent les coûts de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport et d'autres articles pour une famille de référence. Ces coûts sont comparés au revenu disponible des familles afin de déterminer si elles se situent ou non en dessous du seuil de pauvreté.

Les taux de pauvreté observés en 2020 étaient inférieurs à ceux des années précédentes et suivantes. Cela s'explique en grande partie par le soutien apporté par le gouvernement sous la forme de prestations liées à la COVID-19, qui ont été mises en place en 2020 et progressivement supprimées en 2021 et 2022.

Les estimations pour 2015 à 2021 sont pour les personnes âgées de 16 ans et plus, tandis que celles pour 2022 et 2023 concernent les personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu,* données extraites du Tableau 11-10-0090-01 Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité (calculs de Statistique Canada, tableau source mis à jour pour la dernière fois le 2026-04-29).

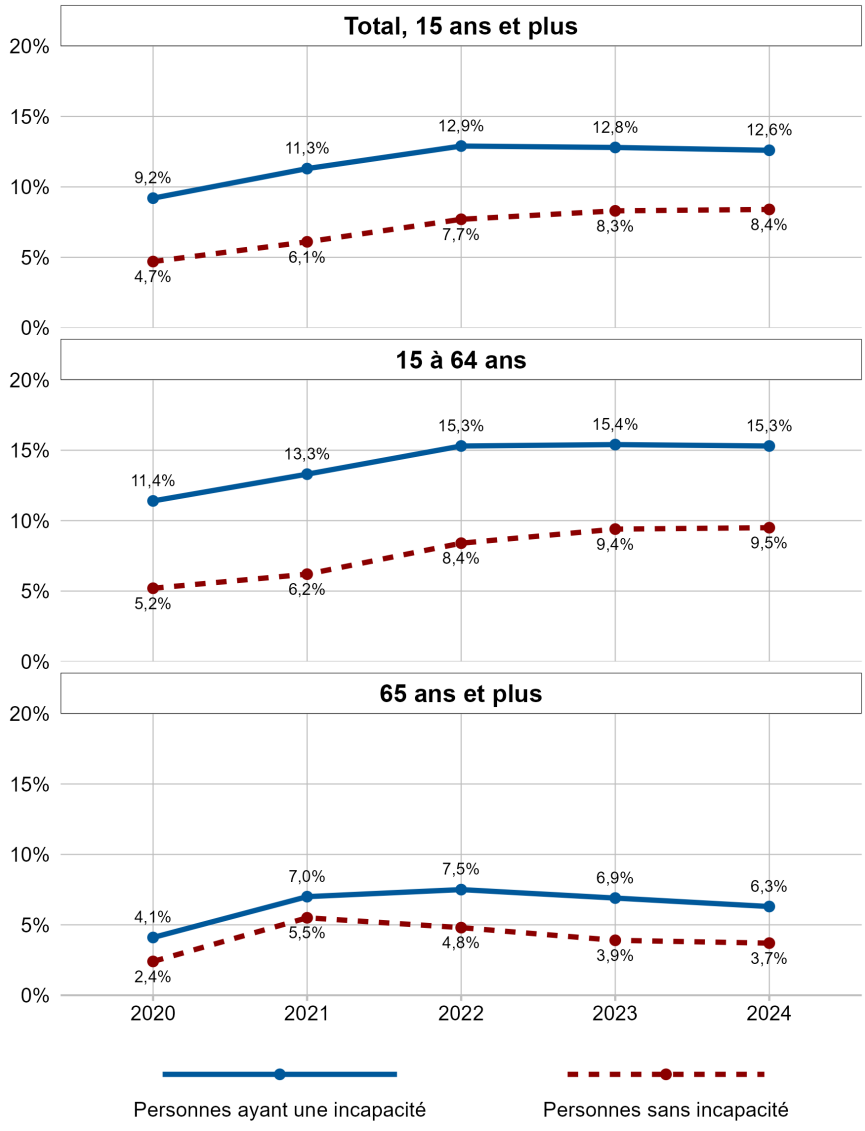
Depuis 2015, les taux de pauvreté parmi les personnes âgées de 15 ans et plus affichent une tendance générale à la baisse, tant pour les personnes ayant une incapacité que pour les personnes n'ayant pas d'incapacité. En 2023, parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, 12,1 % des personnes ayant une incapacité et 7,8 % des personnes n'ayant pas d'incapacité vivaient dans la pauvreté. L'écart entre les taux de pauvreté selon le statut d'incapacité est passé de 9,2 points de pourcentage en 2015 à 4,3 points de pourcentage en 2023.

Les taux de pauvreté parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans étaient généralement plus élevés que chez celles âgées de 65 ans et plus. De même, l'écart entre les taux de pauvreté selon le statut d'incapacité était plus élevé chez les personnes âgées de 15 à 64 ans et plus faible chez celles âgées de 65 ans et plus, par rapport à l'écart global.

10.2c Tendance du taux de pauvreté (MPC de base 2023), 2020 à 2024

L'indicateur suivant présente les taux de pauvreté selon la Mesure du panier de consommation (MPC) de l'année de base 2023, dont les seuils de pauvreté sont établis en fonction du coût d'un panier spécifique de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base modeste. La MPC est révisée et mise à jour périodiquement. La plus récente mise à jour a été achevée en 2025 et a mené à l'adoption de la méthodologie de l'année de base 2023. En raison des changements méthodologiques introduits lors du changement d'année de base, les taux de pauvreté estimés à partir de différentes années de base de la MPC ne peuvent pas être comparés directement. Par conséquent, les taux de pauvreté présentés dans cet indicateur ne doivent pas être comparés à ceux de l'indicateur 10.2b, qui repose sur la MPC de l'année de base 2018. Les données sur la pauvreté pour les années antérieures à 2020 ne sont pas disponibles selon la MPC de l'année de base 2023 et ne sont donc pas incluses ici. L'Indice de pauvreté fondé sur la MPC, accessible dans le Carrefour des dimensions de la pauvreté, a été mis en place afin d'assurer le suivi des niveaux globaux de pauvreté au Canada au fil du temps et d'une année de base de la MPC à l'autre (pour en savoir plus, consultez Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : Indice de pauvreté).

Graphique 10.2c : Proportion de personnes vivant sous le seuil officiel de pauvreté au Canada (la mesure fondée sur un panier de consommation de l'année de base 2023), selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, de 2020 à 2024



Notes : Les estimations ci-dessus utilisent la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) de l'année de base 2023 comme mesure de la pauvreté et excluent les territoires.

La mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) établit des seuils de pauvreté basés sur le coût d'un panier spécifique de biens et services correspondant à un niveau de vie de base modeste. Les seuils de pauvreté estimées selon la MPC de l'année de base 2023 incluent les coûts de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport, des services de communication et d'autres articles pour une famille de référence. Ces coûts sont comparés au revenu disponible des familles afin de déterminer si elles se situent ou non en dessous du seuil de pauvreté.

Les taux de pauvreté observés en 2020 étaient inférieurs à ceux des années précédentes et suivantes. Cela s'explique en grande partie par le soutien apporté par le gouvernement sous la forme de prestations liées à la COVID-19, qui ont été mises en place en 2020 et progressivement supprimées en 2021 et 2022.

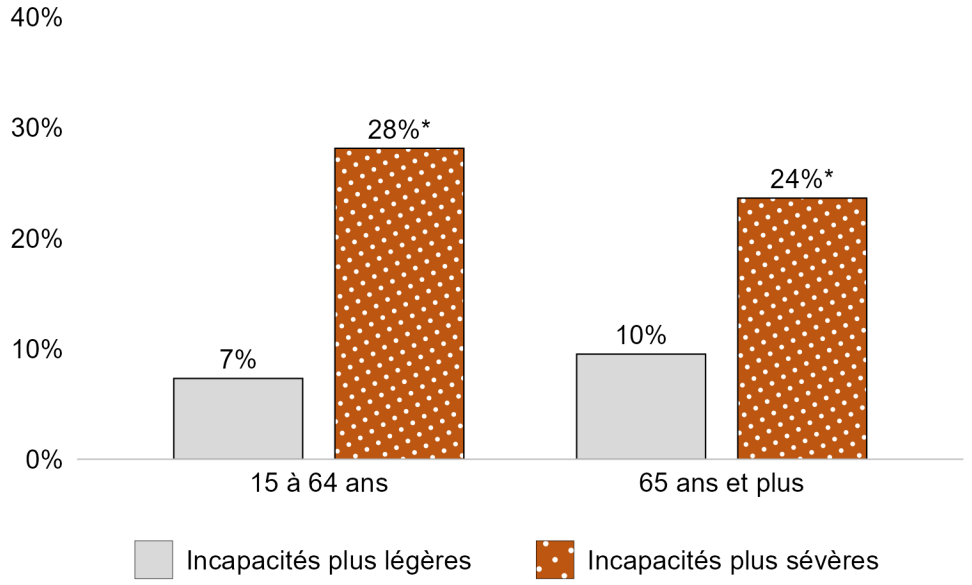
Les estimations pour 2020 et 2021 sont pour les personnes âgées de 16 ans et plus, tandis que celles pour 2022 à 2024 concernent les personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu,* données extraites du Tableau 11-10-0090-01 Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité (calculs de Statistique Canada, tableau source mis à jour pour la dernière fois le 2026-04-29).

Après une période de baisse des taux de pauvreté pendant la pandémie de COVID-19, les taux de pauvreté sont demeurés relativement stables de 2022 à 2024. En 2024, parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, 12,6 % des personnes ayant une incapacité et 8,4 % des personnes sans incapacité vivaient dans la pauvreté.

10.3 Avoir des besoins insatisfaits en matière d'aides ou d'appareils fonctionnels en raison du coût

Graphique 10.3 : Proportion de personnes ayant des besoins insatisfaits en matière d'aides et d'appareils fonctionnels en raison du coût, selon la sévérité de l'incapacité et l'âge, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans ou plus, 2022



Notes : Par aides ou appareils fonctionnels, on entend tous appareils ou outils conçus ou adaptés pour aider les personnes ayant une incapacité à effectuer une tâche ou une activité particulière.

Les estimations ci-dessus font référence à la proportion de personnes ayant une incapacité dont les besoins en aides ou appareils fonctionnels ne sont pas satisfaits en raison du coût.

Par « plus légères », on entend les personnes ayant des incapacités légères ou modérées, et par « plus sévères », les personnes ayant des incapacités sévères ou très sévères.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant des incapacités plus légères dans le même groupe d'âge ($p<0,05$)

Pour les 2 niveaux de sévérité, les différences entre les groupes d'âge sont statistiquement significatives ($p<0,05$).

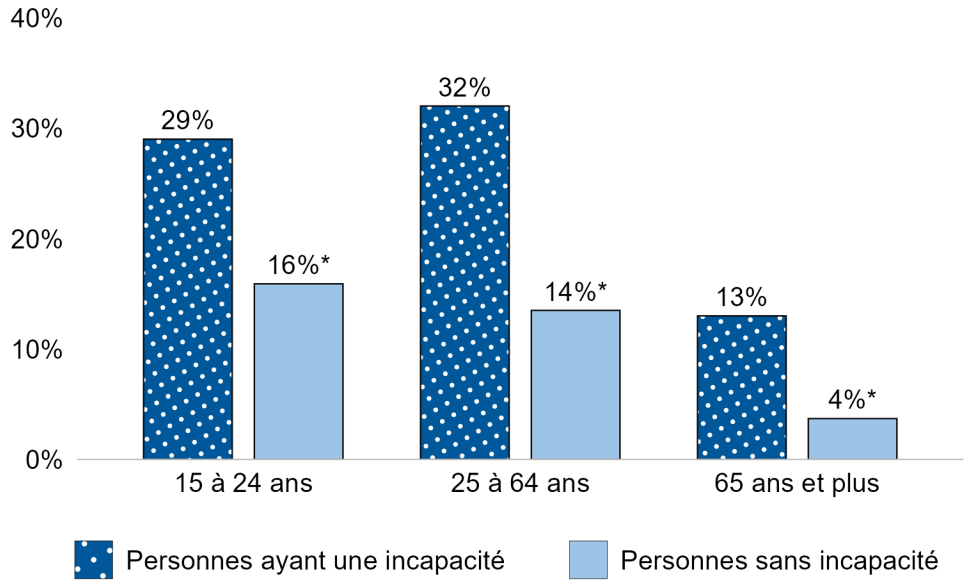
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans, celles ayant des incapacités plus sévères étaient environ 4 fois plus susceptibles que celles ayant des incapacités plus légères de citer le coût comme raison pour ne pas disposer des aides ou des appareils fonctionnels dont elles avaient besoin (28 % contre 7 %).

Parmi les personnes ayant une incapacité âgées de 65 ans et plus, celles ayant des incapacités plus sévères étaient 2 fois plus susceptibles que celles ayant des incapacités plus légères de citer le coût comme raison pour ne pas disposer des aides ou appareils fonctionnels dont elles avaient besoin (24 % contre 10 %).

10.4 Insécurité alimentaire des ménages

Graphique 10.4 : Proportion de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, selon le statut d'incapacité et l'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, 2024



Notes : L'insécurité alimentaire désigne l'incapacité à se procurer une alimentation et une nutrition de qualité suffisante ou en quantité suffisante. Les estimations ci-dessus incluent les personnes vivant dans des ménages qui ont connu une insécurité alimentaire modérée (compromettant la qualité ou la quantité de nourriture) ou grave (sauter des repas, réduire la consommation alimentaire ou passer un ou plusieurs jours sans manger) en raison de ressources financières limitées.

Une version antérieure de cet indicateur (publiée le 18 décembre 2024) utilisant les données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2020 incluait les personnes vivant dans des ménages qui connaissaient une insécurité alimentaire marginale (inquiétude de manquer de nourriture ou de restreindre les choix alimentaires), modérée ou grave.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans le même groupe d'âge ($p<0,05$)

Les différences entre les personnes âgées de 15 à 24 ans et celles âgées de 25 à 64 ans sont statistiquement significatives seulement pour les personnes sans incapacité ($p<0,05$).

Les différences entre les personnes âgées de 15 à 24 ans et celles âgées de 65 ans et plus sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu, 2024* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité de vivre dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire (29 % contre 16 %).

Parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans, les personnes ayant une incapacité étaient plus de 2 fois plus susceptibles que celles n'ayant pas d'incapacité de vivre dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire (32 % contre 14 %).

Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes ayant une incapacité étaient plus de 3 fois plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de vivre dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire (13 % contre 4 %).

10.5 Statut de mode d'occupation des ménages

Tableau 10.1: Statut de mode d'occupation des ménages selon le statut d'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus, 2021

Statut de mode d'occupation	Personnes ayant une incapacité	Personnes sans incapacité
Propriétaire	68 %	74 %*
Propriétaire ayant une hypothèque	40 %	48 %*
Propriétaire sans hypothèque	28 %	26 %*
Locataire	32 %	27 %*
Locataire d'un logement subventionné	5 %	2 %*
Locataire d'un logement non subventionné	27 %	25 %*

Notes : Par « statut de mode d'occupation », on entend la situation du ménage en tant que propriétaire ou locataire du logement privé où il habite.

Les estimations ci-dessus concernent les personnes vivant dans des logements privés. Les personnes vivant dans des logements collectifs tels que les hôpitaux et les maisons de retraite ne sont pas incluses.

Un ménage est considéré comme propriétaire de son logement si l'un de ses membres en est propriétaire. Si aucun membre du ménage n'est propriétaire du logement, le ménage est considéré comme locataire.

Les estimations ci-dessus sont basées sur les données obtenues du recensement de la population de 2021.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité avec le même statut foncier ($p<0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

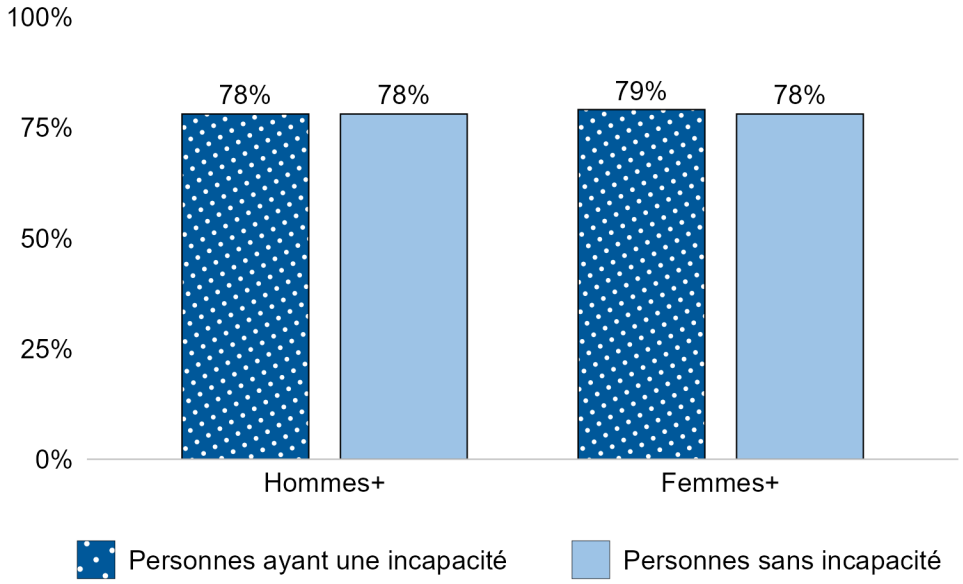
Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de vivre dans un logement privé leur appartenant ou appartenant à un membre de leur ménage (68 % contre 74 %). Elles étaient moins susceptibles de vivre dans un logement hypothéqué (40 % contre 48 %), mais elles étaient légèrement plus susceptibles de vivre dans un logement non hypothéqué (28 % contre 26 %).

Les personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité de vivre dans un logement loué (32 % contre 27 %). Cela était le cas que le logement loué soit subventionné (5 % contre 2 %) ou non subventionné (27 % contre 25 %).

11. Article 29 : Participation à la vie politique et à la vie publique

11.1 Personnes ayant voté aux élections fédérales de 2019

Graphique 11.1: Proportion de personnes ayant voté lors des élections fédérales de 2019, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 18 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants âgés de 18 ans et plus s'ils avaient voté lors des dernières élections fédérales, qui ont eu lieu le 21 octobre 2019.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

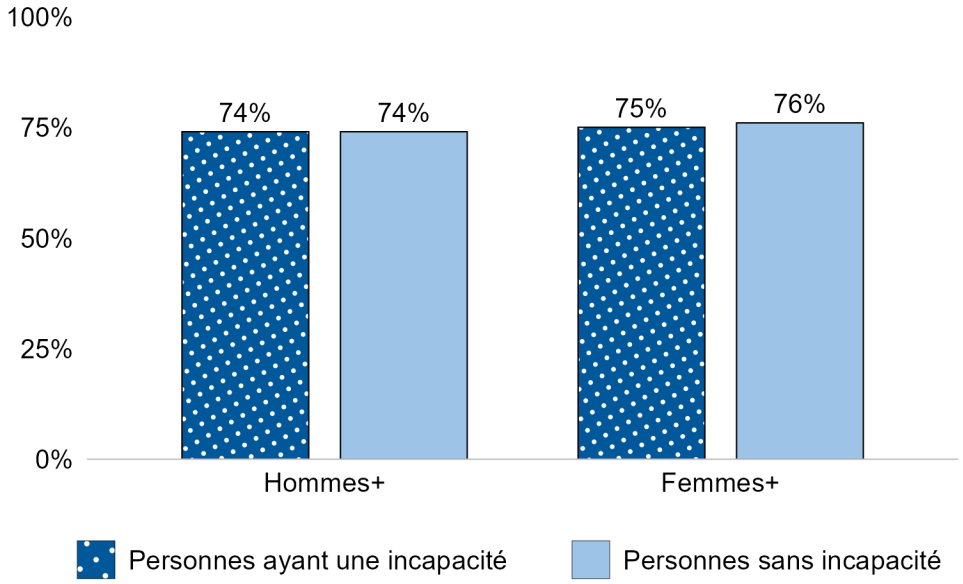
Les différences selon le statut d'incapacité et le genre ne sont pas statistiquement significatives ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Une proportion similaire d'hommes et de femmes, ayant ou n'ayant pas d'incapacité, âgés de 18 ans et plus, ont déclaré avoir voté lors des élections fédérales de 2019, avec des taux allant de 78 % à 79 %.

11.2 Personnes ayant voté aux élections provinciales qui ont eu lieu avant la fin de l'année 2020

Graphique 11.2: Proportion de personnes ayant voté aux élections provinciales qui ont eu lieu avant la fin de l'année 2020, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 18 ans et plus, 2020



Notes: On a demandé aux répondants âgés de 18 ans et plus s'ils avaient voté à la dernière élection provinciale avant leur participation à l'enquête. L'enquête sociale générale de 2020 a été menée entre le 17 août 2020 et le 16 décembre 2020.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

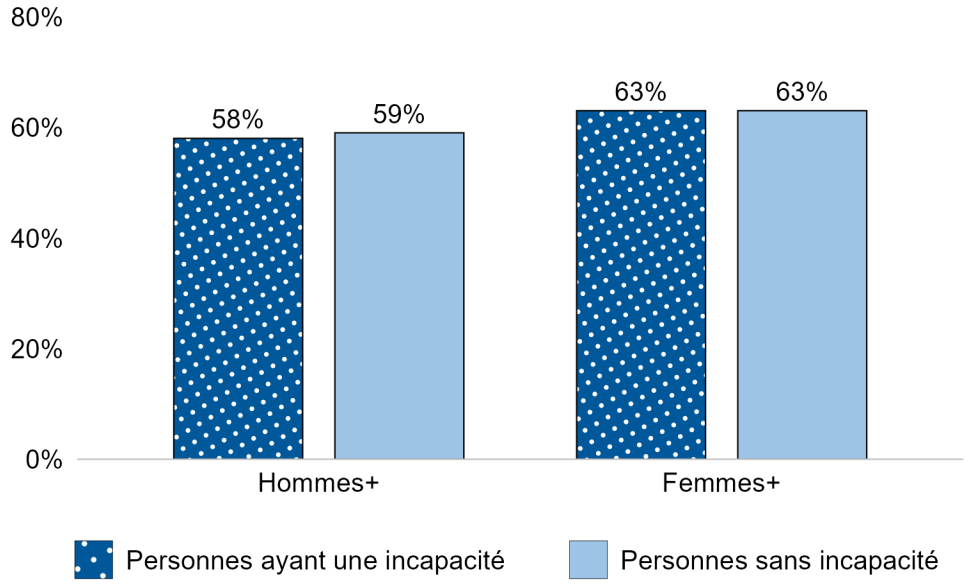
Les différences selon le statut d'incapacité et le genre ne sont pas statistiquement significatives ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Une proportion similaire d'hommes et de femmes, ayant ou n'ayant pas d'incapacité, âgés de 18 ans et plus, ont déclaré avoir voté lors de leur dernière élection provinciale, soit entre 74 % et 76 %.

11.3 Personnes ayant voté aux élections municipales ou locales qui ont eu lieu avant la fin de l'année 2020

Graphique 11.3: Proportion de personnes ayant voté aux élections municipales ou locales qui ont eu lieu avant la fin de l'année 2020, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 18 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants âgés de 18 ans et plus s'ils avaient voté à la dernière élection municipale ou locale avant leur participation à l'enquête. L'Enquête sociale générale de 2020 a été menée entre le 17 août 2020 et le 16 décembre 2020.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

Les différences entre les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas ne sont pas statistiquement significatives tant pour les hommes que pour les femmes ($p<0,05$).

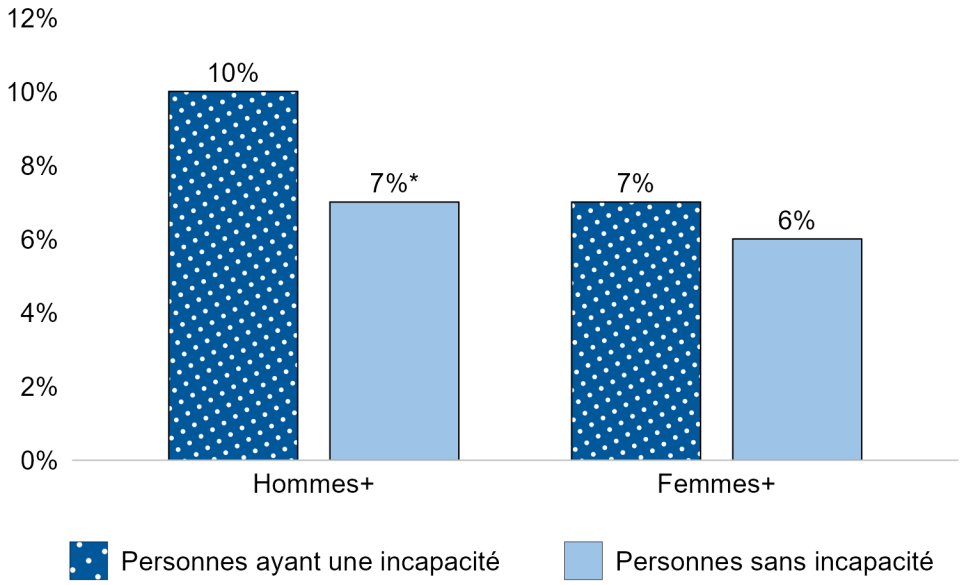
Les différences selon le genre sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que pour celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Une proportion similaire de personnes ayant une incapacité et de celles n'ayant pas d'incapacité âgées de 18 ans et plus ont déclaré avoir voté lors de la dernière élection municipale ou locale. Les femmes étaient légèrement plus susceptibles que les hommes à déclarer avoir voté, tant chez les personnes ayant une incapacité (63 % contre 58 %) que chez celles n'en ayant pas (63 % contre 59 %).

11.4 Adhésion ou participation à un parti ou organisme politique

Graphique 11.4: Proportion de personnes ayant adhéré ou participé à un parti ou organisme politique au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants si, au cours des 12 derniers mois, ils étaient membres ou participants d'un parti ou d'un organisme politique.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

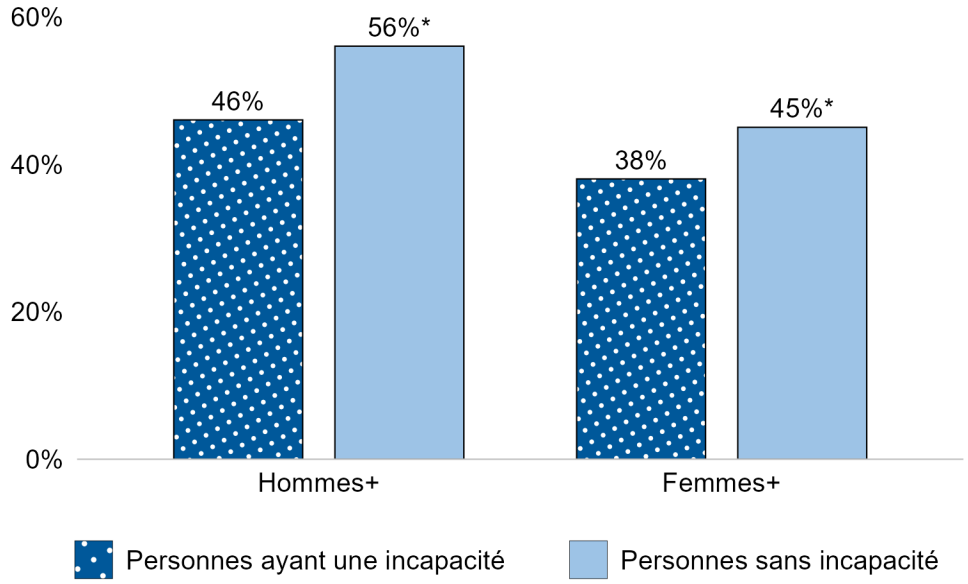
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les hommes âgés de 15 ans et plus, ceux ayant une incapacité étaient plus susceptibles que ceux n'en ayant pas d'être membres ou participants d'un parti ou d'un organisme politique au cours des 12 derniers mois (10 % contre 7 %). Parmi les femmes âgées de 15 ans et plus, des proportions similaires de celles ayant une incapacité et de celles qui n'en ayant pas ont déclaré être membres ou participantes d'un parti ou d'un organisme politique (7 % et 6 % respectivement).

12. Article 30: Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports

12.1 Participation à un organisme sportif ou récréatif

Graphique 12.1: Proportion des personnes ayant participé à un organisme sportif ou récréatif au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants s'ils avaient été membres ou participants d'un « organisme sportif ou récréatif (p. ex. ligue de hockey, club de santé ou club de golf) » au cours des 12 derniers mois.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

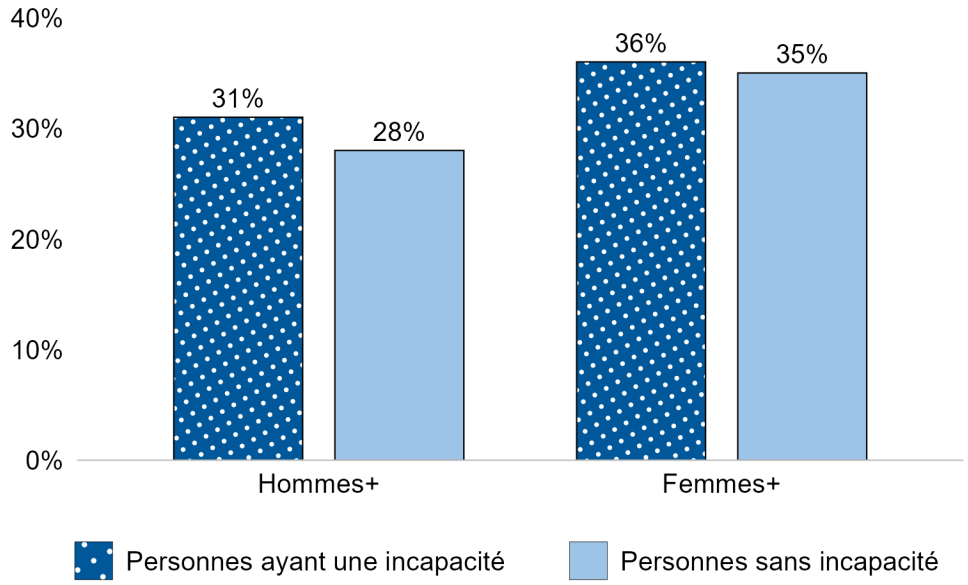
Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les personnes ayant une incapacité étaient moins susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité d'avoir participé à un organisme sportif ou récréatif au cours des 12 derniers mois. Parmi les personnes ayant une incapacité, 46 % des hommes et 38 % des femmes ont déclaré avoir participé à un organisme sportif ou récréatif au cours des 12 derniers mois. En comparaison, 56 % des hommes et 45 % des femmes n'ayant pas d'incapacité ont déclaré avoir participé à un tel organisme.

12.2 Participation à un organisme culturel ou éducatif

Graphique 12.2: Proportion des personnes ayant participé à un organisme culturel ou éducatif au cours des 12 derniers mois, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2020



Notes : On a demandé aux répondants s'ils avaient été membres ou participants d'un organisme culturel, éducatif ou de loisirs (p. ex. troupe de théâtre, cercle de lecture ou club de bridge) au cours des 12 derniers mois.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

Pour les hommes comme pour les femmes, les différences entre les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas n'étaient pas statistiquement significatives ($p<0,05$).

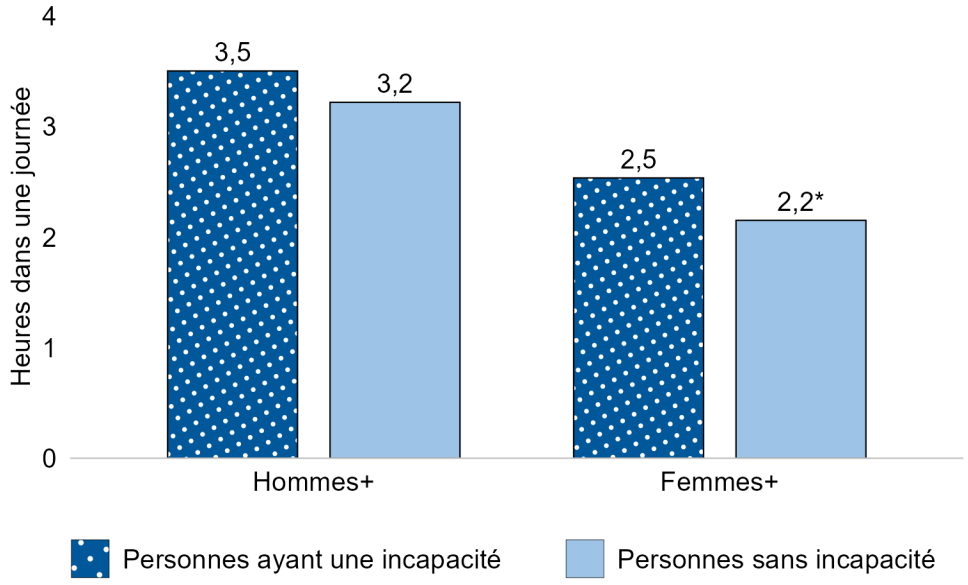
Pour les personnes ayant une incapacité comme pour les personnes n'ayant pas d'incapacité, les différences entre les hommes et les femmes étaient statistiquement significatives ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale, 2020* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer participer à un organisme culturel ou éducatif. C'était le cas tant chez les personnes ayant une incapacité (36 % contre 31 %) que chez les personnes n'ayant pas d'incapacité (35 % contre 28 %).

12.3 Loisirs actifs

Graphique 12.3: Temps moyen consacré dans une journée à des loisirs actifs, selon le statut d'incapacité et le genre, personnes âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : Les loisirs actifs désignent les types d'activités suivants : arts, loisirs ou jeux (dessin, peindre, bricoler, écrire, musique, danse, collection, tricot, photo, jeux de société, jeux vidéo, jeux de hasard) ; loisirs ou activités de plein air (pêche, chasse, camping, ornithologie, navigation de plaisance, équitation, lèche-vitrines) ; ou utilisation de la technologie (utilisation générale de l'ordinateur, Internet, production artistique, musicale ou vidéo).

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

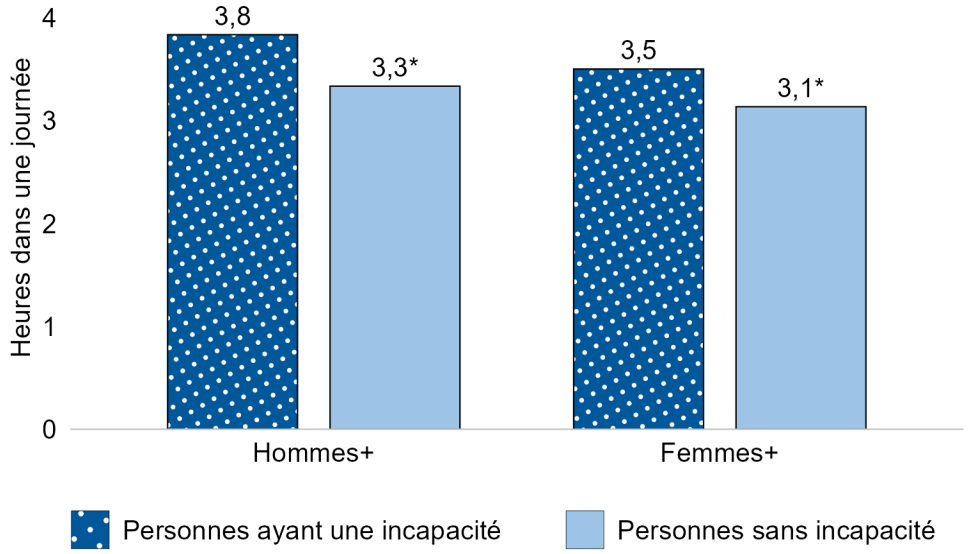
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Emploi du temps, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les femmes âgées de 15 ans et plus, celles ayant une incapacité consacraient en moyenne plus de temps dans une journée à des activités de loisirs actives (2,5 heures) que celles n'ayant pas d'incapacité (2,2 heures).

En moyenne, les hommes consacraient plus de temps dans une journée à des activités de loisirs actives que les femmes. Cela était vrai tant pour les personnes ayant une incapacité (3,5 heures contre 2,5 heures) que pour celles n'en ayant pas (3,2 heures contre 2,2 heures).

12.4 Loisirs passifs

Graphique 12.4: Temps moyen consacré dans une journée à des loisirs passifs, personnes âgées de 15 ans et plus, 2022



Notes : Les loisirs passifs désignent les types d'activités suivants : lecture (livres, périodiques, journaux en ligne ou papier) ; regarder des émissions de télévision, des films ou des vidéos en ligne ou télédiffusés ; ou écouter de la musique, la radio ou des podcasts en ligne ou radiodiffusés.

Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable de genre à 2 catégories a été utilisée, compte tenu de la taille relativement faible de cette population au Canada. Les répondants non binaires ont été redistribués dans les catégories hommes et femmes, désignées par « hommes+ » et « femmes+ » dans les graphiques et les tableaux.

* valeur significativement différente de l'estimation pour les personnes ayant une incapacité dans la même catégorie du genre ($p<0,05$)

Les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives tant pour les personnes ayant une incapacité que celles n'en ayant pas ($p<0,05$).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Emploi du temps, 2022* (calculs de la Division de la recherche sociale).

Parmi les hommes âgés de 15 ans et plus, en moyenne, les hommes ayant une incapacité consacraient plus de temps dans une journée à des activités de loisirs passives (3,8 heures) que les hommes n'ayant pas d'incapacité (3,3 heures).

Parmi les femmes âgées de 15 ans et plus, en moyenne, les femmes ayant une incapacité consacraient plus de temps dans une journée à des activités de loisirs passives (3,5 heures) que les femmes n'ayant pas d'incapacité (3,1 heures).